

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERIDE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire
Fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master en économie et finance locale

Thème :

**Le financement des entreprises publiques
économiques en Algérie :
Application aux EPE de la wilaya de
Tizi-Ouzou**

Présenté par :

- ❖ BELHARET Rezika
- ❖ CHIGRANI Hakima

sous la direction :

- ❖ Mr OUNASSI Hassene

Devant le Jury composé de :

- ❖ Mr : KARA Rabah, MCA à l'UMMTO Président.
- ❖ Mr : DAHAK Abdenour, MCA à l'UMMTO, Examineur.
- ❖ Mr : OUNASSI Hassene, MAA à l'UMMTO, Encadreur.

Promotion 2021/2022

Remerciements

Tout d'abord nous remercions le dieu tout puissant de nous avoir donné la volonté et la puissance pour élaborer ce travail.

Nous tenons à mercier nos très chers parents qui ont le droit de recevoir nos chaleureux remerciements pour le courage et le sacrifice qu'ils ont consentis pour notre réussite.

Les remerciements les plus sincères à notre encadreur Monsieur OUNASSI Hassene pour son encadrement, ses précieuses orientations et sa contribution à travers sa disponibilité, ses conseils et son aimable aide.

Aussi nous remercions tous nos chers amis et à tous ce qui nous ont aidés de près et de loin dans la réalisation de ce travail.

Dédicaces :

Je dédie ce modeste travail :

- *A la mémoire de mon père.*
- *A ma chère maman, à qui je souhaite une longue vie, et que dieu le tout puissant t'accorde une meilleure santé.*
- *A mon cher mari, source de bonheur, de force, et qui ne cesse pas de m'encourager.*
- *A mes adorables enfants : Yastene et Assalas, que dieu les protège et à qui je souhaite un avenir radieux plein de réussites.*
- *A mes frères et sœurs et leurs enfants.*
- *A ma belle-famille, et tous ceux et toutes celles qui me sont chers.*

HAKIMA

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

- *Ma très chère famille.*
- *Tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin.*

REZIKA

Liste des tableaux, figures et graphes

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : avantages et inconvénients de chaque forme de financement .	55
Tableau n°02 Présentation de l'échantillon	80
Tableau n°03 : Répartition des EPE par zone géographique.....	83
Tableau n°04 : Répartition des EPE de la wilaya de TO selon le secteur d'activité	84
Tableau n°05 : Répartition des EPE selon le chiffre d'affaire et par secteur. .	85
Tableau n°06 : Répartition des EPE selon le résultat et par secteur.	86
Tableau n°07 :Répartition des EPE de TO selon le mode de financement des investissements.....	87
Tableau n°08 : Répartition des EPE qui financent les investissements par FP selon le résultat.....	88
Tableau n°09 : Répartition des EPE qui financent les investissements par emprunts bancaires selon le résultat	89
Tableau n°10 : Répartition des EPE de TO selon le financement par crédit-bail	90
Tableau n°11 : Le financement des EPE de T-O par le marché financier.....	91
Tableau n°12 : Répartition des EPE selon l'utilisation des crédits de trésorerie ...	92
Tableau n°13 : Répartition des EPE selon le type de crédit d'exploitation	93
Tableau n°14 : Répartition des EPE selon le financement des opérations d'importations	94

Liste des graphes

Graphique n°1 : Répartition des EPE par zone géographique	83
Graphique n°2 : Répartition des EPE de la wilaya de TO selon l'activité	84
Graphique n°3 : Répartition des EPE selon le chiffre d'affaire et par secteur .	85
Graphique n°4 : Répartition des EPE selon le résultat.	86
Graphique n°5 : Répartition des EPE de TO selon le mode de financement des investissements.	87
Graphique n°6 :Répartition des EPE qui financent les investissements par FP selon le résultat	88
Graphique n°7 :Répartition des EPE qui financent les investissements par emprunts bancaires selon le résultat	89
Graphique n° 8 : Répartition des EPE de TO selon le financement par crédit-bail	90
Graphique n°9 :Répartition des EPE selon l'utilisation des crédits de trésorerie..	92
Graphique n°10 : Répartition des EPE selon le type de crédit d'exploitation .	93
Graphique n°11 : Répartition des EPE selon le financement des opérations d'importations	94

Liste des figures

Figure n°01 : schéma représentant les différents modes de financement 44

Figure n°02 : Carte géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou 70

Figure n°03 : La répartition de la superficie des forets (ha) 73

Liste des abréviations

Liste des abréviations

BM : Banque Mondiale.

CA : Chiffre d'affaires.

CA : Le conseil d'Administration.

CAD : caisse Algérienne de développement.

CAF : Capacité d'autofinancement.

CREDOC : Crédit documentaire.

DBK : Draa Ben Khadda.

DEM : Draa El Mizan.

DG : Directeur général.

EPE : Entreprise publique économique.

EPE : Entreprise publique.

EPEA : Entreprise publique économique Algérienne.

FMI : Fond Monétaire International.

FP: Fond propres.

FPE : Fonds de participation de l'Etat.

FR : Fond de roulement.

OPA : Offre publique d'achat.

PCN : Plan comptable national.

PDG : Président directeur général.

REMDOC : Remise documentaire.

SARL : Société à responsabilité limitée.

SEP : Secrétariat d'Etat au plan.

SPA : Société Par Action.

TCR : Tableau des comptes de résultat.

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée.

MP : Matière première.

Sommaire

Sommaire

Introduction générale : 2

***Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes
Engagées par l'Etat Algérien.***

Introduction du chapitre. 07

Section 1 : Généralités sur les EPE 08

Section 2 : Evolution du système de financement pendant les mutations économiques de
L'Algérie. 17

Conclusion 38

***Chapitre 2 : La politique de financement des entreprises publiques
Économiques.***

Introduction 40

Section 1 : les besoins et les sources de financement 41

Section 2 : Les choix de financement. 58

Conclusion 67

Chapitre3 : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Introduction : 69

Section 01 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou 70

Section2 : Présentation des résultats de l'enquête sur le terrain..... 78

Conclusion 97

Conclusion générale 99

Introducción general

Introduction

Introduction :

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, l'entreprise publique a pris plusieurs formes juridiques d'inspiration libérale héritées de la période coloniale, telles que, les sociétés nationales, les offices, les établissements publics de nature industrielle et commerciale, les entreprises industrielles, autogérées, les sociétés d'économie mixte

L'entreprise publique qui a occupé une place centrale et stratégique dans l'économie depuis l'indépendance du pays a toujours été au centre des préoccupations tant des pouvoirs publics que des travailleurs qui la composent.

Le processus des réformes économiques enclenché depuis 1988 concernant la restructuration des entreprises publiques économiques, des réformes qu'elles soient micro ou macro-économiques ont eu un impact certain sur l'entreprise publique Algérienne visaient d'une part à concéder une certaine autonomie aux entreprises publiques, d'autre part, à asseoir un nouveau système de régulation macro-économique dans lequel le champ d'intervention de l'Etat dans l'activité économique serait restreint.

Ces réformes ont donné lieu à une autre politique de financement entre les entreprises publiques économiques et les banques publiques, dont ces deux dernières sont devenues des entités autonomes, à cet effet, chacune d'elle doit assurer sa croissance et sa continuité dans le cadre de nouvelles conditions économiques (concurrence, mise en faillite.....), l'assistance des entreprises publiques n'est plus obligatoire (formelle) par des banques publiques qui doivent se soumettre aux conditions universelles d'octroi des crédits.

A partir de là, on qualifie bien les entreprises publiques économiques des sociétés autonomes dont l'Etat n'a que les attributs du propriétaire, les pouvoirs de décision étant détenues par les organes de gestion que sont les présidents, directeurs généraux et les conseils d'administration.

Pour y parvenir à se procurer des ressources nécessaires à la gestion de leurs charges d'exploitation et au financement de leurs investissements, les entreprises publiques disposent de ressources internes, qui peuvent résulter soit du produit de leurs ventes ou de leurs services, elles disposent également de ressources externes qui peuvent être constitués de contribution de l'Etat, de financement bancaire ou d'emprunts qu'elles opèrent sur des marchés financiers, chose qui est valable dans une économie d'endettement telles que l'économie Algérienne.

Introduction

La wilaya de Tizi-Ouzou connaît une dynamique de l'activité économique à travers la création d'un nombre important d'entreprises publiques économiques surtout au niveau de la commune de Tizi-Ouzou, Tizi rached, Fréha, Azazga, Draa El Mizane et Draa Ben Khedda.

La wilaya de Tizi-Ouzou est l'une des wilayas qui a la chance d'avoir la plus grande zone industrielle. Ce qui a fait d'elle un important pôle socio-économique, qui en plus de son rôle stratégique dans le développement des entreprises publiques économiques ainsi que des entreprises privées, génère un besoin permanent en main d'œuvre local. Elle est l'une des wilayas qui contient un nombre d'entreprises publiques économiques, cela lui donne un poids sur l'économie Algérienne.

De ce fait, pour que les EPE de la wilaya de T.O garde sa place et assurer son existence et sa continuité, elle doit chercher des moyens de financement et choisir des modes de financement qui seront adaptés à sa situation financière. Notre travail consiste à révéler les différentes mutations des entreprises publiques économiques à travers l'ensemble des réformes économiques mises par l'Etat depuis l'indépendance, les sources de financement adoptées par ses dernières au moment où l'entreprise a des besoins divers qu'elle doit financer avec des ressources ayant plusieurs origines, ces besoins apparaissent aux différents stades de l'activité de l'entreprise :

-Au départ lors de sa création, pour investir dans ses premiers équipements, en cours de son existence, pour assurer son activité journalière et son fonctionnement par un financement à court terme, son expansion par un financement à long terme.

Ceci dit pour mieux cerner cette réalité une question principale s'impose :

- Comment se financent les entreprises publiques économiques en Algérie et plus particulièrement dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Cette problématique soulève plusieurs questions secondaires :

- Quelle est l'évolution de financement des entreprises publiques économiques à travers le processus des réformes en Algérie mises en œuvre dans le but d'améliorer davantage la situation de ces entreprises ?
- Quelles sont les besoins, les sources et les modes de financement des entreprises publiques économiques en Algérie ?
- Comment s'opère le financement des entreprises publiques économiques en Algérie notamment au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Hypothèses :

Hypothèse 1 : L'entreprise publique économique est un acteur qui joue un rôle primordial dans l'économie d'un pays, pour cela, l'Etat Algérien a procédé aux plusieurs réformes afin de s'adapter aux mutations économiques.

Hypothèse 2 : L'autofinancement et l'emprunt bancaire sont les deux sources de financement des entreprises publiques économiques.

Méthodologie :

Etant donné que le thème de notre recherche est le financement des entreprises publiques économiques en Algérie, illustré par le cas d'un ensemble d'entreprises de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous avons essayé d'éclairer cette problématique en adoptant un plan méthodologique précis. Notre problématique est traitée selon une double approche : conceptuelle et empirique.

Nous avons en premier lieu effectué une recherche bibliographique qui s'appuie essentiellement sur les travaux de recherche traitant des EP en général et les EPE en Algérie plus précisément, nous avons tous d'abord procédé à la définition du thème traité.

Par la suite, nous avons effectué une enquête sur le terrain en se basant sur un questionnaire contenant 27 questions, destiné aux responsables des entreprises publiques économiques. Ces questions cernent le thème de notre recherche. Cette enquête s'est faite sur un échantillon de 20 entreprises choisis selon la disponibilité des dirigeants, que nous avons effectué auprès des entreprises de plusieurs communes de la wilaya de T.O.

Ainsi, notre travail s'articule autour d'un premier chapitre intitulé l'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien, le second chapitre portant la politique de financement des entreprises publiques économiques et le troisième chapitre concerne le thème de financement des EPE de la wilaya de T.O, aspects théoriques et pratiques.

Le plan de notre mémoire se décline alors de la façon suivante :

Le premier chapitre, constitué de deux sections, est consacré à l'EPE en général ainsi que ses réformes en Algérie depuis l'indépendance, comme première section, nous parlerons

Introduction

de la définition, caractéristiques des EPE, la seconde section est consacrée aux mutations des EPE dans le cadre des réformes engagées par l'Algérie.

Le second chapitre intitulé le financement des EPE, la première section fait ressortir les besoins et les sources de financement, la deuxième section aborde le choix et les décisions de financement des EPE.

Le troisième chapitre traite le financement des EPE de la wilaya de T.O, il est scindé en trois sections, la première s'agit de la présentation générale de la wilaya, la seconde parle sur l'enquête faite et la troisième section porte sur l'analyse des résultats de cette dernière.

Intérêt du thème

L'objet de notre travail porte sur l'EPE en général dans le cadre des réformes engagées en Algérie depuis l'indépendance et sur le financement de cette dernière en particulier.

Cette étude rentre dans le sillage de notre fonction et spécialité de master. Ce qui nous permettra d'approfondir nos connaissances théoriques.

Ce travail nous permet également d'apporter notre humble contribution à la recherche universitaire sur l'EPE.

L'intérêt de notre projet d'étude se situe dans la connaissance des différents besoins et sources de financement ainsi que la compréhension de la stratégie à suivre pour choisir la source de financement la plus efficace et notamment ce qui peut équilibrer la situation financière de l'EPE.

Chapitre I
L'entreprise publique
économique dans le cadre des
réformes engagées par l'Etat
Algérien.

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

Introduction :

Les entreprises publiques économiques constituent une source de richesse de l'Etat et un moyen d'intervention sur le plan politique, économique et social, elles sont des sociétés commerciales, industrielles et de services dans lesquelles l'Etat ou toute autre personne morale de droit public détient directement ou indirectement la majorité du capital, régie par le droit commun. Vu l'importance de l'entreprise publique, il est utile de donner un aperçu historique de cette dernière ainsi que son évolution aux mutations politico-économiques depuis l'indépendance.

L'entreprise publique algérienne a connu depuis sa naissance plusieurs réformes, certaines sont relatives à la période où prévalait l'économie planifiée, d'autres ont vu le jour depuis l'amorce de la transition vers l'économie de marché.

Durant la première période, les principales réformes consistaient en l'autogestion, la gestion socialiste et la restructuration organique et financière des entreprises. Cette dernière opération se voulait une étape préparatoire à la phase de l'autonomie qui est considérée comme étant la pierre angulaire de la réorganisation de l'économie nationale.

A travers ce chapitre, on présente l'entreprise publique économique ainsi que son évolution durant l'ensemble des réformes économiques engagées par l'Etat depuis l'indépendance.

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

Section 1 : Généralité sur l'entreprise publique économique

La production des biens et services implique la mise en œuvre de ressources matérielles, de travail et de capital nécessaire à la réalisation de l'objet social pour lequel l'entreprise a été créée.

La théorie financière a identifié plusieurs objectifs pour l'entreprise à savoir : la pérennité, l'accroissement du chiffre d'affaires ou de la part de marché, la minimisation des coûts ...etc.

Mais dans les dernières décennies, l'attention a été portée sur l'objectif le plus fondamental qui est la maximisation de la richesse des actionnaires et par conséquent, la création de valeur.

1-1-Quelques concepts liés à l'entreprise publique économique

1-1-1-L'efficacité :

D'après le lexique de gestion, l'efficacité désigne le rapprochement des résultats obtenus et des objectifs fixés, ou tout simplement l'atteinte de ces objectifs. Ainsi, un système est efficace lorsqu'il permet d'atteindre les résultats les plus proches des objectifs tracés. Elle se mesure avec un critère qui traduit un rapport entre le résultat réalisé et l'objectif fixé.

1-1-2-L'efficience : désigne la capacité à atteindre des objectifs au mieux c'est-à-dire, le plus rapidement avec le moins de moyens. Ainsi une entreprise est efficiente lorsqu'elle maximise ses résultats en utilisant le minimum de moyens. L'efficience économique se réfère aux trois éléments suivants¹ :

a-Les ressources : degrés auquel l'organisation réduit la quantité d'inputs tout en assurant un bon fonctionnement du système.

b-La productivité : quantité ou qualité de biens et services produits par l'organisation par rapport à la quantité de ressources utilisés pour leur production durant une période.

c- Le délai : date ou période prévue à l'avance.

-L'efficience se mesure avec un critère exprimant un rapport entre le résultat réalisé et les moyens utilisés.

¹ Jean Jacques , mémoire master 2,problématique de l'efficacité et de la croissance des entreprises publiques à autonomie financière, université de Marien Ngouabi, 2009, p15.

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

1-1-3-La pertinence : elle met en rapport objectifs et moyens, pour qu'un système soit pertinent il faut qu'il mette en œuvre les moyens adaptés en quantité et en qualité aux objectifs escomptés².

1-1-4-La performance de l'entreprise : c'est un concept utilisé en contrôle de gestion, une entreprise serait déclarée performante si elle réalise de bons résultats³.

Le lexique de gestion définit la performance comme un indicateur mesurant le degré d'accomplissement des buts, des objectifs, des plans, des programmes que l'entreprise s'est fixée, elle comporte 7 dimensions : La productivité, croissance, efficacité et efficience, part de marché, la rentabilité financière, l'acquisition de la clientèle, la force concurrentielle.

Lorsqu'une entreprise est performante, elle doit être en même temps efficace et efficiente si les moyens mis en place pour l'atteinte de ces objectifs fixés sont minimisés. Une entreprise doit donc performer pour pouvoir garantir sa survie et sa pérennité et par ailleurs mettre en avant son avantage concurrentiel.

La performance d'une entreprise tourne donc essentiellement autour de tout ce qui participe à accroître le tandem valeur- coût qui vise la maximisation de la valeur créée.

Pour mesurer la performance d'une entreprise il faut s'appuyer sur des critères bien déterminés dits indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de performance.

La performance d'une entreprise publique se définit par la mesure dans laquelle l'entreprise publique s'acquitte des tâches qui lui sont assignées par les pouvoirs publics. Ces tâches sont celles de politique économique dans son ensemble, au nom de la cogérance économique⁴.

1-1-5-La croissance interne : C'est un mouvement de développement de l'activité de l'entreprise, lequel peut se mesurer de manière quantitative (augmentation du chiffre d'affaires, du profit de la part du marché, des effectifs employés et de ses ressources) et s'apprécier de manière qualitative (accroissement de la capacité d'influence de l'entreprise sur le marché, élargissement de sa notoriété, développement de son image)⁵

² Idem

³ Mokhtar Belaiboud, de la survie à la croissance de l'entreprise, OPU, Alger, 1995 p 40.

⁴ Idem, p42.

⁵ Idem

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

1-2- Présentation de l'entreprise publique économique

1-2-1- Définition de l'entreprise publique économique

Depuis l'apparition des entreprises publiques, une multitude de définitions ont été proposées, parmi lesquelles, celles de **Charreaux**, qui la définit par ses rôles et ses fonctions « simultanément, d'une part, par un rôle déterminant de l'état ou des collectivités publiques dans les décisions résiduelles, liées notamment à la possibilité de nommer les dirigeants et de leur accorder une latitude décisionnelle plus ou moins importante sur les options stratégiques et, d'autre part, par une appropriation majoritaire des gains résiduels »⁶

-L'entreprise publique est toute entreprise sur laquelle les pouvoirs publics peuvent exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété, de la participation financière ou des règles qui la régissent.

Selon M. BOUSSOUMAH, l'entreprise publique économique est définie comme étant :

« Un patrimoine personnalisé appartenant directement ou indirectement à la collectivité Publique, ayant une vocation économique et se trouve placée sous la dépendance des autorités publiques ».

Par contre la législation Algérienne, définit l'entreprise publique comme suit : « les entreprises publiques économiques sont des sociétés par actions ou des sociétés à responsabilité limitée dont l'Etat et/ou les collectivités locales détiennent directement, ou indirectement la totalité des actions et/ou parts sociales »⁷.

Toutes les définitions portant sur l'entreprise publique se rejoignent pour dire que son Patrimoine est la propriété de l'Etat et qu'elle est placée sous l'autorité des pouvoirs publics.

L'EPE constitue un moyen privilégié de production de biens et de services et d'accumulation de capital. En effet, elle est utilisée par l'Etat pour la réalisation des principaux objectifs économiques et sociaux définis dans les plans de développement.

De ces définitions, nous pouvons classer les entreprises publiques comme des entreprises dotées d'un caractère économique assurant un intérêt social, et nous ne pouvons pas les limiter à un caractère administratif.

⁶ Charreaux G, l'entreprise publique est-elle nécessairement moins efficace. La Revue Française de Gestion, 1997, p. 3).

⁷ Art 5 de la loi 88-01

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

Cependant, les entreprises publiques répondent à une panoplie de règles selon chaque pays. En effet, d'un pays à un autre, la réglementation et les lois sont différentes. Elles ne dépendent pas toutes des Etats parce qu'il arrive que des communes puissent avoir leurs propres entreprises publiques.⁸

Dans ce contexte, nous pouvons distinguer deux types de sociétés. Dans le premier type de société, le capital dépend totalement des organismes publics. On parle alors de filiales publiques, dont le capital est à moitié dépendant des organismes publics. Dans le deuxième type de société, le capital est détenu à un maximum de 50% par des organismes publics. Il s'agit des sociétés mixtes.

1-2-2- Structure interne des entreprises publiques

Les entreprises publiques intégralement ou majoritairement détenues par l'Etat, doivent instaurer des procédures méthodiques et transparentes de nomination et de désignation du conseil d'administration. Ce dernier constitue l'entité coordinatrice et actionnaire qui doit veiller à l'efficacité, au bon fonctionnement et au professionnalisme de l'entreprise publique⁹.

Ses membres doivent présenter l'éventail des compétences requises pour assurer leurs responsabilités.

La nomination des administrateurs doit être transparente, clairement structurée et fondée sur l'évaluation des divers savoir-faire, compétences et expériences nécessaires. Donc la première intervention de l'Etat consiste à nommer le conseil d'administration dont sont dotées toutes les entreprises publiques.¹⁰

Les entreprises publiques doivent se doter de procédures efficaces et de dispositifs de Contrôle interne et mettre en place un organe de contrôle de gestion. L'intervention des

Contrôleurs internes, au sein de l'entreprise, est garante de l'efficacité et de la solidité du processus de diffusion de l'information et de la mise en place des mécanismes adéquats de contrôle interne au sens large. Ils doivent définir les procédures permettant de collecter, de réunir et de présenter des informations suffisamment précises, ils doivent aussi s'assurer que

⁸ Art 5 de la loi 88-01

⁹ Lamiri (A.) : Gérer l'Entreprise publique Algérienne en économie de marché, PRESTCOMM Edition, 1993.

P46

¹⁰ Idem, p56

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

ces procédures sont bien respectées et être capables de garantir la qualité de l'information diffusée par la société.

1-2-3- Les caractéristiques de l'entreprise publique économique

Une définition de l'entreprise publique nécessite l'énoncé de ses caractéristiques. En effet, les EPE empruntent d'une part des caractéristiques des administrations publiques à travers leur soumission aux autorités politiques, et d'autre part des entreprises privées pour leurs rationalités économiques qui optimise l'allocation de leurs ressources en fonction d'objectifs particuliers.

L'Etat est toujours appelé à prendre en charge des activités qui paraissent indispensables au bien-être de la population et répondre à ses besoins que le secteur privé délaisse. D'où les entreprises publiques présentent des caractéristiques spécifiques par rapport aux entreprises privées à savoir¹¹ :

- L'EPE joue un rôle généralement d'un monopole alors que l'entreprise privée est en situation concurrentielle ;
- L'EPE n'a pas pour objectif uniquement de faire des profits ;
- Une autre caractéristique liée à la contrainte qui vient limiter les possibilités de choix stratégiques pour les entreprises publiques qui est dû au fait, que l'action de ces dernières s'intègre dans un système plus général de politiques publiques décidées à l'échelle national¹².

Leur nature publique les contraint presque toujours à demeurer dans des limites que ne connaît pas l'entreprise privée.

Les entreprises publiques ne sont donc qu'un élément constitutif de ce système et leurs actions sont ainsi généralement déterminées selon un cadre de référence décidées à l'échelon supérieur.

Pour certains, la nationalisation des entreprises rime avec bureaucratisme, Inefficacité, gaspillage et dégradation du service public malgré les aides budgétaires dont elles bénéficient chaque année, pour d'autres, au contraire, ces entreprises publiques sont efficaces mais leurs surplus de productivité sont détournés en faveur d'intérêts privés par le

¹¹ Nordine Grim, « Entreprise publiques économiques, le mythe de l'autonomie de gestion », article, Alger éco le 17.09.2016

¹² Idem

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

jeu de transferts multiples. L'entreprise publique (EP) a été, et reste au centre des enjeux de l'économie algérienne.

Fondamentalement, les entreprises publiques présentent une différence majeure avec toutes les autres entreprises. Ce sont des entreprises à part, parce qu'elles doivent être non seulement compétitives, mais aussi elles doivent satisfaire l'intérêt général¹³.

L'efficacité des entreprises publiques se mesure en fonction des objectifs de politique économique nationale.

Leur mission consiste à assurer au moindre coût le service dont elles ont la charge. Ces entreprises ne sont pas créées dans un objectif de performance, mais d'abord pour résoudre un problème d'intérêt général. La performance pour une entreprise publique, c'est atteindre l'objectif pour lequel elle a été créée. Le manager qu'il faut pour les entreprises de l'Etat, c'est celui-là qui peut atteindre l'objectif pour lequel l'entreprise publique qu'il dirige a été créée et faire cela au moindre coût de manière à atteindre à la fois ses objectifs propres et ceux de l'ensemble de la population. Ce qui intéresse l'Etat propriétaire, c'est que l'entreprise publique réponde aux besoins de la population que les entreprises privées n'ont pas satisfait pour des raisons de rentabilité mais aux moindres coûts.¹⁴

Les dirigeants des entreprises publiques sont ainsi soumis à un dualisme de contraintes :

➤ Une contrainte de marché et une contrainte politique, et c'est cette dernière qui fait l'originalité de l'entreprise publique. Mais les entreprises publiques ne sauraient exister sans :

- Un certain degré d'autonomie à l'égard des autorités publiques ;
- Un objectif économique : produire et vendre des biens ou des services ;
- Un mode de fonctionnement proche de celui des entreprises privées.

En résumé, l'EPE présente une différence majeure avec toutes les autres entreprises.

C'est une entreprise à part, parce qu'elle doit être non seulement compétitive mais aussi elle doit satisfaire l'intérêt général.¹⁵

¹³ Boussoumah (M.): l'Entreprise socialiste en Algérie, OPU, 1982, p31

¹⁴ A .DAHMANI : l'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes 1980/1997, casbah édition, Alger 1999, p77

¹⁵ Idem, p80

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

L'efficacité des EPE se mesure en fonction des objectifs de la politique nationale. Leur mission consiste à assurer au moindre coût le service dont elles ont la charge, ces entreprises ne sont pas créées dans un objectif de performance, mais d'abord pour résoudre un problème d'intérêt général.

1-2-4- Les Objectifs des entreprises publiques économiques

Les entreprises publiques ont plusieurs objectifs économiques. Leur objectif initial est d'offrir une prestation pour dégager des bénéfices et leur second objectif est d'offrir, de produire et de vendre des biens et des services tout en conservant un certain degré d'autonomie à l'égard des autorités publiques. En effet, l'augmentation des rendements financiers devient de plus en plus importante à la lumière de la pression des bourses publiques, de ce fait, elles veillent à générer le maximum de gains.

Le contexte de la privatisation et de la déréglementation des entreprises a exposé les entreprises publiques à beaucoup de pression, notamment celle de la concurrence.¹⁶

Néanmoins, il existe une neutralité juridique des entreprises, codifiée par le droit communautaire et exonère de toute cause la concurrence entre les entreprises publiques et privées, du moment où elles agissent sur le marché dans des locaux identiques.

Cependant, les entreprises sont souvent confrontées à des exceptions à cette règle sur le terrain. Par conséquent, des possibilités de subventions croisées existent dans les entreprises publiques, qui disposent d'un avantage concurrentiel important par rapport aux entreprises privées.

Les entreprises publiques ont donc l'avantage de mobiliser des capitaux pour palier au risque de faillite, qui résulte d'une couverture de protection garantie par la commune et véhicule un avantage de notation. En outre, les entreprises publiques peuvent souvent profiter d'un avantage informationnel sur leurs concurrents privés, résultant de la qualité des liens avec les dirigeants politiques¹⁷.

¹⁶Zehor Gueroui : « privatisation des entreprises publiques Algérienne avec référence au secteur bâtiment et Matériaux de construction », octobre 2001, P150.

¹⁷ Idem, P152

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

1-3-Les fondements théoriques de l'entreprise publique économique

1-3-1-Théorie des entreprises publiques économiques

1-3-1-1-la théorie économique traditionnelle

Justifie le recours à l'entreprise publique en cas de défaillance du marché, d'incapacité de ce dernier à remplir un besoin avéré, et par la possibilité de bénéficier de rendements d'échelle. Dans ce cadre, la production de biens et de services par le secteur public se substitue à la production de ces mêmes biens et services par le secteur marchand, notamment lorsqu'il s'agit de biens collectifs purs : l'éclairage, les routes, la défense nationale. En effet, il n'est pas possible d'exclure un consommateur ou un bénéficiaire de ce service, la consommation de l'un ne limitant pas la consommation de l'autre (non rivalité des consommateurs). Il peut en outre exister des monopoles naturels comme dans la production d'énergie électrique par exemple qui, en raison de rendements croissants, justifient l'existence de monopole dans la mesure où le coût moyen de production sera toujours inférieur au coût moyen de plusieurs entreprises concurrentielles.¹⁸

1-3-1-2- les approches interventionnistes

Qui trouvent leur origine plus ou moins directe dans la théorie Keynésienne, insiste sur le rôle instrumental des entreprises publiques dans la politique économique, les entreprises contribuent dès lors à la poursuite des objectifs macroéconomiques formulés par le pouvoir politique par exemple en exerçant un rôle distributif (tarifs différenciés selon des critères sociaux). En soutenant la recherche et l'investissement nationale par de grands programmes ou en jouant un rôle contra cyclique en termes d'emploi ou de prix. En période inflationniste, les hausses de tarifs publics ont souvent ainsi été retardées ou différées afin de peser favorablement sur l'évolution de l'indice des prix.¹⁹

1-3-1-3- la théorie des incitations et l'approche Néo-institutionnaliste des coûts de transaction

Montrent que le secteur public trouve son fondement dans certaines circonstances liées à des considérations d'intérêt général et en particulier à son mode de coordination.

¹⁸Delfaud Pierre : Les théories économiques, Bouchemme, Alger,93 p79.

¹⁹Idem p 82

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

Les entreprises publiques, dans la mesure où elles occupent une position principale ou dominante d'un secteur d'activité, ont un pouvoir de coordination supérieure à celui du marché. En effet le fonctionnement du marché est relativement coûteux et il implique la confrontation des informations avant la prise de décision. Au sein d'une seule entité, cette gestion de l'information est plus aisément centralisée et se révèle moins coûteuse²⁰.

1-3-2-Formes juridiques et classification des EPE

L'EPE a acquis un statut qui relève entièrement du droit classique des sociétés commerciales sous la forme des sociétés par actions (SPA) ou sous celle de la société à responsabilité limitées (SARL), dont l'Etat est l'unique propriétaire « L'Etat est donc tout le monde et personne »²¹, la structure de ces sociétés révèle de la séparation de la fonction des associés et de la fonction des dirigeants. A ce titre, un contrôle rigoureux est indispensable pour une protection efficace du patrimoine sociale²².

L'EPE peut prendre deux formes, la première consiste en EPE à caractère industriel ayant pour objet la fabrication de biens et de services et la seconde consiste en EPE à caractère commercial dont son objectif est de commercialiser les biens existants qui appartiennent à l'Etat.

²⁰ Hassani Hocine, thèse de magister, impact des réformes économiques sur l'emploi : Cas des privatisations en Algérie 1994-2005, université Alger 03, 2010-2011, p30

²¹ Salah Mohamed, « le dysfonctionnement de l'entreprises publique économique en Algérie ». Revue internationale de droit comparé, vol 43n°3, juillet –septembre 1991, P627.

²² Idem P 628.

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

Section 2 : Evolution du système de financement pendant les mutations économiques de l'Algérie.

Au lendemain de l'indépendance, les pouvoirs publics ont opté pour un système d'économie dirigée et centralement planifiée. Cela a naturellement donné une place particulière à l'entreprise et la banque dans le fonctionnement du système économique et dans la réalisation du développement. Quelle est la place de l'entreprise dans l'économie algérienne durant la période de l'économie planifiée ? Quelles sont les différentes réformes de financement adoptées depuis l'indépendance et leurs degrés d'efficacité ?

2-1- Système de financement des EPEA en économie planifiée (1962-1988)

2-1-1-Le régime financier des EP après l'indépendance

A leur création, la plupart des entreprises publiques n'étaient pas dotées de fonds propres, elles n'ont pas été créées avec un capital de départ précis et monétairement fixé. Leurs statuts concernent la formule standard « le capital est constitué par l'ensemble du patrimoine net des unités de production nationalisées »²³. De ce fait, dès le départ, elles ont dû faire face au problème de financement du fonds de roulement et de certains investissements notamment de renouvellement de vieux équipements.

Au cours de cette période (1963-1966), les banques primaires et les établissements de crédits étaient tous à capitaux étrangers essentiellement français et ne pouvaient constituer un instrument adéquat pour le financement et le développement d'un secteur public naissant et encore fragile²⁴.

Dans cette situation les pouvoirs publics étaient contraints d'assurer le financement des entreprises d'Etat. Pour ce faire, en 1963, la caisse algérienne de développement (CAD) a été créée ayant pour objectif d'encourager les investissements dits de développement.

Jusqu'à 1967, il n'y avait pas d'investissement planifié des sociétés nationales. Seules existaient des programmes d'investissement dont le financement se faisait selon un concours définitif (à fonds perdus), quand il s'agissait d'investissement lourd (création de nouvelles unités de production), ou en concours temporaire, donc remboursable, quand il s'agissait d'investissement directement productif.²⁵

²³ Bouyacoub. A : la gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie, OPU 1987, p 80.

²⁴ Benissad (H) : les réformes économiques en Algérie ou l'indicible ajustement structurel, OPU, 199, p 27

²⁵ Bouyacoub. A : Op-Cit, p 87.

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

2-1-2-La réforme financière de 1971

En 1970, avec le lancement du premier plan quadriennal (1970-1973), la planification régit l'ensemble des activités économiques, celle-ci était choisie comme le système d'organisation, de gestion et de développement de l'économie en général²⁶. Dans ce choix, la primauté est donnée au plan, et donc sur l'ensemble des catégories marchandes (banques, entreprises.....). Les objectifs fixés par le plan s'imposent à l'ensemble des agents économiques. Ces derniers continuent d'exister avec le plan, mais tout en ayant un autre statut, rôle et fonctions découlant des fondements de la planification centralisée.

L'entreprise constitue le principal agent d'exécution des objectifs du plan.

La planification, aurait à limiter, sinon éliminer l'autonomie des entreprises publiques dans certains domaines (choix des investissements, techniques de financement,). Elles ne seront plus qu'un rouage de l'ensemble économique.

Leurs intérêts doivent se dissoudre dans l'intérêt général et le respect des indicateurs du plan devient une norme d'efficience.

La planification centralisée introduit de nouvelles dimensions dans le fonctionnement et l'organisation interne de l'entreprise publique. Celle-ci voit de plus en plus son autonomie se réduire face à la centralisation des décisions d'investissement et des moyens de financement.

Les objectifs globaux d'investissement sont fixés au niveau central par le gouvernement, mais aussi les enveloppes financières correspondant sont également fixées par le centre, en l'occurrence, le secrétariat d'Etat au plan (SEP) et ce sur la base des projets et des objectifs proposés par ces derniers.

L'entreprise publique réalise l'étude de pré investissement que son ministère de tutelle présente et défend auprès du SEP, qui après négociation, accepte le projet et lui accorde « la décision d'individualisation »²⁷ ou le refuse. Quand il l'accepte, il l'inscrit dans la nomenclature du « plan annuel »²⁸.

²⁶Bouyacoub. A : Op-Cit, p 89

²⁷Mekideche (M) : l'Algérie entre économie de rente et économie émergente : essai sur la conduite des réformes économiques édition Dahlab, 2000.p 137

²⁸Boudjenah (Y) : Algérie décomposition d'une industrie : la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question, édition l'Harmattan, 2002.p 35

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

2-1-2-1- L'organisation financière

Avec le lancement du plan quadriennal (1970-1973), une réforme profonde des mécanismes financiers de l'entreprise publique a été mise en place (loi de finance 1970 complétée par celle de 1971). Ces réformes ont transformé l'entreprise, car elles découlent des nouvelles données créées par la planification, et reflètent une certaine centralisation de toutes les ressources financières du pays.

En effet, dans l'ordonnance n°70-93 du 31/12/1970 portant la loi de finance pour 1971 est portée à l'essentiel de la réforme financière. La logique d'ensemble qui gouverne cette situation consiste fondamentalement en l'adoption d'un plan de financement permettant la réalisation du plan physique élaboré et approuvé au préalable par le centre. Il s'agit non seulement de rendre les ressources nécessaires disponibles, mais également de les centraliser pour les répartir ensuite, via le secteur bancaire, sur les différentes entreprises publiques en charge des investissements planifiés et surtout contrôler à priori et à posteriori leur réalisation.²⁹

2-1-2-2-Principe de financement des EPA

Le financement des entreprises publiques défini selon les principes de la planification introduite dans la loi de finances de 1971 s'effectue selon qu'il s'agisse d'un investissement ou d'un besoin d'exploitation de la manière suivante :

a) Le financement des investissements

Les investissements à moyen terme sont financés par les banques, mais celles-ci ne peuvent financer que les projets approuvés par le centre et qui ont fait l'objet d'une décision préalable de l'organe de planification. Cette décision prévoit les proportions ainsi que les modalités de mise en œuvre du financement de l'investissement en question.

Ce cadre de financement des investissements planifiés est accompagné d'une réglementation du crédit. Tout investissement doit suivre le processus et les étapes suivantes³⁰:

- L'approbation de l'investissement par le ministère de tutelle de l'entreprise publique.

En effet, le projet d'investissement doit faire l'objet d'une étude technico-économique après avoir reçu l'approbation du ministère de tutelle ;

²⁹Bouyacoub (A) : la gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie, PU 1987, p142

³⁰ Idem p 146

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

- L'individualisation et l'inscription à la nomenclature des investissements : sur la base de cette étude technico-économique du projet, les services de la planification centrale examinent le projet, et prennent une décision quant à sa réalisation. Si le projet est accepté, il est alors individualisé et inscrit à la nomenclature des investissements ;
- L'élaboration du plan de financement : le financement du projet fait l'objet d'un plan. Ce dernier est élaboré, discuté et adopté par la banque domiciliataire en tenant compte de la rentabilité économique et financière du projet ainsi que de la situation financière de l'entreprise et de la structure des fonds mobilisables. Ce plan est ensuite examiné par le conseil de direction de la CAD ;
- L'autorisation de financement : si le plan de financement est adopté, une autorisation de financement est alors notifiée par le Trésor ;
- L'élaboration de la convention de crédit : une fois le projet individualisé et doté d'un plan de financement, l'entreprise va signer une convention de crédit avec sa banque domiciliataire pour le crédit à moyen terme, et avec la CAD pour le crédit à long terme. Cette convention met en relief le montant et la structure du crédit, les conditions de remboursement selon la durée et l'origine du prêt.³¹

b) Le financement de l'exploitation

Le plan de financement de l'exploitation de l'entreprise publique est élaboré pour un an, il n'est rien d'autre que l'éclatement des prévisions de trésorerie de l'entreprise par mois ou semestres. Il permet à l'entreprise d'évaluer périodiquement (chaque mois ou chaque trimestre) ses besoins prévisionnels de trésorerie. Ainsi, au début de chaque période (mois ou trimestre), l'entreprise évalue ses disponibilités immédiates, et dégage ses entrées et sorties de fonds afin de faire sortir un solde prévisionnel de trésorerie. Le besoin de financement dégagé, est à financer par la banque domiciliataire qui va lui accorder des crédits à court terme³².

³¹Bouyacoub (A) Op-Cit p147

³² Idem

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

2-1-2-3- dérives du financement bancaire

a-La perte d'autonomie de gestion en matière financière

A partir des réformes de 1970, 1971(lois de finance), l'entreprise publique perd presque la totalité de ses prérogatives en matière de gestion financière. Plusieurs éléments expliquent cette situation :

➤ L'unicité de la banque

La loi de finance de 1970 fait obligation à toutes les entreprises publiques de concentrer leurs comptes bancaires ainsi que leurs opérations bancaires d'exploitation au niveau d'une seule banque. Cette mesure redéfinit le rôle des banques elles même, en les associant de très près à la planification financière. En accordant des crédits à court terme. Donnant la possibilité à une seule banque de connaître la situation financière de l'entreprise, on lui conférant un pouvoir de contrôle important.

La doctrine en matière financière penchait en faveur du contrôle des entreprises publiques par le système bancaire. D'après ce nouveau système, la banque, à travers les crédits accordés aux entreprises publiques et la surveillance de leurs opérations financières, finit par gérer et contrôler tous les aspects financiers de leurs activités.

Ainsi, le financement des activités de celles-ci dépend entièrement de la banque³³. Mais cette dernière aura-t-elle les moyens de ce contrôle ? Pourrait-elle s'imposer auprès de l'entreprise publique dont les objectifs lui sont fixés par les organes centraux ?

➤ La remboursabilité des crédits

A partir de 1971, une séparation nette est introduite entre les projets d'investissement à la charge de l'Etat, et ceux qui sont appelés « investissements planifiés » totalement à la charge de l'entreprise.

Le financement des investissements ne se fera plus par des subventions de budget, non remboursable comme avant 1970. L'entreprise publique prend totalement à sa charge les investissements planifiés. Le financement se réalise par la banque d'une façon automatique

³³ Boudjenah (Y) : Algérie décomposition d'une industrie : la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question, édition l'Harmattan, 2002.p 38

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

après l'accomplissement d'un certain nombre de procédures administratives. Il est remboursable et pas garanti, c'est là la grande nouveauté introduite par la réforme³⁴.

Ce nouveau système était mal accepté par les entreprises qui doivent non seulement réaliser, mais également financer des investissements décidés à un niveau central, et dépassant largement leurs capacités économiques.

Ainsi, le financement à fonds perdus était considéré par les responsables comme un manque de rentabilité des entreprises, avec le nouveau système on pourra juger réellement leurs capacités financières et encourager de ce fait l'esprit d'entreprise. Mais avec cette logique, on demande à l'entreprise d'être rentable alors que la décision d'investissement ne lui revient pas. Autrement dit, le plan décide. Des investissements, pour des raisons macroéconomiques, l'entreprise doit les réaliser, supporter leur financement et être rentable.

L'unique source de financement que l'entreprise puisse exploiter est celle du crédit. En effet, afin d'éliminer toute possibilité d'utilisation des ressources financières non conformes au plan, les entreprises étaient dans l'obligation de recourir aux crédits pour le financement des investissements. Les crédits à court et moyen terme sont accordés par la banque qui gère les comptes de l'entreprise. Quant aux crédits à long terme, ils sont accordés par la CAD devenue BAD (banque algérienne de développement) en 1972³⁵.

De nombreuses autorisations, discussions et études de dossiers précèdent l'acceptation du financement des investissements planifiés. Une fois le projet accepté, il est inscrit au programme annuel avec un plan de financement et une convention de crédit. Celle-ci est signée par l'entreprise et la banque concernée, selon la nature du financement.

L'accord du financement de la banque intervient en tenant compte des éléments suivants³⁶ :

- La rentabilité financière du projet ;
- Les contraintes indépendantes de l'entreprise ;
- La capacité financière de l'entreprise ;
- La nature de l'investissement.

³⁴Benissad (H) : l'Algérie : restructuration et réformes économiques (1979-1993), OPU, 1994, p 98

³⁵ Idem, p100.

³⁶Boudjenah (Y) : Algérie décomposition d'une industrie : la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question, édition l'Harmattan 2020.p40

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

Ces mesures ont pour objectif d'adapter les crédits à la nature des investissements. Pour y parvenir, l'entreprise est tenue de fournir toutes les informations nécessaires, sous formes de dossiers et de documents conformes aux exigences des banques et dont dépend la viabilité du financement. Toutefois l'entreprise dispose-t-elle des capacités notamment organisationnelles suffisantes et nécessaires ?

➤ **L'élimination de l'autofinancement**

L'élimination de l'autofinancement comme celle de l'obligation faite à l'entreprise de financer ses investissements par le canal du crédit était justifiée. Par le souci d'éviter à l'entreprise de s'engager dans la réalisation des projets non-inscrits au plan. Cette mesure obligeait l'entreprise de verser la valeur correspondante aux dotations aux amortissements et aux réserves dans un compte bloqué auprès du trésor. Ces ressources permettaient, auparavant, à l'entreprise de financer elle-même, certains investissements sans subir les procédures de la planification. Cette mesure élimine toute possibilité d'autofinancement et aggrave la situation des entreprises déficitaires. Celles-ci sont obligées de recourir au crédit bancaire pour payer au trésor l'amortissement considéré comme une charge. Même les prêts et avances interentreprises ont été éliminés, ce qui réduit à néant toute possibilité d'autofinancement.

De ce fait, la banque a acquis un statut particulier, car elle peut veiller au respect de ces mesures et gérer la situation financière de l'entreprise qu'elle peut bloquer à tout moment³⁷.

b) La pression du système financier sur l'entreprise publique

A côté de la perte d'autonomie de gestion financière de l'entreprise, deux autres éléments renforcent la pression financière qui pèse sur elle :

➤ **La contribution au budget de l'Etat**

L'Etat estimait qu'il était en droit d'exiger de toute entreprise une contribution au budget de l'Etat et au développement du pays. Mais cette contribution n'était pas assimilée au profit que l'entreprise pouvait dégager, ni aux impôts sur les bénéfices. Ainsi, même quand l'entreprise est déficitaire, elle devait s'acquitter de la contribution prévue par le ministère des finances. Elle était assimilée au coût du capital, c'est-à-dire, elle devait être fonction du capital qui lui a

³⁷ Boudjenah (Y), Op-Cit, p 42

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

été confié. Cette obligation amena de nombreuses entreprises à s'endetter pour s'acquitter de la contribution fixée autoritairement.³⁸

Cette contribution ne dispense pas les entreprises des obligations fiscales, elle est calculée par référence à un taux fixe, lié au chiffre d'affaires pour les entreprises à caractère commercial, et pour ce qui est des entreprises industrielles, elle est acculée par unité de production, en fonction de la structure du compte d'exploitation et de la valeur des immobilisations et des amortissements effectués.

Cette contribution est fortement contestée par les entreprises publiques qui estiment qu'elle est pénalisante, car elle pèse lourdement sur leur équilibre financier. « La loi de finance 1970 précise qu'un prélèvement d'office est opéré par les services financiers (trésor ou banques) si l'entreprise a retardé l'échéance de paiement de cette contribution »³⁹.

➤ L'exercice du contrôle financier

L'exercice du contrôle par les services financiers s'effectue par l'intermédiaire d'une série de documents que l'entreprise élabore à l'intention de la banque ou du trésor pour obtenir un financement. En plus des documents comptables officiels (bilan et TCR), une panoplie de documents supplémentaire (comptes prévisionnels, plan de production, plans de financement, ...) est demandée. Mais l'entreprise rencontre d'énormes difficultés pour élaborer ces documents prévisionnels, car elle ne dispose pas de système de collecte et de traitement de l'information⁴⁰.

La domiciliation obligée des entreprises constitue le moyen privilégié de ce contrôle. Pour renforcer cette disposition, l'entreprise doit effectuer l'ensemble de ses règlements par le biais de son compte bancaire.

Toutes ces mesures sont prises afin de permettre aux banques de suivre les entreprises depuis leurs prévisions d'investissement jusqu'à l'exploitation. Il est aussi prévu que le contrôle doit s'effectuer à différents niveaux⁴¹ :

- Un contrôle préalable, à l'occasion de la demande de crédit. Ce contrôle est facilité par l'obligation faite aux entreprises d'adresser à leur banque domiciliataire outre les bilans et les comptes d'exploitation, un plan de financement détaillé ;

³⁸ Benissad H., « les réformes économiques en Algérie ou l'indicible ajustement structurel », OPU, 1991, p79.

³⁹ Idem

⁴⁰ Benissad (H) : l'Algérie : « restructuration et réformes économiques (1979-1993) », OPU, 1994, p 101.

⁴¹ Bouyacoub (A) : la gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie, PU 1987.p146

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

- Un contrôle courant, qui consiste à suivre les mouvements quotidiens des fonds des entreprises. Ce contrôle est effectué par le fait que l'ensemble des opérations financières est réalisé par l'intermédiaire des comptes bancaires ;
- Un contrôle des résultats qui a pour objet d'évaluer les résultats obtenus par rapport à ceux prévus dans le plan.

Malgré les différents systèmes de contrôle mis en place, la banque se trouve toujours dans l'obligation de satisfaire les besoins financiers de l'entreprise, ce qui la rend, avec le temps, comme un exécutif passif au service de l'autorité de planification. En contrepartie, elle n'assume aucun risque à l'égard de l'entreprise, ce risque est transféré au niveau du trésor⁴².

Dans ces conditions, comment les entreprises peuvent-elles palier à leurs difficultés financières ?

2-1-2-4-Conséquences de la planification sur la situation financière des entreprises publiques.

A-L'endettement excessif des entreprises

Le processus des investissements massifs a entraîné un processus d'endettement des entreprises publiques, lié aux mécanismes bancaires et financiers adoptés. Ce problème d'endettement est complexe car pour une entreprise privée, la cessation de paiement entraîne la faillite. Mais celle-ci n'est pas envisageable pour l'entreprise publique en Algérie. Elle continue de fonctionner grâce au découvert bancaire qui lui permet de financer certains investissements, payer certaines dettes et régler les dépenses d'exploitation, notamment les charges salariales⁴³.

L'endettement des entreprises est aggravé par son aspect « endettement vis-à-vis des firmes étrangères ». La part des crédits fournisseurs dans la structure de la dette extérieure est très importante.

b-Les déséquilibres financiers des entreprises

Le processus d'investissement a entraîné celui de l'endettement qui a engendré à son tour, un processus de déséquilibre financier parfois structurel. Vu l'ampleur de ces difficultés,

⁴² Mekideche (M) : l'Algérie entre économie de rente et économie émergente : essai sur la conduite des réformes économiques édition Dahlab, 2000.p66

⁴³ Bouyacoub (F), l'entreprise et le financement bancaire, édition Casbah, 2000,p112

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

les entreprises publiques n'arrivaient même pas à financer leurs charges d'exploitation par les recettes d'exploitation. Les entreprises, non seulement ne renouvelaient pas leur capital productif, mais elles procèdent à sa consommation. Les déficits obligeaient les entreprises à recourir à un financement par découvert bancaire.

Ces déséquilibres ne peuvent être que structurels et ce à cause de :

- Système des prix qui oblige les entreprises à vendre leur produit à un prix inférieur au prix de revient ;
- Des frais financiers et des amortissements très élevés vu la lourdeur des investissements ;
- Des frais de personnels très élevés.

Dans ces conditions, le déséquilibre financier trouve ses origines dans les contraintes que subit l'entreprise et qui découlent de la politique économique instaurée par l'Etat⁴⁴.

2-1-3-Les réformes de l'autonomie des années 80

2-1-3-1-Restructurations organique et financière (1980-1983)

La période précédente a connu un taux d'investissement assez important. Ce rythme élevé d'investissement fait abstraction des processus d'apprentissage et des difficultés afférentes à la gestion des entreprises de plus en plus complexe. Investissements qui dépassaient largement les capacités financières des entreprises ont engendré un recours massif à l'endettement extérieur contracté auprès des banques commerciales à des taux d'intérêt élevés et à court terme.

Différentes analyses concernant cette période démontrent le dysfonctionnement du secteur productif et la négligence de la productivité au profit de la redistribution de la rente pétrolière. Des erreurs de planification et d'inadéquation des politiques macroéconomiques sont enregistrées, car le planificateur définit mal les projets d'investissement, les coûts financiers correspondants, les délais de livraison ainsi que l'efficacité économique. Ces traits expliquent en partie la crise et les déséquilibres financiers dans lesquels se sont retrouvées les entreprises publiques.⁴⁵

Les sociétés nationales sont directement montrées du doigt, leur réorganisation est présentée comme une nécessité pour améliorer l'ensemble des équilibres ainsi que leur mode

⁴⁴ Idem, p114.

⁴⁵ Boudjenah Y. : « Algérie décomposition d'une industrie : la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question », édition l'Harmattan, 2002, p80.

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

de gestion. Elles sont devenues des « empires », des organismes socio-économiques gigantesques, où se concentrent les problèmes de gestion du personnel et des moyens matériels et financiers. Ce qui expliquait leur faible productivité et la production jugée insuffisante du secteur industriel⁴⁶.

Ainsi, la centralisation et la bureaucratie qui pèsent sur le fonctionnement des entreprises publiques seraient à l'origine des leurs difficultés, et pour y remédier, il fallait éliminer toute contrainte dans leur gestion. D'où l'idée de leur restructuration.

a- La restructuration organique

Le but de cette démarche entreprise à l'égard des entreprises publiques était de rapprocher le plus possible les producteurs des centres de décision pour diminuer la bureaucratie.

En effet, la réforme des structures vise une plus grande maîtrise de l'appareil de production et une utilisation efficiente des capacités productives (humaines, financières...).

L'intérêt est de casser les conglomérats que seraient devenues les entreprises publiques, ingérables, incontrôlables et inefficaces.

La restructuration organique engagée à partir de 1980 a été focalisée sur le redimensionnement des entreprises en vue de rendre leur gestion plus maîtrisable. Une quinzaine d'entreprises industrielles a ainsi donné naissance à plus d'une centaine d'entreprises. En réalité, à travers cette réorganisation, la problématique de la rentabilité financière des entreprises nationales était également posée.

➤ Objectifs de la restructuration

La réorganisation structurelle des entreprises publiques s'attaquait aux aspects négatifs tant décriés par les économistes et les gestionnaires de ces entreprises. Le contenu des critiques comprenait⁴⁷:

- La taille gigantesque atteinte par les sociétés nationales ;
- L'emploi d'un personnel exagéré dans le secteur public ;
- Une gestion bureaucratique marquée par une ingérence de la tutelle dans la gestion des affaires des entreprises d'Etat. A cet effet, la restructuration organique visait l'amélioration

⁴⁶Idem, p77.

⁴⁷Boudjenah Y. op-cit, p80

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

des performances des entreprises publiques par le développement de la déconcentration et la décentralisation de la gestion des activités de production des biens et services, afin d'avoir une plus grande adéquation entre la taille de l'entreprise, son niveau d'intervention et sa compétence territoriale.

En matière d'une meilleure réorganisation des relations de l'entreprise, la restructuration organique veille à la cohérence des objectifs et au respect des délais pour la généralisation graduelle des relations contractuelles.

➤ **Application (ou mise en œuvre) de la restructuration**

Pour réaliser les objectifs assignés à cette restructuration, les entreprises publiques ont été donc divisées en plusieurs unités, selon les critères ci-dessous retenus par cette démarche⁴⁸:

- La séparation des fonctions de production et de distribution ;
- La spécialisation par familles homogènes de produits ;
- La spécialisation par filières technologiques ;
- La spécialisation par activités homogènes.

Ainsi, selon ces critères, dans certaines branches le découpage était vertical, c'est-à-dire l'entreprise est scindée en plusieurs créneaux, elle exerce de ce fait l'ensemble des activités (production, commercialisation et développement). Tel était le cas, à titre d'exemple de la SONACOME divisée en trois entreprises, une spécialisée dans la fabrication du matériel agricole (à Sidi bel Abbés et Constantine), une autre spécialisée dans la production de véhicules industriels (à Rouïba) et une troisième qui s'occupait de la distribution de véhicules de particuliers (à Alger).

Le découpage peut être aussi géographique, par une déconcentration régionale et la création de nouvelles sociétés dans certaines Wilayas. Tel était le cas de l'ENIEM à Tizi-Ouzou et l'ENIE à Sidi bel Abbés. Par cette déconcentration, l'Etat veut instaurer un équilibre régional, ainsi, des sièges sociaux d'un nombre d'entreprises étaient transférés vers d'autres chefs lieux de wilayas du pays et sont rapprochés de leurs principaux centres de production.

⁴⁸Bia C : Les réformes monétaires et financières et leur impact sur l'entreprise algérienne in revue d'économie et statistiques appliquées, n° 06, 2006, p15.

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

La dispersion des nouvelles entreprises issues de la restructuration à travers le territoire national avait aussi pour objectif d'étendre le développement économique à l'intérieur du pays⁴⁹.

➤ **Conséquences ou résultats de la restructuration**

Ces restructurations ont apporté des changements radicaux dans le paysage des entreprises publiques, on distingue désormais :

- Des entreprises assurant la totalité des fonctions ;
- Des entreprises dont l'activité s'exerce soit sur le territoire national ou dans une région, mais limitée uniquement à la production de biens ;
- Des entreprises chargées de l'approvisionnement en inputs et/ou de la distribution et qui exerce sur le territoire national en général ;
- Des entreprises prestataires de services ;
- Des entreprises de développement.

La restructuration organique a eu le mérite d'avoir inauguré le train des « grands changements » privilégiant l'aspect économique : performance de l'appareil productif, rentabilité économique et financière.

Après leur restructuration, les entreprises publiques doivent faire jouer aux paramètres financiers le rôle de critère unique et efficient de leur viabilité économique. Contrairement à la période précédente où le taux de consommation du crédit était considéré comme le critère essentiel. Dès lors, la restructuration organique avait pour objectif de réaliser l'équilibre financier de l'entreprise publique, indicateur central de sa rentabilité, lui permettant ainsi de réaliser les trois objectifs qu'on lui a assignés à savoir⁵⁰ :

- Assurer l'amortissement de l'outil de production pour en assurer le renouvellement ;

Respecter les échéanciers de remboursement des emprunts contractés pour financer les investissements ;

- Dégager un excédent financier pour participer au financement de la croissance économique du pays. Ainsi, malgré la nécessité des ajustements entrepris pour le bon fonctionnement des

⁴⁹ Mekideche (M) : l'Algérie entre économie de rente et économie émergente : essai sur la conduite des réformes économiques édition Dahlab, 2000.p31.

⁵⁰ Idem, p 34.

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

entreprises publiques, la restructuration ne s'est pas attaquée aux carences réelles, elle a au contraire provoqué une multiplication de nouveaux problèmes, tels que la construction de nouveaux sièges, la multiplication des structures nécessitant des moyens financiers et humains très importants.

b- La restructuration financière

Parallèlement à la restructuration organique, une restructuration financière était initiée à partir de 1982, celle-ci est sensée parachever la nouvelle réorganisation des entreprises publiques. Ces dernières sont en effet, marquées par des déficits d'exploitation Considérables et récurrents. Leur endettement bancaire était important.⁵¹

➤ Objectifs de la restructuration financière

Cette mission était réalisée par le comité national de restructuration qui à créé à l'occasion une commission afin d'analyser les causes de la déstructuration financière des entreprises publiques, et partant définir un cadre propice à une meilleure allocation des ressources financières. L'analyse effectuée par la commission a fait ressortir deux causes de déséquilibre, micro et macroéconomique⁵²:

- Au niveau micro économique : les causes de la déstructuration financières sont liées à la fois à une productivité insuffisante, à une mauvaise gestion engendrant des retards dans l'exécution des projets et dans la livraison ;

- Au niveau macroéconomique : les causes concernent essentiellement la politique fiscale et celle des prix. En effet, la commission a constaté une grande distorsion entre les prix réels que l'entreprise devait appliquer afin de dégager un bénéfice, et les prix administrés qui lui sont imposés pour protéger le pouvoir d'achat du consommateur à faible revenu. Quant à la politique fiscale, elle était tout à fait en contradiction du rôle social que l'Etat imposait aux entreprises publiques générant des charges conséquentes pour elles. Une telle anomalie appelle une prise de mesures d'allégement du poids fiscal que subissent ces entreprises.

Différentes mesures sont envisagées. La dette bancaire est rééchelonnée, la dette à l'égard du trésor est transformée en dotations définitives. Les entreprises devraient désormais, dégager des ressources propres pour s'autofinancer. Un comité national de restructuration financière

⁵¹ Zehor Gueroui : « privatisation des entreprises publiques Algérienne avec référence au secteur bâtiment et Matériaux de construction », octobre 2001, P150

⁵² Benissad (H) : les réformes économiques en Algérie ou l'indicible ajustement structurel, OPU, 1991.p41

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

est créé pour établir des « plans de redressement ». Un fonds de roulement est assuré à l'entreprise lui permettant de ne plus dépendre du crédit. La dotation en fonds propres est calculée en fonction de la nature et de la taille de l'entreprise⁵³.

La première mission du comité était de constituer le capital ou de reconstituer les fonds propres des entreprises publiques caractérisées par des déficits considérables et cumulatifs, ensuite l'opération visait une gestion équilibrée de ces entreprises qui consistait à :

- Modifier les dettes à long terme vis-à-vis du trésor public et vis-à-vis du secteur bancaire en dotations définitives ;

- L'application de la comptabilité analytique pour la détermination des coûts de revient afin que l'entreprise puisse dégager un surplus financier lui permettant de former à l'avenir des ressources propres pour s'autofinancer. A cet effet on leur a demandé de se mettre à calculer leurs coûts de production pour y adapter les prix de ventes de leurs biens, car auparavant ces entreprises n'étaient pas dans l'obligation de tenir une comptabilité analytique puisque les prix de ventes sont fixés par le centre.

➤ **Limites de la restructuration financière**

-Les obstacles à l'autofinancement

Pour calculer le coût de revient de leurs biens, les entreprises étaient amenées à utiliser les capacités de production normatives et non pas réelles. Cette approche ne peut être efficace car les coûts de revient normatifs sont largement inférieurs aux coûts de revient réels. De ce fait, l'autofinancement devient très difficile à réaliser puisque les entreprises vendent à perte⁵⁴.

-Les charges financières

L'endettement auprès des banques commerciales et du trésor, a induit malgré les faibles taux d'intérêt appliqués un volume de charges financières très lourd.

Les découverts bancaires des EPE sont dus d'une part, au partage du passif, et d'autre part aux dettes héritées des restructurations. Cette situation est aggravée par les prélèvements fiscaux anormaux qui n'épargnaient même pas les entreprises déficitaires.

Malgré les efforts d'assainissement et de restructuration financière opérés, les entreprises d'Etat n'arrivaient toujours pas à mettre en place une politique rationnelle des prix

⁵³ Idem.

⁵⁴ Benissad (H) : l'Algérie : restructuration et réformes économiques (1979-1993) », OPU, 1994, p 78

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

des biens produits, cette dernière a contribué largement à l'échec de politique de restructuration organique et financière entreprise, d'où une réapparition rapide des déficits d'exploitation⁵⁵.

➤ **Limites du mode de financement adopté**

Naturellement, les crédits sont accordés par les banques à partir des dépôts collectés. Ces derniers sont essentiellement à vue, la banque est obligée de faire l'effort de les transférer en crédits à moyen terme. Les dépôts à terme ne représentent qu'une faible partie de l'ensemble des dépôts collectés par la banque. En effet, les rigidités (faible taux de rémunération des dépôts, absence de la concurrence interbancaire) rencontrées par le système bancaire pour assurer sa mission de financement des besoins d'exploitation et d'investissement des entreprises publiques.

La situation financière de beaucoup d'entreprises publiques (même autonome) est assez critique, les entreprises restructurées financièrement s'endettent continuellement sans espérer rembourser leurs dettes. Les banques commerciales sont érigées en caisses fournissant aux entreprises publiques les liquidités qu'elles demandent. En effet, les banques ne sont pas en mesure d'assurer la fonction de contrôle des entreprises par le biais du crédit à cause des faibles moyens notamment humains dont elle dispose pour suivre les aspects physiques des opérations financières comme l'exige la planification centralisée⁵⁶.

Ajoutées les pressions extra économiques (notamment sociales) qui s'exercent sur elles lorsqu'elles prennent l'initiative de suspendre ces concours aux entreprises publiques. Ainsi le rôle dévolu aux banques par le système de planification a eu les effets négatifs suivants sur l'entreprise publique :

- L'entreprise n'ayant pas de contrainte budgétaire ne fait aucun effort de gestion. En effet, le système bancaire est toujours prêt à lui substituer et régler ses factures et ses dettes ;
- La rémunération des fonds prêtés à l'entreprise étant faible, celle-ci n'hésite pas à consommer, sans mesure, les crédits bancaires d'autant puisqu'elle ne prend pas vraiment compte de sa gestion économique et financière, la planification centralisée et impérative l'ayant fortement déresponsabilisée ;

⁵⁵ A .DAHMANI : l'Algérie à l'épreuve, économie politique des reformes 1980/1997, casbah édition, Alger 1999, p 95

⁵⁶ Mekideche (M) : l'Algérie entre économie de rente et économie émergente : essai sur la conduite des réformes économiques édition Dahlab, 2000.p39.

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

- L'entreprise bénéficiant de cette offre sans limite de crédit bancaire n'est soumise à aucune pression pour former des surplus lui permettant d'assurer sa pérennité.

La restructuration organique n'a pas réussi à instaurer une meilleure allocation des ressources des entreprises publiques, elle a au contraire, disloqué les synergies existantes du système productif, car des liens d'intégration auparavant puissants entre les différentes fonctions des entreprises sont altérés. La multiplication des sociétés ne faisait qu'amplifier les problèmes d'ordre juridique, comptable et financier entre les nouvelles entités et les anciennes directions centrales. Cette situation a aggravé l'état dans lequel elles se trouvaient. C'est le début d'une fragilisation du secteur public économique⁵⁷.

Ainsi, une nouvelle réforme s'imposait, devant apporter des transformations effectives dans le mode de gestion et la relation qu'entretiennent les banques avec les entreprises publiques. C'est dans ce sens que s'est inscrit la réforme de 1988 portant sur l'autonomie des entreprises publiques.

2-1-3-2-Les réformes de l'autonomie de 1988

Les faiblesses structurelles de l'économie Algérienne, réellement apparues avec la chute des prix du pétrole en 1986 et la réduction des recettes extérieures qui en a découlé, ont conduit l'Etat à réviser son intervention dans la sphère économique, à cet égard, une loi sur l'autonomie des entreprises a été promulguée, dite loi d'orientation sur l'entreprise publique économique.

La réforme des entreprises publiques introduite en 1988, impose des règles d'organisation et de gestion privée, l'entreprise publique ne se limite plus à accomplir des simples fonctions d'exécution, mais qu'elle devienne un centre de décision autonome : la privatisation des formes de gestion (autonomie de gestion)⁵⁸ par La loi 88-01:

La loi 88-01 portant l'autonomie des entreprises publiques du 13 janvier 1988, a introduit un nouveau principe dans l'organisation et la gestion des sociétés nationales qui est le critère d'autonomie⁵⁹. Cette loi dite de l'orientation de l'entreprise, devait permettre de restituer l'identité de ces dernières en les mettant à l'abri des idéologies politiques, de leur restituer la prise en charge directe de leurs affaires, de leurs organisations, de leurs relations

⁵⁷Bouyacoub (A) : la gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie, OPU 1987.p156

⁵⁸ Benissad (H) : les réformes économiques en Algérie ou l'indicible ajustement structurel, OPU, 199, p 57

⁵⁹ La loi 88-01

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

économiques, du choix de leurs partenaires, de leurs responsabilités sur le marché et de la gestion de leurs ressources et compétences.

La promulgation de cette loi vise aussi, la réhabilitation de la stratégie propre à chaque entreprise, et encourager la prise en charge de leur devenir et de leurs ambitions propres.

Cette réforme a introduit une direction des entreprises, coiffée par un conseil d'administration qui désigne le président directeur général (PDG) et un contrôle externe indépendant, en la personne de commissaire aux comptes.

Ces entreprises sont régies par le code de commerce (principe de commercialité) et le seul propriétaire c'est l'Etat. Ce dernier, confie la gestion de la propriété des actifs à des fonds de participation de l'Etat (FPE) ce qui justifie le maintien de la propriété étatique et la mise en place des règles de gestion privée.

La modification des structures de ces entreprises a donné lieu à deux formes d'organes de direction (organe dirigeant) : Le conseil d'Administration et le PDG. Ces deux organes exercent les prérogatives de gestion et de contrôle comme le dispose l'article 22⁶⁰: dans le processus de fonctionnement de l'entreprise, s'exercent des prérogatives afférentes :

- Au droit de propriété des actionnaires,
- Au droit et à la responsabilité des administrateurs ;
- A la fonction et à la responsabilité des gestionnaires.

Chacune de ces prérogatives est assurée par l'organe y afférent, conformément à la loi et dans les limites des structures de l'entreprise :

- Le conseil d'Administration (CA) : les EPE sont administrées par un conseil d'administration (dans le cas d'une SPA) ou un conseil de surveillance (pour la SARL).

Le CA est chargé de définir et de conduire la politique de l'EPE. Ainsi, il arrête les perspectives à moyen terme de l'entreprise, met en œuvre les stratégies d'actions et de programmes que le PDG ou le DG exécute sous son contrôle.

Il y a lieu de souligner que par rapport au concept d'autonomie de l'EPE, que le CA est désigné par l'AG des Fonds de Participations (FP). Ces derniers sont fortement assujettis à l'Etat actionnaire.

⁶⁰De la loi 88-01 portant l'autonomie des entreprises publiques du 13 janvier 19

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

- La direction générale : la direction de l'EPE est assurée, selon les cas par le président directeur général (président du CA ou un administrateur désigné par le CA) ou le directeur général ou encore les gérants (cas de la SARL). La direction générale est responsable de la gestion et de l'exploitation de l'entreprise.

Par ailleurs, la distinction, entre l'administration et la direction, vise un double objectif:

- Une spécialisation des fonctions accompagnées d'une hiérarchisation des organes ;
- Une condition pour l'indépendance du DG.

2-1-3-3- Les limites de l'autonomie des entreprises publiques

Après plus de six ans de gestion autonome, la situation économique et financière des entreprises publiques n'a connu aucune amélioration, ainsi que les fonds de participation a fait ressortir des imperfections et des insuffisances liées à la définition des attributions et au mode de fonctionnement des organes d'administration, de gestion et de contrôle des entreprises⁶¹.

L'autonomie des entreprises publiques ne pouvait atteindre son objectif pour les raisons suivantes :

- La distribution des actions de chaque EPE au moins à trois fonds de participation, a alourdi le pouvoir décisionnel des dirigeants de l'entreprise ;
- Le manque de responsabilité, d'incitation et de pouvoir pour ceux censés prendre les décisions a fait obstacle de réaliser une gestion rigoureuse ;
- La gestion par objectif, la gestion des carrières et la formation du personnel de niveau élevé ne sont pas envisagés dans le plan de redressement ;
- L'ambiguïté de double statut de l'EPE.

L'échec de l'autonomie des entreprises publiques, est dû par contre, selon N. SADI aux difficultés financières qui ont caractérisé la fin des années 1980 et à la rigidité de l'environnement juridique de l'entreprise.

⁶¹ Mekideche (M) : l'Algérie entre économie de rente et économie émergente : essai sur la conduite des réformes économiques édition Dahlab, 2000.p47.

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

2-2 Les réformes économiques des années 1990

Les ajustements économiques des années 80 ne constituent pas un projet économique et social clair et cohérent, car il n'y a pas de volonté réelle ou effective de la part de l'Etat de rupture avec l'ordre ancien, de réorientation profonde de l'appareil de production et de répartition. Il faut attendre l'année 1990 pour percevoir à nouveau un discours sur la nécessité de réformes économiques profondes et radicales.

C'est ainsi qu'une nouvelle étape a été ouverte à l'Algérie, qui se trouvait dans une situation de cession de paiement et de chute brutale des prix du pétrole, pour faire face à la crise d'endettement, par le recours au rééchelonnement de sa dette extérieure à travers le plan d'ajustement structurel (PAS) imposé par le fonds monétaire international et la banque mondiale⁶².

2-2-1 La restructuration industrielle

La transition vers l'économie de marché nécessite une restructuration industrielle, destinée à mieux préparer l'appareil public de production.

Le gouvernement algérien a opté pour une telle démarche au début des années 1990, à cet égard, plusieurs mesures ont été prises dans la restructuration industrielle, à savoir, des mesures prévues dans la dimension micro-économique, et celles prévues dans la dimension macro-économique.⁶³

Les mesures prévues dans la dimension macro-économique :

- La libéralisation des prix ;
- La suppression du soutien financier systématique aux entreprises ;
- La libéralisation du commerce extérieur.

Celles prévues dans la dimension micro-économique :

- La filialisation systématique des entités industrielles homogènes par recentrage sur leur métier de base ;

⁶² Zehor Gueroui : « privatisation des entreprises publiques Algérienne avec référence au secteur bâtiment et Matériaux de construction », octobre 2001, P123

⁶³ A. DAHMANI : l'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes 1980/1997, casbah édition, Alger 1999

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

- Le renforcement des capacités de gestion et de management par formation, requalification de l'emploi au sein des entreprises ;
- La recherche d'option de partenariat apportant capitaux, technologie et marchés, nécessaires à leur mise à niveau et à la réhabilitation de leur outil de production.
- La dissolution des entreprises non-viables.

2-2-2- Le système des holdings

Dans le cadre du plan d'ajustement structurel, signé entre l'Algérie et les institutions internationales (FMI, BM), et dans le but de rétablir les équilibres macro-économiques, l'Algérie a engagé une autre vague de restructuration des EPE, touchant à la fois l'environnement économique et institutionnel.

L'ordonnance 95-25 du 25 septembre 1995 sur la gestion des capitaux marchand de l'Etat qui consacre le caractère marchand des capitaux publics arrête les modalités d'organisation et de gestion des participations de l'Etat dans les EPE, dans le sens d'une ouverture ou de cession des actifs publics au marché.

Ainsi, les holdings qui remplacent les fonds de participations dissouts, sont chargés de la gestion des capitaux marchands de l'Etat, sont organisés selon une logique de branches homogènes gérant entre 60 et 170 EPE par holding.

Le holding chargé de la gestion des capitaux marchands de l'Etat, est organisé sous forme SPA, dont le capital est détenu intégralement et / ou conjointement par l'Etat, et les autres personnes morales de droit public.

Le holding est investi de tous les attributs des droits de propriétés sur les actions (Art 04). Il est aussi chargé de rentabiliser et de fructifier le portefeuille d'actions, participations et autres valeurs financières (Art 09).

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérien.

Conclusion

La planification centralisée introduit de nouvelles dimensions dans le fonctionnement et l'organisation interne de l'entreprise publique économique. L'autonomie de décisions d'investissement et des moyens de financement. Puisque, les objectifs globaux d'investissement ainsi que les enveloppes financières correspondantes sont fixés au niveau central par le gouvernement.

En fin de compte, ces conditions ont fini par mettre les entreprises dans des situations périlleuses de déséquilibres financiers et d'endettement excessif.

Les réformes de 1988 s'inscrivent dans une nouvelle conception qui propose des changements structurels fondamentaux avec des objectifs ciblés. Ces derniers consistent en la mise en place des mécanismes de transition vers l'économie de marché, impliquant le désengagement progressif de l'Etat de la sphère économique, la refonte des instruments et des institutions de régulation économique et l'autonomie des entreprises publiques. Ce qui suppose une décentralisation du pouvoir de décision aux entreprises publiques. Ainsi, les entreprises seront appelées à évoluer dans le respect des règles de la commercialité tout en bénéficiant de l'autonomie financière et affecter librement leurs fonds à leurs activités (loi 88-01).

Chapitre II

La politique de financement
des entreprises publiques
économiques

Introduction :

Lors de sa création, et puis au cours de son développement, l'entreprise au moment opportun doit détenir les ressources nécessaires pour faire face à ses échéances, et utiliser au mieux les moyens dont elle dispose. Pour exercer son activité, l'entreprise doit d'abord engager des dépenses avant de percevoir des recettes : réalisation des investissements matériels, achat des matières et fournitures, prévoir la rémunération de la main d'œuvre. Ce n'est qu'ultérieurement, à l'issue de la production et de la commercialisation, que des recettes seront encaissées après la réalisation des ventes. Il y a donc un décalage dans le temps entre les paiements et les encaissements concernant aussi bien les investissements que l'exploitation. Ce décalage crée des besoins de financement que l'entreprise devra couvrir en se procurant des fonds selon différentes modalités. L'entreprise peut faire face à ses besoins en faisant recours à deux principales sources de financement : elle peut utiliser ses ressources propres, mais aussi celles qui lui n'appartiennent pas (ressources externes).

Par ailleurs, l'entreprise face à cette multitude de sources de financement doit faire le choix le plus avantageux, face à cette problématique, différents paramètres qu'elle doit prendre en considération afin de faire le choix opportun.

Section 1 : les besoins et les sources de financement

En partant du fait que l'entreprise est une entité économique combinant des facteurs de production (capital, travail, matières premières) dans le but de produire des biens et des services destinés à être vendus sur un marché solvable, le financement peut être défini comme le moyen lui permettant de disposer des ressources qui lui sont nécessaires sur le plan pécuniaire¹. Ce financement conditionne la survie de l'entreprise.

La politique financière de l'entreprise n'est pas indépendante des univers industriels et financiers où elle gravite, en outre, une description réaliste du fonctionnement des rouages financiers de l'entreprise ne peut être effectuée en dehors d'une étude des relations existant entre la structure de financement, l'environnement interne de la firme (Souvent apprécié par ses structures de gouvernance), et les marchés externes où se nouent les contrats avec les apporteurs de fonds.

Pour mieux cerner la problématique de financement des entreprises, nous proposons d'étudier les besoins de financement, voir les déterminants de chaque élément avant de passer à l'analyse des différents moyens de financement offerts aux entreprises².

1.1 Les besoins de financement

Le financement des entreprises revêt une grande importance suite aux besoins de plus en plus importants qu'elles éprouvent (besoins d'investissement, besoins d'exploitation).

1.1.1 Les besoins de financement liés à l'investissement

A sa création, l'entreprise doit se procurer un ensemble de biens destinés à rester dans la firme pour plusieurs années. Tout au long de son existence, l'entreprise devant réaliser des investissements de nature variée correspondant à des objectifs multiples en vue d'assurer sa survie (par le renouvellement et l'adaptation de ses matériels) et son développement (par l'accroissement de ses installations).

« On appelle investissement, l'engagement d'un capital dans une opération de laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps »³. Il est également « le nerf » et « le muscle » en matière de développement et de croissance de l'entreprise.

¹Chainel (A) ; La banque et l'entreprise : techniques actuelles de financement, édition la revue banque, 1989,p61

² Bouyacoub F, l'entreprise et le financement bancaire, édition Casbah, 2000, p81

³Mourgues N. ; le choix des investissements dans l'entreprise, édition Economica, 1994, p15.

Quel que soit sa taille, l'entreprise peut engager quatre types d'actions donnant lieu à des investissements⁴:

- Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf). Ces investissements sont très fréquents.
- Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation. Ce qu'on appelle les investissements d'expansion ou de capacité. Ils ont pour but d'accroître la capacité de production ou de commercialisation des produits existants et de vendre des produits nouveaux (l'installation d'une capacité nouvelle ou additionnelle).
- Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des coûts de fabrication.
- Valoriser le capital humain, il s'agit des investissements humains et sociaux tels que les dépenses de formation, dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

Donc, dans sa conception générale, l'investissement est considéré comme la transformation des ressources financières en biens corporels ou incorporels, autrement dit, c'est un sacrifice de ressources financières aujourd'hui dans l'espoir d'obtenir dans le futur des recettes supérieures aux dépenses occasionnées par la réalisation de cet investissement⁵.

1.1.2 Les besoins de financement liés à l'exploitation :

Toute entreprise quelle que soit son efficacité ou quelle que soit sa structure financière, peut se trouver confrontée à un problème de trésorerie de façon conjoncturelle ou structurelle. Ce problème peut survenir car, à court terme, l'entreprise doit de manière permanente chercher à assurer le financement de son actif circulant (stock, crédits accordés aux clients, créances diverses).

A cet égard, l'entreprise recourt à des crédits appelés « crédits de fonctionnement » permettant l'équilibrage financier dans un court délai. Ces crédits de fonctionnement financent de manière générale les actifs circulants du bilan. Lorsque ces derniers ne sont pas intégralement financés par des délais de paiement que l'entreprise obtient de ses fournisseurs et de ses créances diverses et lorsque cette insuffisance n'est pas couverte par les fonds de

⁴ Ginglinger; gestion financière de l'entreprise, édition Dalloz, 1991, p45.

⁵ Bancel F ; les choix d'investissement, méthodes traditionnelles, édition Economica, 1995, p35.

roulement (FR). Ainsi, on peut résumer les besoins de financement liés à l'exploitation comme suit⁶:

- Les stocks : pour assurer son fonctionnement normal, toute entreprise doit avoir un stock pour faire face soit à la demande de la clientèle (stock de produits finis), soit pour des fins de production (matières premières). Mais la détention des stocks implique un coût pour l'entreprise ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ces stocks afin de limiter les coûts et donc minimiser les besoins de financement.

- les besoins de trésorerie : l'entreprise doit faire face à des dépenses importantes tels que : les salaires, entretien de matériels, impôts et taxes, frais divers de gestion...etc. Le paiement de ces charges peut troubler le fonctionnement normal de l'activité de l'entreprise. Il s'avère donc que cette activité entraîne la naissance des besoins de trésorerie qui dépendent des délais de paiement de décaissement des charges et d'encaissement des recettes⁷.

Enfin, sans ressources financières, l'entreprise ne produit pas, ne vend pas et donc ne peut survivre que si elle a réussi à mobiliser les ressources nécessaires au maintien de son cycle d'exploitation et au financement de ses investissements.

1.2 Les modes de financement :

Pour satisfaire les besoins de financement que l'entreprise exprime à chaque étape de sa vie, il existe une panoplie de ressources financières que le dirigeant de l'entreprise doit choisir en fonction du besoin exprimé ainsi que de l'impact de chaque type de financement sur la rentabilité de la firme et d'autres incidents, tels que la structure de l'endettement de l'entreprise et la répartition des coûts entre charges variables et fixes.

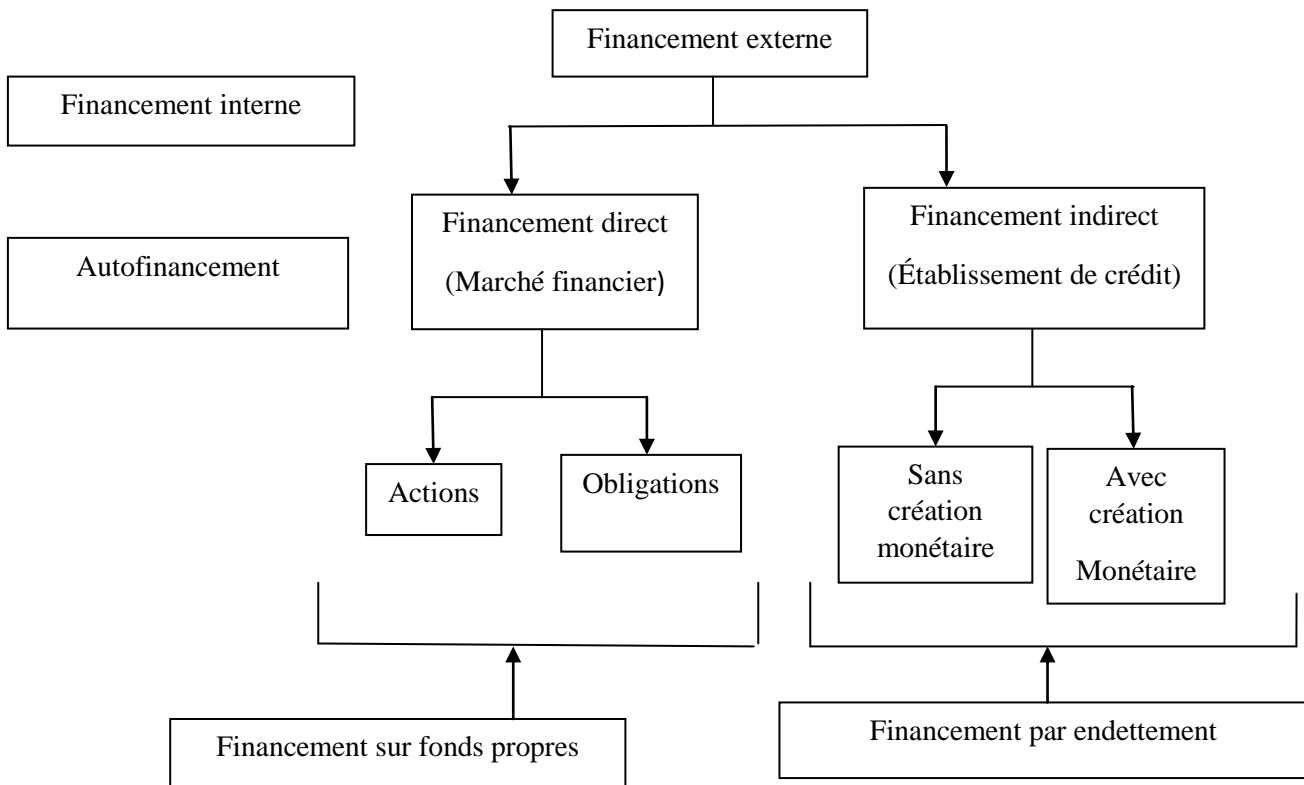
Les sources de financement de l'entreprise peuvent être classées selon leur origine en deux principales catégories : internes (propriétés de l'entreprise) ou externe à l'entreprise⁸.

⁶4 Rousselot P ; Vérdié J-F ; la gestion de la trésorerie, 2e édition Dunod, 1999, p 11 et 22.

⁷Bancel F, op-cit, p47

⁸ Chainel (A) ; La banque et l'entreprise : techniques actuelles de financement, édition la revue banque, 1989.

Figure n°1 : schéma représentant les différents modes de financement



Sources : A partir d'une conception personnelle

1.2.1 Le financement par les ressources internes

Toutes les entreprises peuvent recourir à leurs moyens propres et à ceux de leurs associés pour financer partiellement ou totalement leurs besoins en équipement ou en fonds de roulement. Dans une entreprise, les bénéfices après impôts sont utilisés de deux façons : une partie de ces bénéfices est distribuée aux actionnaires sous forme de dividendes, l'autre partie est conservée par l'entreprise, reprise pour investir, c'est l'autofinancement.

a) Définition de l'autofinancement

L'autofinancement est l'ensemble des ressources nouvelles engendrées par l'activité de l'entreprise et conservées durablement par celle-ci pour financer ses opérations à venir. Il est parfois appelé résultat brut ou profit brut. Toutefois, pour lever toute l'ambiguïté que suscite le mot résultat E. COHEN propose la définition suivante : « l'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son

développement futur »⁹. J. Pierre et al définissent L'autofinancement comme « la rétention de tout ou une partie des rémunérations annuelles des actionnaires en vue de couvrir les divers besoins de l'entreprise. Il s'agit donc d'un processus d'épargne réalisé au niveau de la société »¹⁰. D'un point de vue comptable, les sommes non distribuées sont mises en réserves, ces dernières lorsqu'elles sont suffisamment importantes, peuvent donner lieu à la distribution gratuite d'actions.

Autrement dit, l'autofinancement est la part de la capacité d'autofinancement (CAF) consacrée au financement de l'entreprise. C'est la ressource interne disponible après rémunération des associés. Sa définition résultant du tableau de financement du plan comptable national (PCN) est la suivante¹¹ :

Autofinancement = Capacité d'autofinancement - dividendes distribués au cours de l'exercice.

b) Les Avantages et inconvénients de l'autofinancement :

- **Les avantages :**

L'autofinancement présente des avantages certains sur un plan stratégique et sur un plan financier :

- Sur le plan stratégique : L'autofinancement confère à l'entreprise des degrés de liberté en matière de choix des investissements.

- Sur le plan financier : L'autofinancement constitue un facteur d'indépendance financière appréciable, en particulier en période d'encadrement du crédit, il permet à l'entreprise de limiter le recours à l'endettement et d'améliorer donc sa rentabilité, en réduisant le poids des charges financières.

- **Les inconvénients :** Les principaux inconvénients de l'autofinancement sont les suivants :

- L'autofinancement limite la croissance de l'entreprise à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats

⁹E.Cohen : Gestion financière de l'entreprise et développement financier, édition EDICEF/AUPELF, 1991, p.194.

¹⁰ Gillet R., Joberd J-P., Navatte.P., Rambourg P ; Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier, édition Dalloz 1994, p. 143

¹¹ Bernet-Ralland L ; principes de techniques bancaire, édition Dunod, 2002.

- L'autofinancement constitue un frein à la mobilité du capital dans la mesure où les bénéfices sécrétés sont automatiquement réinvestis dans la même activité, il contribue ainsi à une mauvaise allocation des ressources.
- Une politique d'autofinancement trop volontariste peut léser à court terme les actionnaires de l'entreprise.
- Un autofinancement trop élevé peut susciter la mise en œuvre d'investissements inutiles.
- De la même façon, trop d'autofinancement peut amener l'entreprise à négliger l'endettement.
- L'autofinancement est également insuffisant pour couvrir tous les besoins de fonds de l'entreprise. Si cette dernière ne fait pas appel à l'épargne extérieure, elle peut être conduite à étaler ses dépenses sur une période trop longue ou à choisir des investissements de taille modeste¹².

1.2.2 Le financement par des sources externes

Dans un monde globalisé, où la concurrence est devenue très rude entre les entreprises, où les crédits clients sont nécessaires pour s'accaparer de nouvelles parts de marché, et où le développement des marchés financiers est extraordinaire, l'entreprise doit trouver des sources de financement pour son cycle d'exploitation et chercher à optimiser les coûts liés à ces financements. L'insuffisance des capitaux propres se manifeste lors de la réalisation des événements importants dans la vie de l'entreprise tels que des projets d'investissements ou restructurations diverses. Le financement de ces opérations nécessite couramment un apport important de capitaux propres car d'une part les ressources d'autofinancement, si elles existent, ne leur permettent pas de faire face à leurs besoins financiers et d'autre part les associés sont incapables d'apporter les fonds nécessaires. L'appel à l'extérieur, tel que le secteur bancaire, le marché financier et à d'autres moyens de financement, pour une augmentation des fonds propres apparaît comme une fatalité à l'égard de l'insuffisance des sources internes de financement¹³.

a) Le financement externe direct (via marché financier) : Pour répondre à ses besoins de financement, l'entreprise peut solliciter directement les agents à capacité de financement. Le lieu où s'effectue cette rencontre est le marché financier. Celui-ci constitue en effet, le moyen par lequel l'entreprise dispose des capitaux nécessaires lui permettant de couvrir ses besoins de financement.

¹² Gillet R., Joberd J-P., Navatte.P., Rambourg P ;Op-cit,p 118

¹³ Cohen (E):Gestion financière de l'entreprise et développement financier, édition EDICEF/AUPELF,1991 p90

-Définition : Le marché financier peut être définie comme étant le lieu qui permet aux agents à capacité de financement de prêter directement des fonds aux agents à besoins de financement (entreprises), au moyen d'instruments financiers appelés titres. Les fonctions du marché financier En tant que marché primaire, le marché financier permet de lever le capital et de transformer directement l'épargne des ménages en ressources longues pour les entreprises ; en contre partie de ces capitaux, les entreprises émettent des valeurs mobilières, essentiellement des actions et des obligations. En tant que marché secondaire, les marchés financiers assurent la liquidité et la mobilité de l'épargne investie en actions ou en obligations. La bourse assure le bon fonctionnement du marché secondaire. Sans le marché financier, les valeurs mobilières ne seraient qu'un piège dans lequel les épargnants pourraient entrer sans pouvoir en sortir lorsqu'ils le désirent. C'est la négociabilité des obligations et surtout des actions sur un marché qui en font un placement séduisant pour l'investisseur. Cette liquidité du marché permet de réaliser rapidement des arbitrages de portefeuille sans devoir attendre les échéances des titres qui le composent où rechercher individuellement une éventuelle contrepartie¹⁴.

Le marché financier permet également la valorisation des actifs financiers qui y sont cotés. En effet, chaque actif financier a un prix qui dépend des anticipations des investisseurs sur les revenus futurs qu'il rapporte. Si le marché financier est efficient, le prix d'un bien est à chaque instant une estimation de sa vraie valeur. Dans ces conditions, le marché financier donne des indications concrètes à la fois aux chefs d'entreprises et aux investisseurs. Pour l'investisseur, le prix des valeurs mobilières dans un marché efficient est tel que les espoirs de rentabilité sont proportionnels aux risques perçus. Selon ses revenus et ses besoins de consommation futurs et sa plus ou moins grande aversion pour le risque, l'investisseur choisira de se porter sur les actifs financiers qui lui conviennent¹⁵.

De même, pour le chef d'entreprise qui doit réaliser des investissements, une valorisation correcte lui permet de déterminer les anticipations de revenu et donc la rentabilité exigée par les actionnaires. Celle-ci lui permet de déterminer le cout du capital de la société qu'il dirige et indique le montant des investissements qu'il peut entreprendre.

¹⁴ Conso (P) : gestion financière de l'entreprise, édition Dunod 1987, p29.

¹⁵ Gillet (R), Jobard (J-P), Navatte (P), Rambourg (P) ; Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier, édition Dalloz 1994.p17.

b) Le financement externe indirect (Emprunt bancaire) :

L'emprunt est le capital prêté par la banque à une personne physique ou morale pour leur financement à travers un contrat qui prévoit la stipulation d'un intérêt et le remboursement en une ou plusieurs échéances fixées lors de la conclusion du contrat. Tout emprunt se caractérise par les paramètres déterminants à savoir : le montant, la durée, le taux et le profil de remboursement (linéaire, infinie, différé, ...). Le recours à l'emprunt bancaire paraît avantageux dans la mesure où il est rapide et simple, il permet un financement important en valeur, les intérêts bancaires sont fiscalement déductibles... Toutefois, l'endettement augmente la dépendance financière de l'emprunteur à l'égard du bailleur de fonds

Le financement bancaire est un autre moyen de financement externe permettant d'atténuer les insuffisances des capitaux propres sur l'équilibre financier des entreprises. Selon sa maturité le crédit bancaire peut être accordé à court, moyen ou long terme¹⁶.

b.1 Les crédits à court terme :

On désigne sous le nom de crédits à court terme l'ensemble des techniques de financement spécialisées relatives au recouvrement des besoins liés au cycle d'exploitation, et d'autre part, des moyens de financement dont la durée est extrêmement courte, allant de quelques jours à quelques mois¹⁷. Pour préciser cette définition, il faut examiner la nature des opérations auxquelles le crédit est attaché.

Ainsi, suivant la nature du cycle de production et de commercialisation, le crédit à court terme peut être relativement long et atteindre une période de l'ordre d'un an. En raison de l'absence de garantie hypothécaire et de leur caractère très court terme, ces crédits sont particulièrement risqués pour les banques. Ils sont donc octroyés après une étude approfondie des besoins à satisfaire et de la structure financière de l'entreprise. Dans ce contexte, ces crédits peuvent être décomposés en deux catégories :

- les crédits d'exploitation à objet général : le découvert, le crédit relais, le crédit de compagnie.
- les crédits d'exploitation à objet spécifique : l'avance sur marchandise, le warrant,....destinés à couvrir une opération particulière.

¹⁶Ginglinger (E), gestion financière de l'entreprise, édition Dalloz, 1991 p46.

¹⁷Mansouri (M) ; système et pratique bancaire en Algérie, édition Houma, 2005.p50

b.1.1 Les crédits d'exploitation générale

➤ La facilité de caisse

C'est un concours bancaire destiné à publier les décalages de trésorerie très courts qui peuvent se produire entre d'une part des sorties de fonds, et d'autre part, des rentrées de fonds. Il s'agit très souvent d'aider les bénéficiaires des crédits d'échéances de fin de mois, à l'occasion de payer le personnel ou du règlement de la TVA. En accordant des facilités de caisse, le banquier autorise son client à rendre son compte débiteur à concurrence d'un plafond déterminé pendant quelques jours.

Lors de l'accord d'une facilité de caisse, le banquier a tout intérêt à suivre de très près l'utilisation de ce concours afin d'éviter qu'il ne se transforme en découvert¹⁸.

➤ Le découvert bancaire

Le découvert est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une insuffisance en fonds de roulement. Dans le découvert, le crédit consenti permet à l'entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement.

En accordant un crédit sous forme de découvert le banquier autorise son client à rendre son compte débiteur dans une certaine limite et pendant une période plus ou moins longue allant jusqu'à 15 jours à quelques mois selon les besoins à satisfaire.

Le découvert à une durée d'utilisation plus longue que la facilité de caisse et répond à d'autres exigences. Il est pratiquement destiné à compléter un fond de roulement insuffisant.

Le découvert, appelé également « crédit blanc », ne porte pas en lui-même son dénouement (créance commerciale en garantie). Sa bonne fin résulte de la qualité de la gestion du client.

Il est donc fortement risqué pour le banquier qui l'octroie dans la mesure où il s'agit d'un concours bancaire à court terme subjectif qui n'est adossé à aucune opération commerciale.

Compte tenu de l'importance et de la durée des fonds immobilisés et pour obtenir des apaisements sur la bonne fin de crédit, le banquier exige assez souvent au client des garanties,

¹⁸ Benkrimi (K) ; crédit bancaire et économie financière, édition El dar El Othmania, 2010 p110.

et cherche dans toute la mesure du possible la mobilisation de ce crédit auprès de la banque centrale¹⁹.

➤ **Le crédit de compagne**

Le crédit de compagne est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière. La raison fondamentale du besoin du crédit de compagne, c'est l'existence d'un cycle saisonnier. Ce type de concours est généralement utile pour les entreprises qui, dans leurs activités, sont soumises à une distorsion entre leur production et la consommation. Autrement dit, l'entreprise sollicitant un crédit de compagne se trouve dans l'un des deux cas suivants : soit elle supporte de très importants décaissements à l'entrée du cycle puis réalise des ventes échelonnées dans le temps, soit elle décaisse très progressivement puis vend d'un coup sur le marché ses produits en fermant le cycle. Mais quel que soit le cas de figure il lui faut disposer des concours nécessaires pour stocker entre le moment où elle achète ou fabrique et celui où elle vend.

L'octroi de ce crédit n'est pas exempt de risques importants pour le banquier qui le réservera en conséquence à des clients surs (ayant réussi les précédentes compagnes, avec structure financière équilibrée...) la banque s'assurera donc que de nombreuses conditions sont remplies avant d'accorder ce type de crédit .Ainsi ,le risque maximum que peut subir la banque est celui de l'échec d'une compagne qu'elle a financée .Afin d'éviter de supporter seule ce risque , la banque peut exiger des engagements fermes :

Cautions personnelles de dirigeants, réserves de trésorerie conséquentes, apports éventuels en compte courant des actionnaires²⁰

➤ **Le crédit relais**

Le crédit relais est une facilité de caisse d'une durée plus longue, lié à une opération ponctuelle hors exploitation, qui permet à une entreprise d'anticiper une rentrée de fonds à provenir soit d'une opération financière (augmentation de capital ou déblocage d'un emprunt obligataire), soit d'une cession d'un bien (immeuble ou fonds de commerce), soit de la TVA payée sur un investissement²¹.

Il s'agit donc d'une avance destinée à financer exceptionnellement les immobilisations dans l'attente d'une rentrée certaine et prochaine.

¹⁹ Bouyacoub (F), l'entreprise et le financement bancaire, édition Casbah, 2000 p 20.

²⁰ Chainel A ; La banque et l'entreprise : les techniques actuelles de financement, édition la revue banque, p8.

²¹ Eber (N), les relations de long terme banque-entreprise, édition Vuibert, 1999 p 80.

b.1.2 Les crédits d'exploitation spécifiques :

- **L'escompte commercial :**

L'escompte commercial peut être défini comme « l'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur échéance. Le recouvrement des effets, qui lui sont cédés en pleine propriété, doit normalement procurer au banquier escompteur le remboursement de son avance ». ²² Autrement dit, l'escompte permet à un fournisseur (porteur ou cédant) de mobiliser, avant terme, les créances qu'il détient sur sa propre clientèle en les cédants, en cas de besoin, à son banquier (cessionnaire) qui le règle par anticipation et se charge l'échéance du recouvrement sur l'acheteur.

Le banquier prélève sur le montant de l'effet escompté, une somme appelée elle-même escompte qui correspond à l'ensemble des intérêts et des commissions.

Pour les entreprises, l'escompte des effets est un mode de financement simple et facile car les banques accordent ce crédit auto-liquidatif rapidement et avec le minimum de formalités.

- **L'avance sur marchandise**

L'avance sur marchandise consiste à financer un stock et à appréhender, en contrepartie de ce financement, des marchandises qui sont remises en gage au créancier. Autrement dit, les avances sur marchandises sont des crédits qui ont pour objet de procurer à certaines entreprises industrielles ou commerciales les capitaux complémentaires nécessaires au financement de leurs besoins en stockage :

Approvisionnement en matière première, achat de marchandises, constitution de stocks de produits fabriqués, maintien du stock de sécurité. En contrepartie, le nantissement des marchandises est remis comme garantie. ²³

Cette technique de financement reste très risquée pour le banquier qui doit estimer la valeur, la qualité et la liquidité du gage. Ce type de crédit est accordé à des clients très bien sélectionnés.

- **Le factoring (l'affacturage)**

Il peut être défini comme « un contrat par lequel un établissement de crédit spécialisé, appelé factor, achète ferme les créances commerciales » ²⁴. L'affacturage consiste donc en un

²²Benkrimi K ; crédit bancaire et économie financière, édition El dar El othmania, 2010, p31.

²³Idem, p38.

transfert de créances commerciales de leur titulaire à un factor qui se charge d'en opérer le recouvrement et en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées. L'affacturage est donc à la fois un procédé de recouvrement, une technique de garantie des risques et éventuellement un moyen de financement des créances.

Le contrat a pour objet, moyennant une commission, de décharger l'entreprise des opérations de recouvrement des créances sur ses clients. Il s'agit alors de l'achat ferme des créances de l'entreprise sur ses clients. Au terme de ce contrat, le factor (la banque) sélectionne son adhérent (l'entreprise) en fonction d'un ensemble de critères qui s'ajoute à un grand nombre de conditions propre à chaque adhérent. L'affacturage n'est donc pas une simple mobilisation des créances commerciales, ce qui rend cette technique onéreuse à l'entreprise qui y fait recours.

b.2. Les crédits à moyen et long terme

Appelés aussi les crédits d'investissement, ils sont destinés à financer la partie haute du bilan de l'entreprise, le remboursement de ce crédit ne peut être assuré que par les bénéfices réalisés. Pour accorder ces crédits, la banque exige à l'entreprise de disposer d'un minimum de fonds propres. En moyenne, l'apport initial est de 30% du montant du besoin de financement exprimé²⁵.

2.1 Les crédits à moyen terme :

Les crédits à moyen terme sont par définition des crédits dont la durée se situe environs entre deux et sept ans. Ces crédits sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursements de ces crédits.²⁶

Ces crédits peuvent être mobilisables, c'est-à-dire ils peuvent faire l'objet d'un financement auprès d'un organisme mobilisable (telle que la banque centrale). Ce qui n'est pas le cas des crédits non mobilisables. La mobilisation des crédits est une opération par laquelle le créancier (la banque) retrouve, auprès de l'organisme mobilisateur, la disponibilité des sommes qu'il a prêtées à son débiteur.

²⁴Rousselot P. et al, op-cit, p71.

²⁵ Ginglinger (E), gestion financière de l'entreprise, édition Dalloz, 1991 p 123.

²⁶Bouyacoub F ; l'entreprise et le financement bancaire, édition Casbah, 2000, p245

La mobilisation nécessite assez souvent, l'obtention, préalablement à tout décaissement, d'un « accord préalable » de l'organisme mobilisateur.

Les crédits à moyen terme comportent plus de risque d'immobilisation de perte que les crédits à court terme. Toutefois, le risque d'immobilisation est écarté lorsqu'il y a un engagement, de réescompte auprès de la banque centrale ou tout autre organisme mobilisateur. Mais ce risque peut réapparaître aux échéances si un ou plusieurs bénéficiaires de ces crédits sont défaillants et sollicitent soit la prorogation d'une échéance, soit même un aménagement de plusieurs échéances à venir. Dans ce cas, l'entente avec les organismes de mobilisation est difficile et l'immobilisation reste souvent à la charge du banquier.

b.2.2 Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont, par définition, des crédits dont la durée excède sept ans.

Ils sont destinés généralement à financer des investissements lourds, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement va au-delà de sept ans. Les crédits à long terme sont le plus souvent accordés par des organismes financiers spécialisés.²⁷

En Algérie, à l'ère de l'économie planifiée, le financement des investissements planifiés productifs pour le compte des entreprises nationales, était assuré pour la partie, moyen terme, par les banques primaires, pour la partie long terme, par la banque algérienne de développement sur les ressources de trésor public²⁸.

Au total, Les risques de perte des crédits à moyen terme et long terme sont plus grands parce que pendant la durée du concours, les affaires de l'entrepreneur peuvent périlcliter pour une raison ou pour une autre. Aussi le banquier doit-il examiner attentivement le programme de remboursement et chercher des garanties adaptées.

b.3) Les garanties

Pour améliorer la sécurité de ses engagements, et pour se prémunir contre le risque de non remboursement, le banquier recueille des garanties. Celles-ci doivent correspondre au type de crédit octroyé. Toutefois, la meilleure garantie pour la banque reste liée à la valeur économique de l'entreprise et sa capacité financière à assurer le remboursement du crédit. Ces suretés sont subdivisées en deux principales catégories :

²⁷Bouyacoub F ; op-cit, p253

²⁸ Benhalima (A) : le système bancaire Algérien textes et réalité, éditions Dahlab, 2002 p 40

.3.1 Les garanties réelles²⁹

Les sûretés réelles c'est un engagement par lequel l'entreprise met à la disposition de sa banque un bien mobilier ou immobilier sous forme d'hypothèque ou de nantissement.

- **Le nantissement** : Appelé aussi « les sûretés mobilières réelles ». Le nantissement peut être défini comme étant un contrat réel de garantie, par lequel le débiteur remet à un créancier pour sûreté de sa dette, la possession effective d'un bien (mobilier), le bien ainsi remis.

Il s'agit essentiellement de : nantissement d'équipement, nantissement du marché, de marchandise de fonds de commerce, des véhicules,...etc.

- **L'hypothèque** : c'est une garantie qui est sollicitée pour la couverture d'un crédit d'investissement. Elle peut être définie comme étant « un droit réel dont est grevé un bien immobilier au profil d'un créancier pour garantir le paiement de sa créance ».

b.3.2 Les garanties personnelles³⁰

Ces garanties constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes de rembourser le créancier en cas de défaillance du débiteur principal. Ces garanties se réalisent sous les formes juridiques de cautionnement et de l'aval.

- **Le cautionnement** : c'est le « contrat par lequel une personne appelée caution promet au créancier d'une obligation d'y satisfaire si le débiteur ne le remplit pas lui-même.
- **L'aval** : c'est un engagement donné sur la lettre de change ou par acte séparé par une personne appelée « avaliste », avaliseur ou donneur d'aval en vue de garantie et l'exécution contractée par des débiteurs de la lettre.

²⁹Mansouri M ; système et pratiques bancaires en Algérie, édition Houma, 2005, p133.

³⁰ Idem, p139

1.2.3 Avantages et inconvénients de chaque forme de financement :

Tableau n° 1 : avantages et inconvénients de chaque forme de financement

	Avantages	Inconvénients
Financement Interne (autofinancement)	<ul style="list-style-type: none"> -principe accessible à toutes les entreprises ; - préserve l'autonomie et l'indépendance de l'entreprise ; - gratuit (grâce aux profits antérieurs) et met à l'abri de la cherté quand les taux sont élevés ; - pas de remboursement à prévoir ; - image de l'entreprise saine et prospère. 	<ul style="list-style-type: none"> -Investissement limité par les profits passés ; - peut priver l'entreprise d'autres utilisations judicieuses de ses gains de productivité ; - peut s'avérer insuffisant pour franchir un seuil (taille minimum) pour la rentabilité ; - peut priver inutilement de facilités de croissance de profits, surtout si les taux d'intérêts sont faibles.
Financement externe indirect par emprunt bancaire	<ul style="list-style-type: none"> -principe accessible à toutes les entreprises ; - financement souple (ajustement aux besoins de financement de l'entreprise) et qui peut permettre de profiter d'opportunités de croissance ; - n'est pas malsain tant que cela permet de dégager plus de profit que de coût du service de la dette. 	<ul style="list-style-type: none"> -ça peut coûter cher ; - dépendance vis-à-vis de la banque ; - endettement plus ou moins important qui peut finir par inquiéter les partenaires.
Financement Externe direct par émission d'actions	<ul style="list-style-type: none"> -pas d'endettement ni de remboursement mais augmentation des fonds propres (action=titre de propriété) ; - pas tout à fait gratuit puisqu'il faut verser des dividendes mais ce n'est pas une charge déséquilibrante puisqu'elle dépend du bénéfice ; - argent facile pour les 	<ul style="list-style-type: none"> -accessible seulement aux grandes entreprises ; - risque de dispersion du capital (émiettement du patrimoine) ; - risque de perte de contrôle des dirigeants au sein de l'entreprise (une action=une voix) ; - risque de rachat de l'entreprise par une entreprise ennemie (OPA

	entreprises qui ont acquis une certaine notoriété.	hostile) ;
Financement externe direct par émission d'obligations	<ul style="list-style-type: none">- charges financières fixes (taux d'intérêt) qui ont tendance à s'alléger avec l'inflation ;- pas de perte de pouvoir des dirigeants (pas de risque d'OPA) ;- on peut remplacer une émission qui arrive à son terme par une autre qui débute.	<ul style="list-style-type: none">-ça peut coûter cher ;-endettement (obligation=titre de créance) plus ou moins important qui peut finir par inquiéter certains partenaires.

Source : <http://perso.orange.fr/ar.ba/moyenfin.htm>

c. Le crédit-bail

c.1 Définition

C'est une opération par laquelle une entreprise demande à une société financière (qui peut être une banque) d'acheter à sa place un bien mobilier ou immobilier et de le lui louer pendant une période convenue à l'avance, suffisante pour permettre son amortissement intégral³¹. A la fin de cette période, trois solutions s'offrent généralement à l'entreprise : demander le renouvellement du contrat de location ; restituer le bien à l'établissement du crédit-bail ; l'acquérir moyennant un prix convenu appelé valeur résiduelle, tenant compte des versements effectués à titre de loyer. Tant que cette option d'achat n'est pas exercée, le bailleur reste propriétaire du bien. Les contrats de bail peuvent financer des biens mobiliers ou immobiliers.

c.2 Le crédit-bail mobilier

C'est une opération par laquelle l'entreprise de crédit-bail achète à un fournisseur un bien d'équipement pour le donner en location à son client. L'utilisateur, a des obligations semblables à celles d'un propriétaire en matière d'assurance et d'entretien³².

³¹Bernet-Rolland L; op-cit, p221.

³² Bernet-Rolland L ; principes de techniques bancaire, édition Dunod, 2002. 1989, p101

c.3 Le crédit-bail immobilier

De par sa nature de longue durée, le crédit-bail immobilier présente, outre des caractéristiques générales communes, des caractéristiques particulières, une vente à un prix déterminé au bout d'un certain temps. Cette période d'une durée de douze à vingt-cinq ans doit être telle que les loyers permettent la récupération de la rémunération du capital. Les loyers et valeur de rachat sont généralement indexés.

c.4 Avantages et inconvénients du crédit-bail

- **Les avantages**

En adoptant cette formule de financement, l'entreprise conserverait intacte sa capacité d'endettement. En effet, elle lui permet de disposer d'un équipement sans avoir à avancer les fonds correspondants à son achat. Cette modalité de financement présente aussi l'avantage de ne pas offrir des garanties réelles, ce qui facilite d'autant sa mise en place. C'est un moyen de financement accessible à toutes les entreprises qu'elles soient grandes ou de petite taille³³.

- **Les inconvénients**

Le principal inconvénient de ce type de financement est son coût, qui demeure élevé notamment pour les petites exploitations. Il est aussi réservé à des investissements bien limités, généralement à des biens standards. Au final, l'entreprise dispose d'une panoplie de sources de financement lui permettant de faire faces à ses besoins permanents de capitaux, Toute fois le choix d'un tel ou tel moyen de financement ne peut être arbitraire, l'entreprise pour faire ce choix prend en considération un certain nombre de paramètres tel que le coût de la source de financement, une large littérature c'est développée au cours de cette problématique de choix de financement que nous allons essayer d'illustrer dans la section qui suit³⁴.

³³ Conso (P) : gestion financière de l'entreprise, édition Dunod 1987,p 66.

³⁴ Conso (P), Op-Cit,p67

Section 2 : Les choix de financement

L'entreprise est le lieu où se crée la richesse. Elle permet de mettre en œuvre des moyens intellectuels, humains matériels et financiers pour extraire, produire, transformer ou distribuer des biens et des services conformément à des objectifs fixés par une direction et faisant intervenir, selon des dosages divers, des motivations de profit et d'utilité sociale.

Les objectifs d'une telle entreprise ne peuvent être réalisés sans avoir recours à une bonne gestion financière basée sur un système bancaire qui assure l'existence de l'entreprise.

L'entreprise peut prendre durant sa durée de vie trois décisions financières importantes à long terme : la décision d'investissement, la décision de financement et la décision de répartition des bénéfices.

Le choix de financement est une décision prise par une entreprise d'opter pour une catégorie de ressource afin d'assurer le financement de ses investissements ou de ses besoins d'exploitation.

2-1-Les décisions financières d'une entreprise

-la décision d'investissement : consiste à identifier les investissements les plus rentables, et particulièrement la façon d'évaluer la pertinence et le rendement prévisible des décisions d'investissement³⁵.

-la décision de répartition des bénéfices : elle suppose de mettre à la disposition des actionnaires une certaine partie de la richesse créée par l'entreprise, la décision de répartition des dividendes doit s'apprécier par rapport à la rentabilité marginale de l'actif économique³⁶.

-la décision de financement : Indispensable pour le fonctionnement de l'entreprise, son développement, ainsi que sa pérennité, le financement est la décision la plus cruciale que doivent prendre les dirigeants de l'entreprise afin de pouvoir réaliser la stratégie d'investissement mais aussi de financer le cycle d'exploitation³⁷.

2.1.1. Les décisions financières à moyen et long terme

Ces décisions relèvent du domaine stratégique de l'entreprise, car elles engagent cette dernière dans un laps de temps assez important qui peut toucher son avenir. L'élaboration de ce type de décision ainsi que son suivi relève des prérogatives du directeur financier. Celui-ci

³⁵ Eber (N), les relations de long terme banque-entreprise, édition Vuibert, 1999, p50.

³⁶ Gomez (P-Y), le gouvernement d'entreprise, édition Inter Edition, 1996, p19.

³⁷ Idem, p22.

joue un rôle unique entre l'entreprise qui élabore et développe les projets d'investissement et les apporteurs de capitaux (actionnaires et/ ou créanciers). A cet effet, deux grandes décisions doivent être prises, il s'agit en premier lieu du choix des investissements, et ensuite de mettre en œuvre les moyens de financement appropriés.

a-La décision d'investissement

L'investissement constitue un acte fondamental pour l'entreprise. Dans la mesure où il conditionne son développement futur et mobilise de nombreuses énergies en termes de temps, de compétences et de ressources (humaines et financières). Les investissements doivent générer progressivement des flux positifs et diminuer des charges de répartitions (charges financières, dividendes et impôts), qui doivent permettre de rembourser les capitaux empruntés.

Le pivot théorique de toute étude des processus de choix d'investissement consiste dans le principe de maximisation de la valeur de l'entreprise, c'est-à-dire de la richesse des actionnaires.

La décision d'investissement doit répondre à trois questions importantes relatives à la validité technique, à la validité stratégique et à la validité financière du projet d'investissement.

La décision d'investissement est une composante primordiale de la gestion d'une entreprise, dans la mesure où les choix d'aujourd'hui conditionneront ce qu'elle sera demain.³⁸

b- La décision de financement

La décision de financement concerne surtout la gestion de la structure financière. En effet, trois cas de figure peuvent se présenter au responsable de l'entreprise, où il doit trouver la formule adéquate qui fera gagner l'entreprise et toutes ses parties prenantes. Il s'agit :

- Du choix entre les capitaux apportés par les actionnaires et ceux apportés par les créanciers ;
- Réinvestir le surplus ou le distribuer ;
- Choix du financement interne (autofinancement) ou financement externe.

³⁸Benkrimi K ; crédit bancaire et économie financière, édition El dar El othmania, 2010, p59

Ces trois décisions sont liées car le choix –à titre d'exemple- d'une politique d'autofinancement conduira automatiquement à la réduction de la part des bénéficiaires, à distribuer aux actionnaires ainsi qu'à une augmentation des fonds propres.

Les décisions d'investissement et de financement ne peuvent être séparées dans la réalité, en effet, on ne décidera d'un investissement qu'en fonction de la possibilité de le financer et en fonction du coût eu égard à la rentabilité attendue.

L'importance de l'investissement (en termes de valeur) ainsi que la taille de l'entreprise constituent deux autres déterminants de l'entreprise.

2.1.2 Les décisions financières à court terme

Les décisions financières à court terme sont principalement centrées sur la trésorerie de l'entreprise, elles l'engagent sur un horizon temporel pouvant aller d'un jour jusqu'à une année. Il s'agit en fait de décisions financières d'ajustement qui s'inscrivent dans un cadre global qui est fixé par les décisions financières à long terme. Bien que ces décisions soient étroitement dépendantes des décisions financières à long terme, elles ne peuvent être considérées comme étant marginale, en effet, elles ont un poids très important dans la détermination des performances globales de l'entreprise. Gérer la trésorerie de l'entreprise n'est pas une tâche facile, elle revient à assurer la liquidité de l'entreprise qui est un point culminant pouvant épargner l'entreprise du risque de cessation de paiement dont la survenance pourrait conduire à des situations très délicates en raison de l'environnement hostile³⁹.

2-2-Les modalités de choix des moyens de financement :

2.2.1 Décisions de financement et ajustements financiers :

Pour une entreprise, il n'y a pas un problème mais des problèmes de financement qui se nouent autour de questions cruciales pour sa survie et ses possibilités futures de développement⁴⁰. Ces questions se posent tout d'abord à propos du montant des fonds qui peuvent être réunis, et de la nature de ces moyens de financement engagés. En effet, les dirigeants doivent se demander en premier lieu, si l'entreprise dispose des liquidités suffisantes pour faire face aux engagements déjà souscrits, c'est-à-dire pour honorer les dettes qui parviennent à leur échéance dans un avenir immédiat. Cette question est relative à l'équilibre financier à très court terme, il s'agit d'assurer la solvabilité à l'entreprise. En

³⁹ Benhalima (A) : le système bancaire Algérien textes et réalité, éditions Dahlab, 2002, p51.

⁴⁰ Bancel (F) : les choix d'investissement, méthodes traditionnelles, édition Economica, 1995, p14

second lieu, la question de financement se pose à propos des fonds nécessaires pour lancer les investissements de toute nature, qui permettront à l'entreprise de maintenir son outil de production en l'état, et si possible d'en étendre les capacités et d'en développer les possibilités. Cette question est celle du financement du développement à moyen et long terme, elle conditionne la croissance éventuelle, les résultats à venir et le maintien futur de l'équilibre financier. Quant à la nature des moyens de financement à engager, le dirigeant doit se demander si elle est qualitativement adaptée aux besoins de l'entreprise. Tout d'abord, les ressources mises en œuvre sont-elles d'une stabilité suffisante compte tenue de la durée des opérations qu'elles permettent de réaliser ? A ce sujet, l'entreprise peut se trouver confrontée à deux types de difficultés. D'une part, elle risque d'avoir rembourser des ressources instables avant même d'avoir pu récupérer les investissements effectués, notamment lorsqu'il s'agit des investissements rentables à long terme. Inversement, elle peut être conduite à utiliser des fonds durables pour financer des opérations de court terme, alors qu'elle pourrait les consacrer plutôt à des investissements lui permettant d'élargir ses possibilités de développement. Par ailleurs, le coût des moyens de financement est-il en rapport avec les résultats attendus des opérations qu'ils permettent d'engager ? Il s'agit de mesurer le poids de rémunérations versées aux apporteurs de capitaux par rapport aux résultats obtenus. Celles-ci si elles sont trop élevées risquent de compromettre les possibilités de développement que les opérations d'investissements ouvrent à l'entreprise. Inversement, si l'entreprise se montre trop méfiante lorsqu'elle refuse certaines occasions d'investissement parce qu'elles nécessitent le recours à des capitaux supplémentaires, qui pourraient ensuite engendrer des résultats suffisants pour assurer non seulement le remboursement et la rémunération de ces nouveaux apports, mais également assurer un enrichissement durable⁴¹.

2-2-2 Décisions de financement et enjeux stratégiques :

Les conditions qui accompagnent les apports de capitaux dont bénéficie l'entreprise, la placent dans une situation de dépendance financière vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Cette observation apparaît évidente à propos des relations entre l'entreprise et les apporteurs de capitaux (il s'agit des actionnaires dans le cas des sociétés par action). Les détenteurs de capitaux dans ces entreprises disposent des pouvoirs étendus en matière d'orientation, de direction et de gestion de celles-ci, soit parce qu'ils sont eux même porteurs de parts significatives du capital, soit parce qu'ils représentent une fraction prépondérante.

⁴¹Bancel (F), Op-Cit,p25

Mais des relations de dépendance, voire de subordination peuvent également s'établir vis-à-vis des prêteurs, et notamment des banquiers, si les dirigeants de l'entreprise ne parviennent pas à préserver son autonomie financière. Les évolutions qui conduisent à une telle situation de dépendance financière sont essentiellement dues à des décisions stratégiques inadéquates⁴².

Quatre cas de figure peuvent illustrer cette situation : le premier cas est particulièrement très fréquent, il s'agit des entreprises qui dégagent des résultats trop faibles, et ne sont pas en mesure d'engendrer un autofinancement suffisant pour assurer la reproduction de leur potentiel. Le deuxième cas est fourni par les entreprises qui, malgré des résultats satisfaisants, ne réinvestissent qu'une fraction insuffisante et refusent de se prêter à une politique de constitution des fonds propres. Un troisième cas très répandu, concerne les entreprises qui se sont lancées dans des opérations de développement dépassant leurs capacités financières, elles assèchent leurs liquidités et se trouvent contraintes de solliciter de nouveaux concours, ce qui les place dans une situation délicate par rapport aux apporteurs de capitaux. Enfin, certaines entreprises disposent d'un financement instable par rapport au rythme de leur activité et doivent négocier dans des conditions défavorables le report des échéances ou des apports nouveaux de ressources durables⁴³.

Ainsi, les relations de financement sont le support de relations de pouvoir ou d'influence. Dès lors, la négociation d'apport de fonds nouveaux dans des conditions de crise ou d'urgence peut être l'occasion d'une perte d'autonomie des dirigeants de l'entreprise vis-à-vis des prêteurs, ou d'une perte de contrôle des propriétaires actuels vis-à-vis de nouveaux bailleurs de fonds.

Enfin de compte, les problèmes de financements comportent des enjeux vitaux puisque leur résolution conditionne la survie de l'entreprise, ses perspectives de développement, ses performances présentes et futures, l'autonomie de ses propriétaires et de ses dirigeants.

2-3-Les fondements théoriques des décisions de financement :

Les théoriciens de la microéconomie financières établissent les normes de comportement de rationnel d'achat et de vente des actifs financiers, et déterminent leur prix d'équilibre, et proposent une théorie des décisions financières de la firme. Celle-ci était considérée comme une boîte noire réduite à un agent individuel transformant de manière efficiente les facteurs de production en biens finis. L'entrepreneur propriétaire exerce au

⁴² E. Cohen ; « Gestion financière de l'entreprise et développement financier », édition EDICEF/AUPELF, 1991, p126.

⁴³ Idem, p130.

même temps les fonctions de manager. Il s'ensuit que les décisions financières, notamment le choix d'une structure de financement, doivent être prises dans l'objectif de maximiser la valeur de capitalisation des titres de propriété. La question posée par les théoriciens était une tentative de savoir quelle est la combinaison de dettes et de fonds propres qui maximise la valeur de la firme⁴⁴.

2-3-1-La théorie classique de Modigliani et Miller :

L'étude de la structure financière des entreprises a pris de l'importance dès la fin des années 50 et précisément avec l'apparition en 1959 de l'article de Modigliani et Miller. Ces deux auteurs visent deux objectifs à travers cet article. Il s'agit de construire une théorie de l'incidence des moyens de financement sur la valeur de la firme en situation d'incertitude et de montrer comment cette théorie pouvait être utilisée pour résoudre la question du coût du capital et développer une théorie de l'investissement en situation d'incertitude.

Modigliani et Miller ont montré que sous certaines hypothèses contraignantes, que la valeur d'une firme est indépendante de sa structure financière. Selon ces deux auteurs, toutes les formes de financement sont équivalentes en présence de marchés financiers parfaits. En effet, ils concluent à la neutralité de la structure de capital et quelle que soit la structure d'endettement adoptée, les entreprises ont la même valeur sur le marché⁴⁵.

-Les hypothèses de cette théorie :

- Les marchés financiers opèrent sans aucun coût de transaction.
- Les coûts de faillites sont nuls.
- Absence de conflit d'intérêts entre les différents acteurs de la vie économique et financière de l'entreprise, selon cette hypothèse les décisions financières sont prises dans l'intérêt des actionnaires sans léser ceux des créanciers ;
- Absence de taxes.

Le modèle de Modigliani et Miller est fortement critiqué à cause du manque de son réalisme car il est basé sur des hypothèses très restrictives qui apparaissent peu conformes à la réalité économique.

⁴⁴ IMED ZORGUI , mémoire magister, le choix de financement entre la dette et l'équité : survol de la théorie et application pour les firmes canadiennes de 1998 à 2003, 2009,p10-11

⁴⁵ Idem, p15

Modigliani et Miller ont introduit en 1963, une imperfection de marché : l'existence d'un impôt sur les bénéfices des sociétés. Ainsi, la valeur de marché des entreprises endettées se trouve maximisée grâce au principe de déductibilité fiscale des charges et des dettes fiscales. Les recherches de Modigliani et Miller ont inspiré par la suite de très nombreux scientifiques, qui ont essayé de lever une à une les autres hypothèses de cette approche afin de pouvoir expliquer au mieux la structure financière des entreprises⁴⁶.

2-3-2-La théorie du signal :

Cette théorie soutient que le choix entre la dette et le capital propre n'est pas neutre. En effet, dans un environnement caractérisé par une asymétrie informationnelle, qui fait que les différents acteurs ayant des relations avec l'entreprise ne disposent pas de la même information, le choix de tel ou tel moyen de financement peut être utilisé comme « mécanisme de signalisation » de la qualité de l'entreprise.

Ainsi, la participation des dirigeants dans le capital de l'entreprise constitue un excellent signal pour les investisseurs et les créanciers. Tout changement dans la politique financière de l'entreprise induit automatiquement des modifications dans la perception de la firme par le marché et les créanciers. En effet, le lancement d'un nouvel emprunt exige à l'entreprise de signaler au marché ses véritables perspectives, c'est-à-dire de montrer qu'elle est capable de générer suffisamment de cash-flow pour faire face aussi bien à ses charges d'intérêt qu'à ses engagements, autrement, elle risque de perdre le soutien de ses créanciers et des actionnaires même si son projet est rentable⁴⁷.

2.3.3. Théorie de financement hiérarchisé :

L'information détenue par les dirigeants de l'entreprise est supérieure à celle dont dispose le marché. Ces derniers, font appel à une nouvelle émission quand ils savent que l'action de la firme est sûrement évaluée et se financent par la dette quand celle-ci est sous-évaluée. Ainsi, ils agissent en faveur des actionnaires existants au détriment des nouveaux dans le sens où les anciens vont profiter des liquidités additionnelles au prix du marché en raison de cette surévaluation⁴⁸.

Toutefois, la révision à la baisse du prix de l'action par le marché pénalise les anciens actionnaires ce qui pousse les dirigeants à refuser de procéder à de nouvelles émissions créant

⁴⁶ Alomar (R) : Financement du développement de l'entreprise, presses universitaires de France, Paris 1981, p85

⁴⁷ Ginglinger (E), gestion financière de l'entreprise, édition Dalloz, 1991, p112

⁴⁸ Charreaux (G), la théorie positive de l'agence : lecture et relecture, in de nouvelles théories pour gérer l'entreprise du XXI siècle, édition Economica, 1999, p56.

ainsi un problème de sous-investissement. Les coûts dus à cette asymétrie d'information constituent l'hypothèse principale de la théorie proposée par Myers et Majluf (1984) connu sous le nom la théorie de l'ordre de financement hiérarchique. Selon cette approche, les deux auteurs stipulent que les dirigeants choisiront prioritairement l'autofinancement quand ils ont les fonds disponibles pour financer un projet, ensuite s'ils sont obligés de passer aux solutions externes pour chercher des fonds, ils privilégieront la dette la moins risquée comme les obligations ordinaires, puis la dette risquée et n'opteront pour une émission d'actions qu'en dernier recours⁴⁹.

2.3.4 La théorie d'agence :

Cette théorie a placé la problématique du choix de financement dans la relation qui lie les différentes parties prenantes de l'entreprise (actionnaires, dirigeants et créanciers). Considérant un environnement où l'information est asymétrique, cette théorie montre que le choix entre les différents moyens de financement vise à viabiliser ces relations en réduisant les coûts émanant des conflits d'intérêt entre les acteurs composants l'entreprise. En ce sens, la théorie d'agence identifie deux types de conflits qui posent les dirigeants à l'actionnaire d'une part, et l'actionnaire au créancier d'autre part. Ces deux types de conflits vont induire des coûts d'agence. Il existe ainsi, des coûts d'agence liés aux fonds propres (conflits entre actionnaire et dirigeants), et des coûts d'agence liés à la dette (conflits entre actionnaire et créanciers). Avec l'augmentation du niveau d'endettement, les premiers diminuent et les seconds augmentent. La structure financière optimale, au regard de la théorie de l'agence est celle pour laquelle l'ensemble de ces coûts est minimum. Myers qualifie la question de structure de capital entre les différentes théories de puzzle. La principale limite de la résolution du puzzle a été la difficulté de mettre en place des tests concluants des théories en compétition⁵⁰. Dans les pays en voie de développement la structure du capital est plus compliquée à déterminer. En effet, les marchés dans ces pays ne sont pas souvent efficaces et les contrôles et contraintes institutionnelles sont nombreux. Le système bancaire est souvent le seul moyen existant pour fournir les ressources nécessaires à l'expansion et la diversification du système productif. Des relations particulières sont alors susceptibles d'être développées dans ces cas⁵¹.

⁴⁹ Idem

⁵⁰ Atrissi N ; relation d'agence et politique de financement des firmes des pays méditerranéens, revue technique de financement et développement, n°85 décembre 2006.

⁵¹24 Idem.

2.4 Autres déterminants dans le choix des modes de financement :

Il est vrai que les différents modèles théoriques présentés précédemment mettent en lumière beaucoup d'éléments assez intéressants qui permettent de donner aux dirigeants des entreprises des éclairages quant aux problèmes de financement qui s'imposent aux différents moments de la vie de l'entreprise, toutefois, il existe toujours des gaps entre la théorie et la pratique. Ainsi, d'autres déterminants plus pratiques peuvent éclaircir davantage le choix de financement.

2.4.1 La taille de l'entreprise :

Les grandes entreprises ont plus de facilité pour se procurer des ressources financières assez variées. En effet, le pouvoir de négociation avec les institutions financières et les conditions d'accès aux marchés de capitaux ne sont pas les mêmes pour les entreprises de grandes ou de petite taille. Ces dernières sont soumises à des contraintes de financement plus nombreuses que celles assumées par leurs homologues de grande taille. Aussi, le faible pouvoir de négociation avec les intermédiaires financiers rend le coût de la dette bancaire plus élevé pour les firmes de petite taille. Les petites entreprises sont contraintes de puiser leur capacité d'autofinancement, ensuite elles se tournent vers leurs fournisseurs pour obtenir des crédits commerciaux pour enfin recourir, en dernier lieu, à l'emprunt bancaire⁵².

2.4.2 L'état du marché financier :

Dans les pays développés, le marché financier constitue la plus importante source de financement de l'entreprise, mais celle-ci peut ne pas offrir à cette dernière des évolutions en sa faveur. Ainsi, l'entreprise sera contrainte de chercher d'autres alternatives permettant de lui procurer les capitaux nécessaires avec les avantages désirés. Par contre dans les pays où les marchés financiers sont moins développés, l'entreprise n'a pas d'autre choix que de recourir au crédit bancaire, elle est dans ce cas contrainte d'accepter les conditions des banques.

2.4.3 Le plan de financement :

Via le plan de financement l'entreprise arrive à déterminer les ressources nécessaires aux besoins de financements qu'elle a anticipés. Dans le temps, l'entreprise doit analyser l'impact de ses choix sur l'équilibre de ses ressources avec ses emplois, ce qui lui permettra de prendre en compte les services des financements retenus. Le plan de financement constitue également un outil de négociation puissant.

⁵² Salah Eddine KARTOBI, thèse de doctorat, Déterminants de la structure financières et réactions du marché boursier aux décision de financement, Université Nice Sophia Antipolis, 2013, P92.

Conclusion :

Dans le cadre de son activité, l'entreprise est confronté à deux enjeux financiers stratégiques majeurs, celui pour financer ces investissements (optique de long terme) : équipements, outillage, matières premières, produits semi finit...etc et celui pour financer l'exploitation courante (optique de court terme) : salaires, frais financiers, frais généraux, les impôtsetc. ces deux enjeux conditionnent conjointement la pérennité de l'entreprise.

Il existe des sources très diverses concernant l'origine des moyens servant à financer l'entreprise soit par autofinancement soit par endettement ...etc.

Pour satisfaire les différents besoins en capitaux des entreprises, nécessaires pour sa création et son développement, ou pour assurer ses échéances d'exploitation, la banque propose des financements spécifiques en nature des besoins.

La décision d'investissement est étroitement liée à la décision de financement, elle permet de prendre en compte, les interrogations sur la matière dont les fonds seront recueillis pour financer les projets d'investissement jugés rentables.

Il existe une abondante littérature sur le choix de la structure financière des entreprises, plusieurs théories qui ont expliqués comment les entreprises choisissent leurs structures financières. En commençant par l'approche traditionnelle de Modigliani et Miller, ensuit la théorie du signal, la théorie de financement hiérarchisé, et enfin la théorie de l'agence.

Chapitre III

Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction :

L'interprétation de l'analyse des résultats de l'enquête réalisée sur le terrain représentent les derniers aspects à effectuer pour toute recherche. Partant du principe que le travail de recherche n'aura un sens si les propositions exploratoires et hypothèses de la recherche soient mises en œuvre et validées.

Dans ce chapitre, nous allons procéder d'une part à une présentation des outils de cette recherche. D'autre part nous examinerons les EPE, ainsi que leurs modes et sources de financement, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Nous avons choisi un échantillon d'entreprises au niveau de plusieurs communes de ladite wilaya. Nous tenterons brièvement en premier lieu, de présenter les caractéristiques de la wilaya, ensuite classifier les EPE selon un certain nombre de critères, et à la fin nous procédons à l'analyse des résultats de l'enquête.

Section 01 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

1. La situation géographique :

La Wilaya de Tizi-Ouzou présente un relief montagneux fortement accidenté qui s'étale sur une superficie de 2.994 km², sachant qu'elle est limitée au Sud par la Wilaya de Bouira à l'Est par la wilaya de Bejaia, et à l'Ouest par la wilaya de Boumerdes, Tizi-Ouzou est ouverte au nord sur la mer méditerranée par 70 Km de côtes. Administrativement, elle est divisée en 67 communes et 21 daïras. Le chef-lieu de la Wilaya est la ville de Tizi-Ouzou peuplé d'environ 156 775 habitants¹.

Figure N°02 : Carte géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : Annuaire statistique 2020 de la wilaya de Tizi-Ouzou.

¹Annuaire statistique 2020 de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2. Situation démographique

La population totale de la Wilaya est de 1 127 165 habitants², soit une densité de 2 957, 94 habitants par Km² ³.

3. Le relief

La wilaya de Tizi-Ouzou présente trois (03) zones de relief :

*Chaine côtière

Elle comprend en gros le territoire situé de la rive droite de l'oued Sebaou jusqu'à la mer, soit la totalité des communes relevant des daïras de Tigzirt, Makouda, Ouaguenoun, Azeffoun, et Azazga, ainsi que la commune de Sidi-naamane se trouvant à proximité de la daïra de Draa-Ben-khedda soit 21 communes au total.

* Massif central

Délimité à l'Ouest et situé entre l'oued Sebaou et la dépression de Draa-El-mizan et Ouadhias, Il a des limites moins nettes à l'Est où il bute contre le Djurdjura. Le massif central comprend presque la totalité des daïras de Draa-Ben-khedda, Larbaa-Nath-Irathen, et une partie des daïras de Draa-El-Mizan, Boghni et Ain-Elhammam. Le massif central est ancien et se distingue par des formes tantôt larges et arrondies du fait de l'érosion et tantôt étroites et aigues. Ces altitudes se situent en générale entre 800 et 1 000 m. De nombreux oueds provenant du Djurdjura (oued-Aissi, ksari, Rabta) ont entaillé le massif et les pentes sont presque toujours élevées (supérieures 12%).

*DJURDJURA

Souvent synonyme de Kabylie et n'occupant en fait qu'une partie restreinte de la wilaya, dans sa partie méridionale. Une quinzaine de communes se trouvent en parti ou en totalité sur les contreforts de la chaine, toutes comprises dans les daïras d'Ain El hammam, Beni Yenni, Ouacifs, Boghni et Ouadhias. La chaine se déploie d'Ouest en Est dans la partie sud de la wilaya en une véritable barrière d'altitude souvent supérieure de 2000 mètres. Quelques cols (Tizi-N'kouilal, Tirourda, Chelata) à l'importance stratégique et historique connue permettent de rejoindre aisément les régions de Bouira et de Bejaia.

²Annuaire statistique 2020 de la wilaya de Tizi-Ouzou.

³Annuaire statistique 2020 de la wilaya de Tizi-Ouzou.

4. Le climat

La wilaya de Tizi-Ouzou qui est une partie du nord Algérien se situe donc sur la zone de contact et de lutte entre les masses d'air polaire et tropical. D'Octobre-Novembre à Mars-Avril, les masses d'air arctique l'emportent généralement et déterminent une saison froide et humide.

Les autres mois de l'année, les masses d'air tropical remontent et créent chaleur et sécheresse. Le temps variable, fréquent sur la wilaya est créé par des fronts discontinus, dus à la circulation zonale (d'Ouest en Est) de l'air.

L'humidité dans la wilaya est dû à des dépressions front polaire qui balaient les montagnes et provoquent pluie et neige.

5. Les potentialités économiques

5.1. Le secteur de l'agriculture

De l'aspect du relief de la wilaya, nous pouvons distinguer plusieurs zones de potentialité qui correspondent à des types de l'agriculture bien différenciés⁴

* La zone 01 : cette zone composée de vallées et plaines dont la pente est inférieure à 3 % présente une nature du sol à prédominance et une pluviométrie supérieure à 600 mm d'eau par an.

* La zone 02 : c'est la zone des bas piémonts, les caractéristiques de cette zone s'apparentent à la précédente avec cependant une pente des terrains compris entre 3% et 12,5%.

*La zone 03 : c'est la zone des hauts piémonts, elle englobe des terres présentant une pente comprise entre 12,5 % et 25 % avec une superficie de 92 940 hectares soit 31,5 % du territoire de la wilaya.

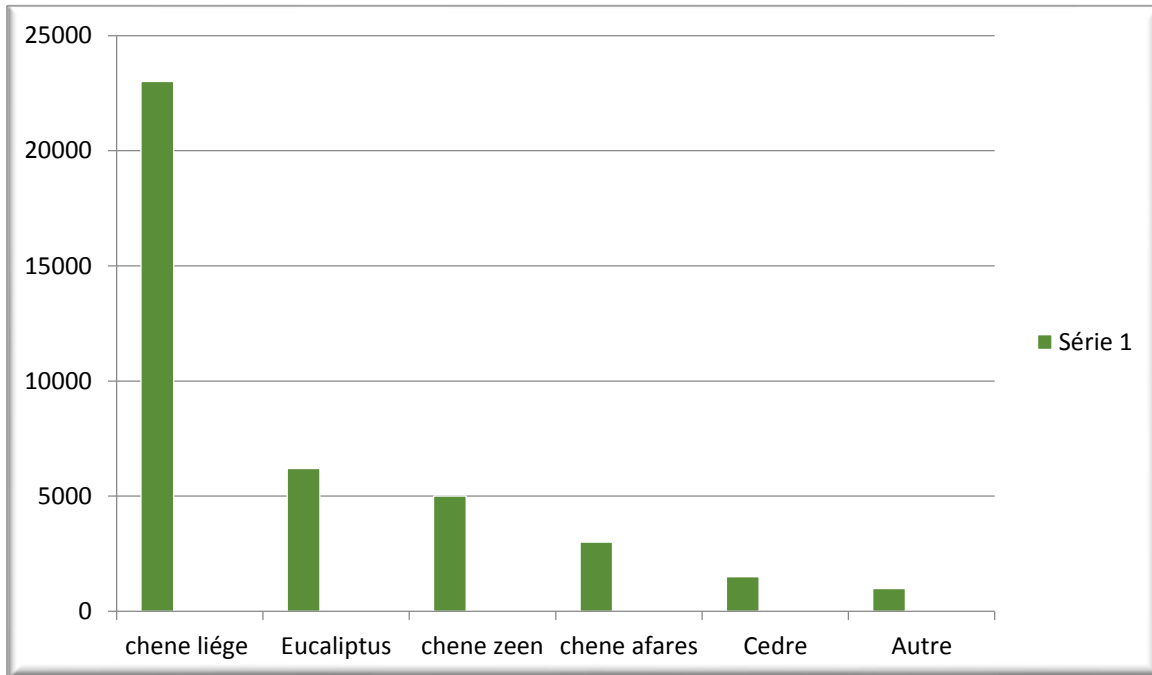
*La zone 4 : c'est la zone des massifs montagneux de l'intérieur où la pente des terrains est supérieure à 25 %. L'arboriculture rustique est dominante (oliviers et figuiers).

⁴ Agence nationale de développement de l'investissement, « La wilaya de Tizi-Ouzou », Revue ANDI, 2018.

5.2. Les forêts

La superficie des forêts au niveau de la wilaya se présente comme suit :

Figure N°03 : La répartition de la superficie des forêts (ha)



Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2018.

Les chênes et lièges occupent des superficies très importantes dans la wilaya de Tizi-Ouzou avec une superficie de 23.000 ha, le reste de la superficie est varié entre l'eucalyptus, chêne zen, chêne afars, cèdre et autres avec des superficies différentes mais moins importantes (entre 6.000 et 10.000 ha).

5.3. Le secteur du tourisme

La variété de ces Richesses naturelles rend la wilaya de Tizi-Ouzou comme l'une des régions les plus touristiques du pays. Elle renferme un potentiel naturel alternant entre un tourisme balnéaire (région côtière) et climatique (région et montagne) auquel il faut ajouter une richesse artisanale et archéologique indéniable.

5.4. Le secteur de l'industrie

L'activité industrielle de la wilaya est dominée particulièrement par quatre unités de productions d'importance nationale implantées tout le long du couloir SEBAOU :

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

* Le complexe ENIEM à oued-Aissi spécialisé dans le domaine de l'électroménager (cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs) employant un effectif de 2.077 travailleurs.

* L'unité SPA Electro-Industriel (Ex ENEL) implantée à Freha assurant la production de moteurs, alternateurs, transformateurs et groupes électrogènes avec un potentiel de 755 postes de travail.

* L'unité cotonnière SPA complexe textile de Draa-Ben-khedda pour la fabrication de tissus écrus notamment avec un effectif réduit à 599 travailleurs suite à des réductions du personnel subi lors de ces dernières années.

* L'unité de meubles de TABOUKERT (Commune de TIZI-RACHED) connue par la fabrication de meubles de luxe et de style employant un effectif de 406 travailleurs. Le tissu industriel se complète par d'autres entreprises publiques (10 unités nationales et 05 unités locales) et par la laiterie de DRAA-BEN-KHEDDA que côtoient 108 unités de production relevant du secteur privé qui activent dans différentes branches notamment l'agroalimentaire, les matériaux de construction, l'industrie chimique et pharmaceutique.

5.5. Le secteur de la Pêche et des ressources halieutique

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une façade maritime de 85 Kms de long soit 7% de la cote algérienne et couvre cinq (05) communes : Tigzirt, Mizrana, Iflisen, Azeffoun et Ait Ali Chafâa. Elle est caractérisée par des fonds marins très accidentés et un plateau continental très réduit.

La zone de la pêche réservée est de 8.186 km dont 1.889 km sous juridiction nationale. La surface réservée à la pêche côtière est de 944,52 km. Le potentiel halieutique est estimé à 26.000 tonnes avec 8.000 tonnes de stock, dont on relève 3.566 tonnes de poissons blancs.

La wilaya de Tizi-Ouzou, dispose d'un potentiel hydrique non négligeable susceptible de recevoir une activité aquacole.

6. Les caractéristiques générales de la wilaya

La wilaya de Tizi-Ouzou est caractérisée par⁵ :

- * Un territoire montagneux de plus de 80% de sa superficie.
- * Un poids démographique important.
- * Une population fortement rurale
 - Un potentiel foncier agricole limité : 98.842 ha de SAU soit 38 % de la SAT.
 - Un nombre d'exploitations agricoles élevé : 66.650 avec la typologie suivante :
 - 77 % ne dépassant pas 2 ha de SAU.
 - 23% seulement ont 5 ha et plus.
 - Dominance de secteur privé : 97 % des exploitations et détient 92 % de la SAU.
 - Un potentiel hydrique important dont la ressource est cependant peu mobilisée à l'irrigation : 8.579 ha irrigués annuellement, soit 08 % de la SAU.
 - En termes de production agricoles, les activités sont très diversifiées avec cependant la dominance de l'oléiculture, de l'élevage bovin laitier et l'engraissement, l'arboriculture fruitière (noyaux, pépin, figuier) ainsi que l'aviculture.

7. Evolution de la Population de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Globalement, la population de la wilaya de Tizi-Ouzou comptait 936.948 habitants au RGPH de 1987, elle enregistre 1.108.709 habitants au RGPH de 1998 et 1.127.166 habitants en 2008, et **atteint** 1 127 165 habitants au dernier RGPH de **2018**. Pour apprécier cette évolution quantitative de la population, il est nécessaire d'observer les taux d'accroissement intercensitaires enregistrés durant les trois périodes 1987-1998 ,1998-2008 et de 2008 à 2018 dont les taux respectifs sont de 1,54 %, 0,2 % et 0.5%. Ces résultats montrent une baisse globale du taux d'accroissement de la population de la wilaya. Cette tendance à la baisse du taux d'accroissement est observée également d'une façon sensible pour toutes les communes de la wilaya. Durant la dernière décennie on relève même une déperdition importante de la population dans plusieurs localités qui enregistrent pour 37 communes sur les 67 des taux négatifs.

⁵ Agence nationale de développement de l'investissement, « La wilaya de Tizi-Ouzou », Revue ANDI,2018.

7.1. Natalité

L'exploitation des bordereaux numériques mensuels relatifs aux différents événements de l'Etat Civil pour l'ensemble de la wilaya de Tizi-Ouzou donne les statistiques des naissances vivantes, décès et indicateurs démographiques.

L'analyse de ces données démographiques fait ressortir une baisse d'année en année de la natalité. Cette baisse tendancielle de la natalité, peut s'expliquer par une meilleure prise de conscience des populations en matière d'espacement des naissances faisant recours à l'utilisation progressive des différents moyens contraceptifs.

7.2. Mortalité

Pour ce qui est des statistiques démographiques relatives aux décès, ces données ne présentent que de légères fluctuations soit en baisse soit en hausse d'une année à une autre. Pour la mortalité et contrairement à la natalité on n'enregistre aucune tendance ni à la baisse ni à la hausse. Ce phénomène est généralement rencontré dans les cas de catastrophes naturels ou d'épidémie. Le taux brut de mortalité qui a atteint 4,22 pour mille en 1998 passe à 3,83 pour mille en 2007, 4,97 pour mille en 2008 ET 4.3 pour mille en 2018. Depuis 2020, la wilaya de TO a connu une hausse du taux de la mortalité à cause de la pandémie liée au Covid-19.

7.3. Structure de la population

La population de la wilaya est dans sa grande proportion jeune, 54 % de celle-ci à moins de 30 ans au RGPH 2008. La population âgée de plus de 60 ans ne représente que 10,47 %. La structure par sexe donne une population féminine de l'ordre de 562.409 au RGPH 2008, soit un taux de 49,90 %.⁶

7.4. Ménages ordinaires et collectifs par commune

Les résultats du RGPH 2008 font ressortir un total de 197.410 ménages ordinaires et collectifs soit une taille moyenne des ménages de 5,7 personnes par ménage. La répartition de ces ménages par zone de dispersion estimée au RGPH 2008 fait ressortir :

- 105.195 ménages pour les agglomérations chefs-lieux de commune avec une taille de 5,6 personnes/ménage.
- 76.383 ménages pour les agglomérations secondaires avec une taille de 5,8 personnes/ménage.

⁶Source : DPSB

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

- 15.832 ménages pour les zones éparses avec une taille de 6,1 personnes/ménage.

7.5. Projection de la population de la wilaya par commune horizon 2018

La projection de la population horizon 2018 établie sur la base du taux de croissance annuel moyen observé entre les recensements de 1998 et 2008 avoisinera 1.171.720 habitants soit un accroissement de 63.011 habitants par rapport à l'année de base 2008

7.6. Densités des populations année 2018

La répartition de la population à travers la wilaya est très disparate. La densité de la population par commune varie de 100 Habitant/Km² enregistrée dans la Commune de ZEKRI à 2 957, 94Habitant/Km² dans la Commune de Tizi-Ouzou dont le chef-lieu compte 92.153 habitants.

Section2 : Présentation des résultats de l'enquête sur le terrain

L'objectif de cette section revient à présenter l'enquête établie, le choix de l'ensemble des EPE objet de cette dernière ainsi que les outils utilisés pour aboutir à notre objectif fixé à travers l'ensemble des questions que comporte le questionnaire. En outre, elle vise d'une part, la présentation des EPE dans la région de T.O en mettant en lumière son identification, sa localisation par commune et d'autre part, la présentation de la démarche suivie durant l'enquête. Aussi, les contraintes et les difficultés rencontrées.

2.1. L'enquête : Objectif et méthodologie

L'objectif principal recherché à travers cette enquête consiste à l'étude du mode de de financement des EPE de la wilaya de TO, à savoir l'autofinancement, l'emprunt bancaire, le recours au marché financier et les subventions de l'Etat.

2.2. Repères méthodologiques

Pour répondre aux questions portant sur le financement des EPE au niveau de la commune de la willaya de Tizi-Ouzou, nous avons procédé à l'enquête sur le terrain à partir d'un échantillon d'entreprises dont la majorité ont dépassé les premières phases du cycle de vie et ont atteint la cinquième année d'existence. L'enquête a été réalisé en deux étapes, la première consiste au dépôt d'un questionnaire et une prise de contact avec les responsables des entreprises qui sont en général des directeurs ou des responsables, et ce dans le but de leurs expliquer l'objet de notre étude. Ensuite, la seconde étape consiste en la récupération des questionnaires dont quelques responsables des entreprises n'ont pas répondu sur quelques questions qui ont été jugées des informations confidentielles.

2.3. Choix de l'échantillon

Notre échantillon se compose de vingt (20) EPE se localisant au niveau de plusieurs communes de la wilaya de TO, elles ont été choisies selon la disponibilité de ces EPE pour collaborer à réaliser notre enquête. Nous avons contacté 25 responsables des EPE de différents secteurs et nous n'avons obtenu que 20 réponses, ce qui nous donne un taux de 80% de réponses. Ce résultat est dû aux déférentes raisons suivantes :

- le refus de réponse formulé par certains EPE, pour motif de confidentialité ;
- la non disponibilité de certains directeurs ainsi que les responsables ;

Le choix des entreprises enquêtées est dicté par un certain nombre de critères pris pour assurer la représentativité de l'échantillon d'une part à savoir :

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

- L'ancienneté de la création des EPE existantes,
- le critère de la représentativité des secteurs est pris en compte étant donné que les acteurs auxquels nous sommes intéressés exercent dans les secteurs suivants : industrie, service et commerce.
- la prise en considération de ces secteurs est basée sur le rôle que jouent les EPE dans chacun de ces derniers, et la classification des branches les plus dominantes.

D'autre part, vu les difficultés rencontrées lors de notre enquête à savoir notamment la rétention de l'information par un nombre important de responsables d'EPE, le nombre d'entreprise de l'échantillon est limité.

2.4. Présentation de l'échantillon

Tableau N° 02 : Présentation de l'échantillon

N°	Entreprise	Commune	Activité
1	EPE/SPA Entreprise nationale de l'industrie électroménagère	Tizi-Rached	Fabrication des appareils électroménagers
2	EPE/SPA Electro-industrie	Azzazga	Fabrication des Transformateurs et Moteurs Electroniques
3	EPE/SPA CH NUMIDIA	Tizi-Ouzou	Confection des vêtements
4	EPE/SPA CNERU DRTO	Tizi-Ouzou	Etudes d'urbanisme
5	EPE /SPA Divindus divers distribution 3D	Tizi-Ouzou	Distribution des produits alimentaires, EPI et papeterie
6	EPE /SPA Algérie Télécom	Tizi-Ouzou	Télécommunications, services et données
7	EPE/SPA CENTIC Formation	Tizi-Ouzou	Formation
8	EPE/SPA Groupe divindus AMM-Taboukert.	Tizi-Rached	Fabrication de meubles
9	EPE/SPA EATIT-DBK/Complexe textile	DBK	Fabrication de textile

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

10	EPE /SPA SOGRAT	Tizi-Ouzou	Gestion des gares routières
11	EPE/SPA.ERGE DJURDJURA/Entreprise Régionale Génie Rural	Tizi-Ouzou	Travaux forestiers
12	EPE/SPA EDIPAL	Tizi-Ouzou	Distribution des produits alimentaires
13	EPA/SPA SNVI	Tizi-Rached	Fabrication de l'automobile
14	EPA/SPA NAFTAL (Unité Oued –Aissi)	Tizi-Ouzou	Distribution des produits pétroliers
15	EPE/SPA BRIQUETERIE TUILERIE	Freha	Fabrication de matériaux de Construction
16	EPE/SPA ERIAD TADMAIT	Tadmait	Minoterie
17	SPA LAITERIE DE DRAA-BEN-KHEDDA	DBK	Production du lait
18	SPA CONFEC-STYLE	Ain El Hemmam	Confection industrielle de vêtements
19	EPE/SPA SISCOPLAST	DEM	Injection plastiques
20	EPE/EAEB IRDJEN	LNI	Production et commercialisation de produits en béton

2.5. Le questionnaire

Le questionnaire a été élaboré selon les objectifs de la problématique, à savoir les modes de financement des EPE, le développement et la croissance de ces dernières. Ceci dit certaines EPE réussissent et se développent pour assurer leur continuité et se pérennisent. Notre questionnaire est de type ouvert et non directif. Ceci s'explique par les avantages qu'il présente pour le thème abordé. Ce choix correspond en fait à une volonté de ne pas enfermer l'enquête dans des limites étroites et contraignantes. L'enquête s'est déroulée avec les directeurs ou les responsables des EPE. Au cours de cette enquête, nous avons eu quelques obstacles et difficultés pour arriver à la rencontre de certains directeurs de quelques EPE. Le questionnaire a été bien reçu par les dirigeants ayant répondu positivement sauf pour quelques questions dont les réponses ont été jugées de type confidentiel.

Comme cela a été avancé, quelques difficultés ont été rencontrées pendant l'enquête, à savoir la rétention de l'information par quelques dirigeants. Certains ont refusé de répondre sans motifs justifiant leurs refus, certains étaient méfiant vis à vis de nos questions qu'ils jugent confidentielles. Le questionnaire visait à maximiser les informations afin d'enrichir notre travail de fin d'étude.

Les premières appréciations et les premières constatations avant le dépouillement, puis l'analyse des données et résultats de l'enquête sont très importants ;

- dans leur majorité, les entreprises publiques économiques enquêtées sont des sociétés par action et l'Etat est l'actionnaire unique.
- les difficultés auxquelles ces EPE sont généralement confrontées sont quasiment identiques à toutes les EPE à savoir :
 - Certains entreprises ont refusé de répondre au questionnaire vu le nombre important des stagiaires qu'elles accueillent.
 - Certaines EPE sont des filiales au niveau de la wilaya de TO et leurs directions générales se trouvent dans d'autres wilayas, cela a rendu l'obtention de l'information difficile ce qui a amené le responsable à envoyer le questionnaire à leurs directions générales pour nous assurer une réponse ;
 - Les responsables des EPE n'ont pas le pouvoir de décision pour faire un choix de financement, parfois ils sont soumis à la décision du ministère dont elle relève.

Section3 : Analyse des résultats de l'enquête

La wilaya de Tizi-Ouzou comporte de nombreuses entreprises publiques économiques soit dans le secteur de l'industrie, de service et du commerce, comme toute autre entreprise, ces dernières ont besoin des fonds pour répondre à leurs besoins de financement d'investissement et d'exploitation.

Les résultats de l'enquête seront interprétés sous forme de graphe et tableau afin de porter des éléments de réponses aux questions posées dans la problématique.

L'objectif de cette section revient à présenter et à analyser les informations et les données fournies par les dirigeants des entreprises enquêtées.

Dans cette partie de notre travail et en s'appuyant sur les informations collectées et leurs analyses, au niveau des EPE de la wilaya de TO, objet de l'échantillon de notre recherche, on va répondre sur la problématique qui se pose :

- ❖ Comment les EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou se financent ? Quels sont leurs modes de financement ?

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

3-1-Répartition des EPE de la wilaya de TO :

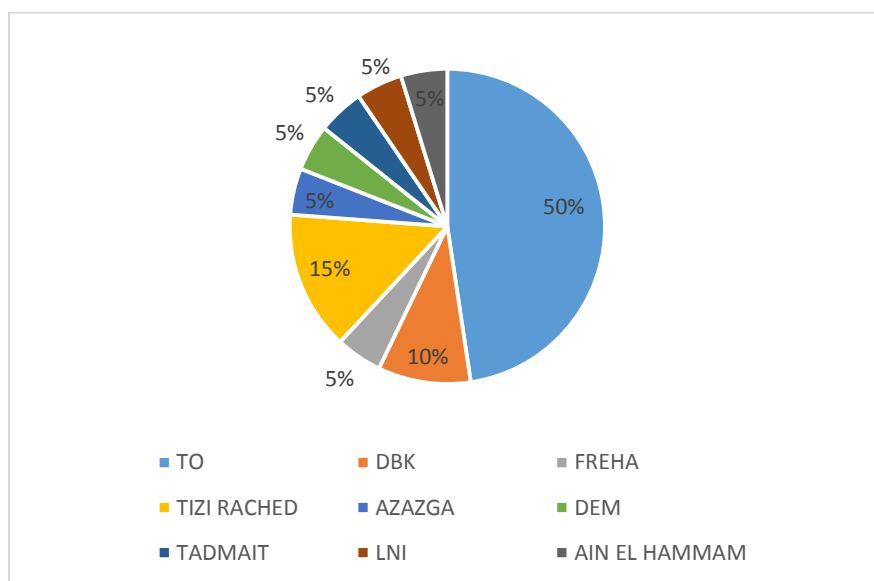
3-1-1-Selon la zone géographique :

Tableau N°3 : Répartition des EPE par zone géographique

Commune	TO	DBK	FREHA	TIZI-RACHED	AZAZGA	DEM	TADMAIT	LNI	AIN-EL-HAMAM	TOTAL
Nombre	9	2	1	3	1	1	1	1	1	20
Pourcentage	60%	10%	5%	15%	5%	5%	5%	5%	5%	100%

Source : établi à partir des données de l'enquête.

Graphique N°1 : Répartition des EPE par zone géographique



Source : établi à partir des données de l'enquête

- Le graphique présenté ci-dessus, nous a permis de constater que les EPE de la wilaya de TO se concentrent essentiellement dans la commune de TO avec 50% du total des EPE, la commune TIZI-RACHED avec 15%, la commune DBK avec 10% et le reste des communes présentées dans le graphe avec un taux de 5%.
- Il y a une répartition inéquitable des EPE de la wilaya, qui sont concentrées au chef-lieu de cette dernière et les communes limitrophes, cette répartition est expliquée par

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

la concentration de la population dans certaines communes et la création des zones industrielles.

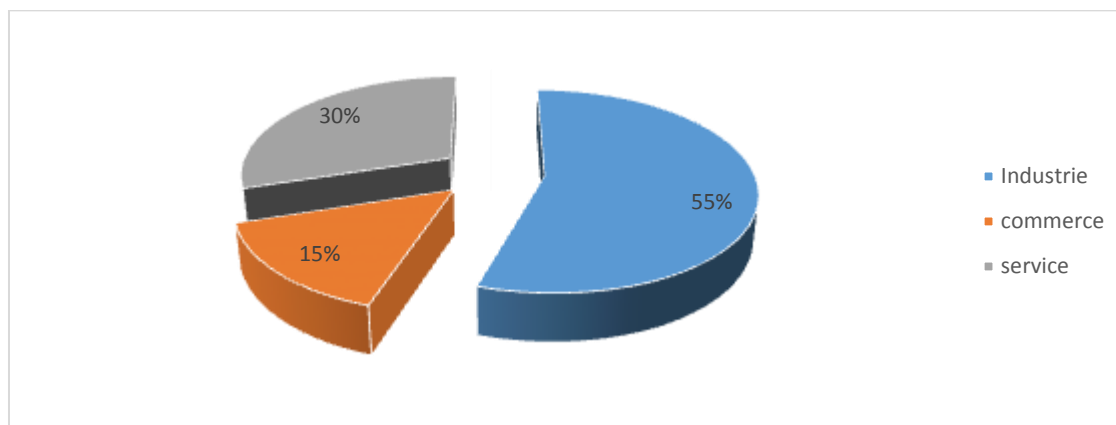
3-1-2-Selon le secteur d'activité.

Tableau N°4 : Répartition des EPE de la wilaya de TO selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Industrie	Commerce	Service	Total
Entreprise	11	3	6	20
Pourcentage %	55%	15%	30%	100

Source : établi à partir des données de l'enquête.

Graphique N°2 : Répartition des EPE de la wilaya de TO selon le secteur d'activité



Source : établi à partir des données de l'enquête

A partir des informations collectées dans notre enquête ; nous remarquons dans le tableau que la répartition des EPE selon le critère de secteur d'activité est détaillée comme suit :

- 55% des EPE de la wilaya de T-O activent dans le secteur d'industrie, cela est dû à la politique d'industrialisation adoptée dans les années 60 par la création de plusieurs zones industrielles à savoir, la zone industrielle d'Oued Aissi, la zone industrielle de DBK et la zone industrielle de Tizi-Rached.
- 30 % des EPE de la wilaya de T-O activent dans le secteur de service, cela est expliqué par le fait que l'Etat investit dans le domaine des services qui est un besoin important de la population et qui joue un rôle important dans l'économie
- 15% des EPE de la wilaya de T-O activent dans secteur de commerce.

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

3-1-3-Selon le chiffre d'affaires réalisé pendant les cinq (05) dernières années

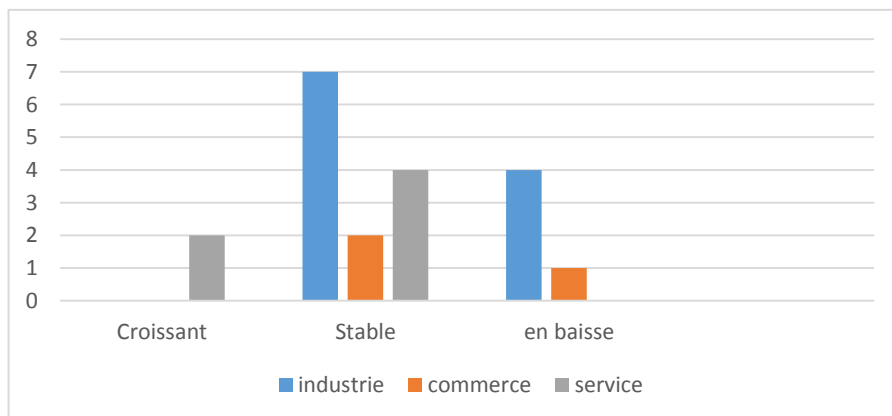
L'échantillon d'étude est de 20 entreprises publiques économiques dans les trois domaines d'activité à savoir l'industrie, le service et le commerce.

Tableau N°5 : Répartition des EPE selon le chiffre d'affaires par secteur d'activité.

C.A \ Activité	industrie	commerce	service	Total
Croissant	0	0	2	2
Stable	7	2	4	13
En baisse	4	1	0	5
Total	11	3	6	20

Source : établi à partir des données de l'enquête.

Graphique N°3 : Répartition des EPE selon le chiffre d'affaires par secteur d'activité.



Source : établi à partir des données de l'enquête.

-Secteur d'industrie : 7/11 des EPE activant dans le secteur d'industrie et qui représentent 35% de l'échantillon réalisent un chiffre d'affaires stable, par contre 4/11 des EPE représentant 36% du total des entreprises objet de notre enquête réalisent un CA en baisse.

-Secteur du commerce : 2/3 des EPE de ce secteur, qui représentent 10% de l'échantillon réalisent un CA stable, et 1/3 (33%) réalise un CA en baisse

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

-Secteur de service : 4/6 (67%) des EPE réalisent un CA stable et 2/6 soit un pourcentage de 33% réalisent un CA croissant.

➤ Donc on déduit que :

*10% du total des EPE enquêtées, leur CA est croissant ;

*65% du total de l'échantillon, leur CA est stable ;

*25% du total de l'échantillon réalise un CA en baisse.

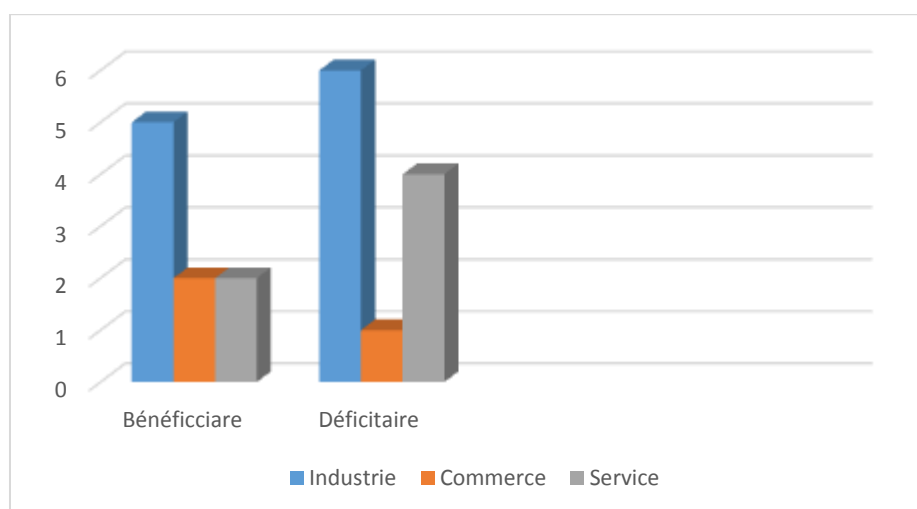
3-1-4-Répartition des EPE selon le résultat des cinq dernières années

Tableau N° 6 : Répartition des EPE selon le résultat et par secteur.

Activité \ Résultat	industrie	commerce	service	Total
Bénéficiaire	5	2	2	9
Déficitaire	6	1	4	11
Total	11	3	6	20

Source : établi à partir des données de l'enquête.

Graphique N°4 : Répartition des EPE selon le résultat.



Source : établi à partir des données de l'enquête.

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

Secteur d'industrie : Le résultat de 6/11 des EPE dans le secteur d'industrie, qui représente 35% de l'échantillon est déficitaire, par contre 5/11 représentant les 25% restant réalisent un résultat bénéficiaire.

-Secteur du commerce : 2/3 des EPE avec un taux de 67% qui représente 10% de l'échantillon réalisent un résultat bénéficiaire, et celui de 1/3 avec 33% est déficitaire

-Secteur de service : 4/6 avec un taux de 67% des EPE réalisent un résultat déficitaire et 2/6 d'entre elles, à hauteur de 33%, réalisent un résultat bénéficiaire.

3-2-L'analyse des résultats du questionnaire sur le financement des EPE de T-O.

3-2-1-Le financement des investissements

a-Par fonds propres et emprunts bancaire

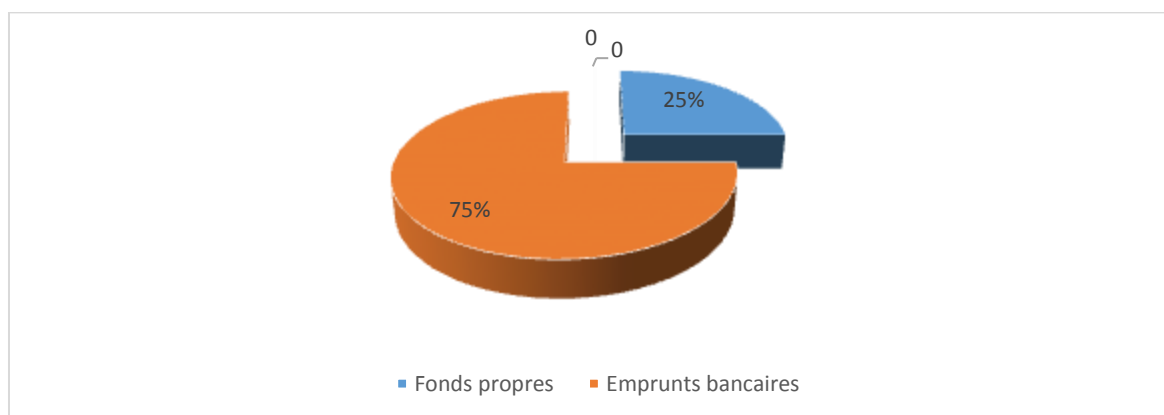
Les informations collectées lors de notre enquête suivant les réponses des dirigeants sur le financement des investissements, nous avons synthétisé les résultats dans le tableau suivant :

Tableau N°7 : Répartition des EPE de TO selon le mode de financement des investissements.

Mode de financement	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Fonds propres	5	25%
Emprunts bancaires	15	75%
Total	20	100%

Source : établi à partir des données de l'enquête.

Graphique N°5 : Répartition des EPE de TO selon le mode de financement des investissements.



Source : établi à partir des données de l'enquête.

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

Nous remarquons dans ce tableau que 25% des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou financent leurs investissements par fonds propres, et les 75% restantes financent leurs investissements en faisant recours à la banque c'est à dire en utilisant les emprunts bancaires à savoir les crédits moyens et longs termes,

Selon l'enquête, les entreprises qui font recours à la banque pour financer leurs investissements sont celles qui exercent une activité industrielle, qui ont besoin de l'acquisition des équipements, ce qui nécessite des fonds importants.

Généralement les crédits sont à long terme parce qu'il s'agit des grands investissements.

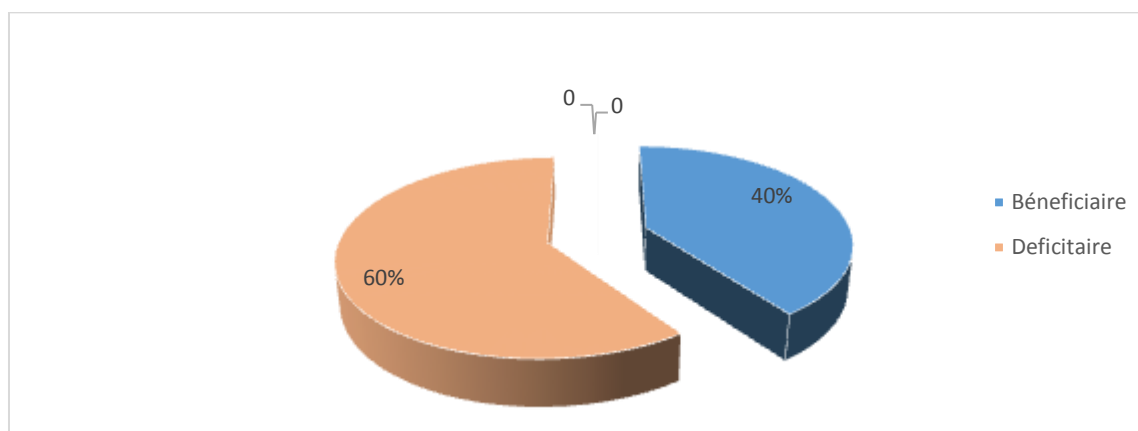
-Répartition des EPE qui financent les investissements par fonds propres selon le résultat :

La répartition des EPE de notre échantillon utilisant les FP pour financer leurs investissements selon le résultat réalisé est donnée par le tableau ci-dessous :

Tableau N°08 : Répartition des EPE qui financent les investissements par FP selon le résultat

	Bénéficiaire	%	Déficitaire	%	Total
Oui	2	40%	3	60%	100%

Graphique N°06 : Répartition des EPE qui financent les investissements par FP selon le résultat



Source : établi à partir des données de l'enquête.

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

L'analyse des résultats du questionnaire démontre que 60% des entreprises qui ont procédé aux financements de leurs investissements par des fonds propres sont déficitaires, et les 40% restantes des EPE malgré qu'elles utilisent la même source de financement, elles réalisent des résultats bénéficiaires.

- Répartition des EPE qui financent les investissements par emprunts bancaire selon le résultat.

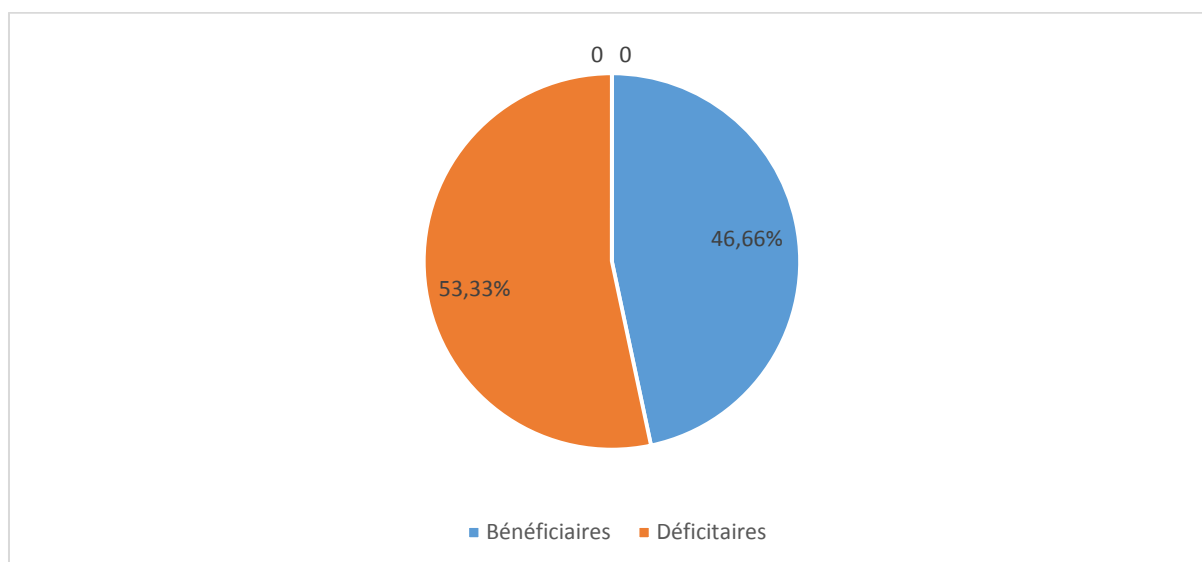
Le tableau ci-dessous indique la répartition des EPE de la wilaya de TO qui financent les investissements en faisant recours à la banque, selon les résultats.

Tableau N° 9 : Répartition des EPE qui financent les investissements par emprunts bancaire selon le résultat.

Emprunt bancaire	Bénéficiaire	%	Déficitaire	%	Total
Oui	7	46.66%	8	53.33%	100%

Source : établi à partir des données de l'enquête.

Graphique N°7 : Répartition des EPE qui financent les investissements par emprunts bancaires selon le résultat



Source : établi à partir des données de l'enquête.

Nous constatons que les EPE recourant au financement bancaires qui sont déficitaires représentent un taux de 53.33%, contre 46.66% qui sont bénéficiaires.

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

b-Crédit-bail :

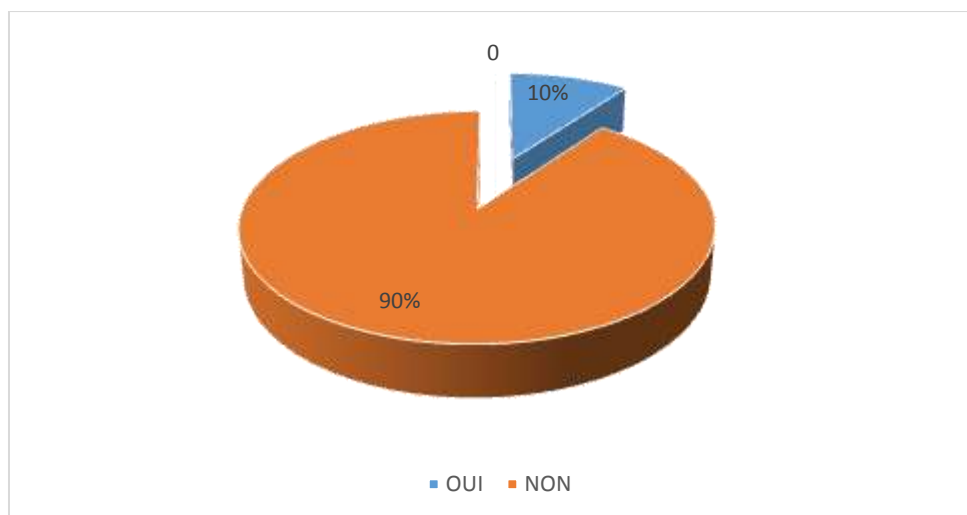
Ce tableau montre le pourcentage des EPE de l'échantillon interrogé qui utilise le crédit-bail comme un mode de financement de l'investissement

Tableau 10 : Répartition des EPE de TO selon le financement par crédit-bail

Réponse	Nombre d'EPE	Pourcentage
Oui	2	10%
Non	18	90%
Total	20	100%

Source : établi à partir des données de l'enquête.

Graphique 8 : Répartition des EPE de TO selon le financement par crédit-bail



Source : établi à partir des données de l'enquête.

-Selon le résultat de notre enquête sur l'échantillon objet de notre travail, nous remarquons que le recours des EPE de la wilaya de T-O au crédit-bail pour le financement des investissements est minime et représente uniquement un pourcentage de 10%, par contre 90% des EPE n'utilisent pas le crédit-bail comme moyen de financement.

c-Le marché financier

Tableau 11 : Le financement des EPE de T-O par le marché financier

Réponses	Nombre	Pourcentage
Oui	0	0%
Non	20	100%
Total	100	100

Source : établi à partir des données de l'enquête

D'après les réponses des EPE de la wilaya de T.O, sur le financement de ses investissements en faisant recours au marché financier, nous avons ressorti les données présentées sous forme du tableau ci- haut.

Nous avons remarqué que le financement par le marché financier des EPE de la wilaya de T-O est inexistant, cela est expliqué par :

- La faiblesse du marché financier en Algérie
- Les EPE de la wilaya de T-O ne sont pas cotées en bourse
- L'absence de la rentabilité chez lesdites EPE.

d-Par apport aux subventions : on a posé la question suivante :

-Les entreprises ont elles bénéficié des subventions de l'Etat ?

-35% des entreprises publiques économiques ont répondu par oui et les 65% restantes ont répondu par non.

-D'après les informations de l'enquête nous avons constaté que les entreprises à situation déficitaire sont les plus subventionnées notamment dans le secteur de l'industrie

3-2-2 Le financement de l'exploitation :

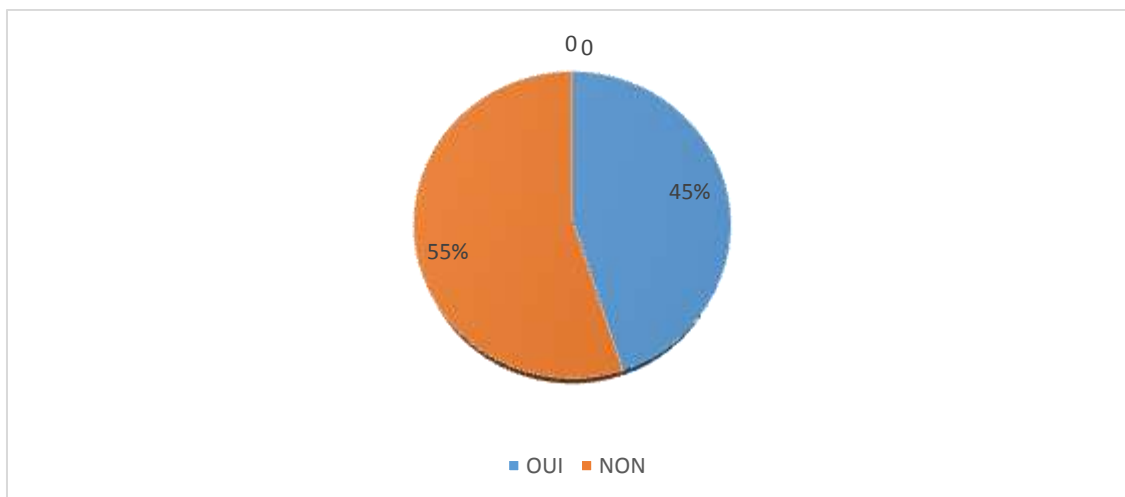
a- Les EPE recourent-elles aux crédits de trésorerie ?

Tableau N°12 : Répartition des EPE selon l'utilisation des crédits de trésorerie

Recours aux C.E	Nombre	Pourcentage
OUI	9	45%
NON	11	55%
TOTAL	20	100%

Source : établi à partir des données de l'enquête.

Graphique N°9 : Répartition des EPE selon l'utilisation des crédits de trésorerie



Source : établi à partir des données de l'enquête.

Selon les résultats obtenus, la réponse à la question posée par rapport à l'utilisation des crédits de trésorerie (crédits d'exploitation) est la suivante :

* 55% des EPE ont répondu par non

*45% des EPE ont répondu par oui.

2-2-3 Les types de crédit d'exploitation les plus utilisés :

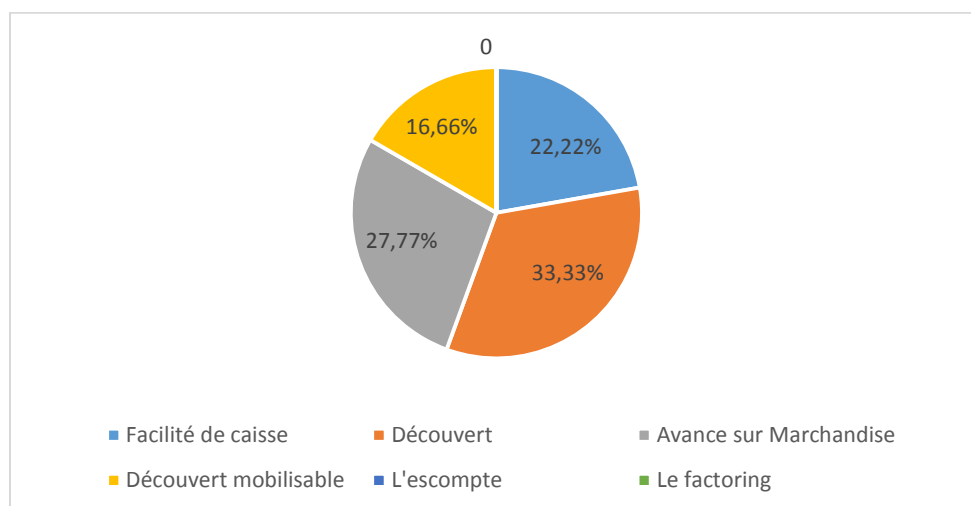
Le tableau ci-dessous, nous indique le détail des crédits de trésorerie utilisés par l'échantillon des EPE de la wilaya de TO choisis pour réaliser notre travail de recherche.

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau N°13 : Répartition des EPE selon le type de crédit d'exploitation

Type de crédit	Nombre d'entreprise	Pourcentage
Facilité de caisse	4	22.22%
Découvert	6	33.33%
Avance sur marchandise	5	27.77%
Découvert mobilisable	3	16.66%
L'escompte	0	0
Le Factoring	0	0
TOTAL	18	100%

Graphique N° 10 : Répartition des EPE selon le type de crédit d'exploitation



Source : établi à partir des données de l'enquête.

Le dépouillement du questionnaire nous indique que le crédit d'exploitation le plus utilisé par les EPE est le découvert bancaire à raison de 33.33%, suivi par l'avance sur marchandise à raison de 27.77%, talonné par la facilité de caisse à 22.22%. Le découvert mobilisable ne

Chapitre III : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

représente que 16.66%. En revanche aucune entreprise n'a fait recours ni à l'escompte ni au factoring.

3-2-4 Le type de crédit utilisé pour le financement des importations :

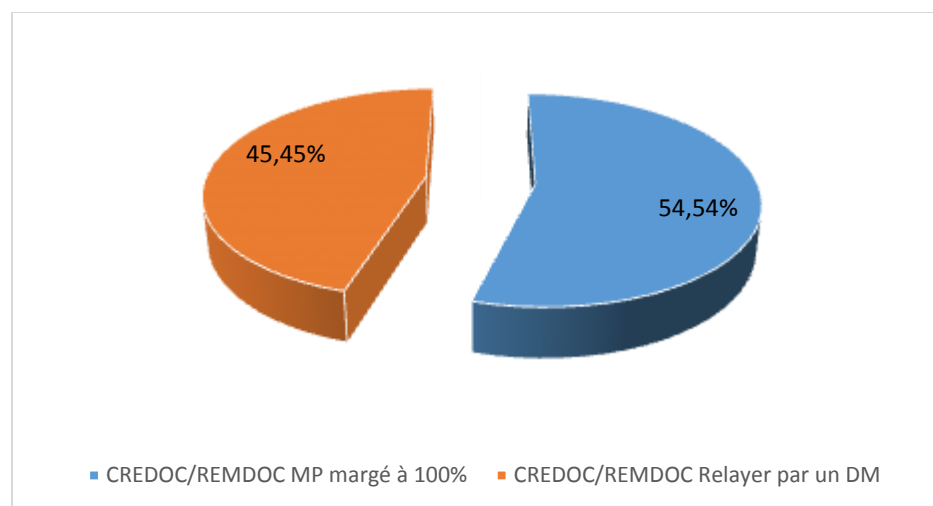
Le nombre d'EPE procédant à l'importation des matières premières et composant entrant dans la production de leurs produits est de 08. Soit 40% des entreprises interrogées. Il s'agit des entreprises industrielles qui ont besoin de matière première pour produire d'où la nécessité de l'importer de l'extérieur si elle n'est pas disponible localement.

Tableau 14 : Répartition des EPE selon le financement des opérations d'importations

Type de financement des importations	Nombre	%
CREDOC/REMDOC MP margé à 100%	6	54.54%
CREDOC/REMDOC Relayé par un DM	5	45.45%
Total	11	100%

Source : établi à partir des données de l'enquête.

Graphique 11 : Répartition des EPE selon le financement des opérations d'importations



Source : établi à partir des données de l'enquête.

D'après les résultats de l'enquête, 54.54 % des EPE financent leurs importations par le « CREDOC/REMDOC MP margé à 100% », par contre les 45.45 restants sollicitent les banques pour le financement par un découvert mobilisable (DM).

3-3-L'analyse du résultat du questionnaire sur le contrôle des EPE de la wilaya de T-O

D'après les résultats obtenus par l'enquête concernant le contrôle des entreprises publiques économiques de la wilaya de T.O, nous avons déduit que ces EPE sont soumises à trois niveaux de contrôle, le premier consiste à celui du service spécialisé dans la structure ou l'unité, le second est un contrôle de la direction régionale ou les filiales pour certaines EPE et en troisième niveau est le contrôle de la direction générale ou bien du groupe.

Un organisme externe à son tour intervient pour exercer un contrôle, qui est le commissaire au compte.

L'opération de contrôle porte sur :

- La régularité des opérations en respectant la réglementation imposée par la direction, par le ministère et parfois par la loi ;
- La conformité des données financières avec les normes en vigueur,
- Certification des comptes annuels de l'entreprise,
- Emettre des avis sur le document comptable

Conclusion du chapitre

Depuis près de l'indépendance, l'économie algérienne est devenue un véritable chantier de construction, résultant des mesures de réforme. Une forte dynamique économique est mise en marche engendrant une création importante et rapide des EPE, dans un cadre encore en transformation.

L'EPE en Algérie tient aujourd'hui une place importante dans le dynamisme socio-économique, ceci est vu au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, par le nombre important d'entreprises depuis les années 1960.

La wilaya de T.O est un important pôle économique pour la naissance et l'épanouissement de nombreuses entreprises à savoir les EPE dans le domaine de l'industrie, du commerce et de service.

L'enquête sur le terrain effectué au niveau de la wilaya de TO sur un ensemble de 20 EPE, révèle la réalité de la création et du financement des EPE au niveau de la wilaya. Néanmoins, sur la base des résultats de notre enquête menée auprès de notre échantillon d'entreprises, nous pouvons dire que ces EPE dans leur majorité, leurs chiffre d'affaire est stable et leur résultat est déficitaire pour certaines et bénéficiaire pour d'autres.

En définitive, nous constatons par notre travail sur le terrain que les sources de financement fondamentales des EPE sont l'autofinancement et le recours au financement externe et la subvention de l'Etat.

Conclusion générale

Conclusion générale

L'entreprise publique algérienne dont le démarrage s'est effectué dans des conditions historiques particulières s'est vue fixée des objectifs économiques et sociaux particuliers dès sa création.

Après l'indépendance, l'Algérie s'est engagée dans un processus planifié de développement pour corollaire la nationalisation du secteur productif, des services, des banques, le secteur privé fut réduit à une proportion marginalisée.

L'échec du modèle d'industrialisation adopté par l'Algérie à partir de 1966 a commencé à apparaître au début des années 80.

Suite à la crise de 1986, avec la double chute des prix du pétrole, la situation est devenue insoutenable, avec une aggravation du stock de la dette extérieure, c'est ce qui a conduit les pouvoirs publics à admettre officiellement la nécessité impérieuse d'engager des réformes globales et structurelles de l'économie nationale, dans le retrait de l'Etat de l'activité économique.

L'Algérie a connu une mutation économique très importante en raison du passage de l'économie dirigée vers l'économie du marché, et l'entreprise publique était au centre de ces réformes parce que cette dernière représente la cellule de base de l'économie nationale.

La vie de toute entreprise est étroitement liée à son financement, pour se créer, détenir un capital, la doter de moyens, l'exploiter et la développer, il faut des moyens financiers importants. Un des aspects déterminants de la stratégie financière, est le choix des financements les plus appropriés en matière de remboursement, des intérêts à payer, des risques à encourir...etc. la présente étude nous a permis de synthétiser l'information concernant les pratiques de financement, la connaissance des sources de financement

L'objectif de notre travail de recherche à travers l'analyse des données et des informations collectées, s'est basé sur l'EPE en Algérie et plus particulièrement à Tizi-Ouzou, dans le cadre des réformes adoptées par l'Etat, les besoins, les sources et les modes de financement, ce qui nous a conduit à identifier les caractéristiques de ces entreprises en termes de secteur d'activité, à travers une illustration développée tout au long de la troisième section du chapitre empirique.

Comme nous l'avons déjà vu, notre étude de cas se portait sur 20 entreprises publiques économiques choisies aléatoirement de la wilaya de Tizi-Ouzou, dont le but est d'identifier les sources

Conclusion générale

et les moyens de financement desdites entreprises selon leurs besoins d'investissement ou d'exploitation. Les EPE enquêtées activent dans différents secteurs.

Avant d'exposer les résultats, il était utile et nécessaire de faire une présentation générale de la wilaya de Tizi-Ouzou, puis rappeler la démarche et les différentes étapes que nous avons suivies pour effectuer ce travail.

Enfin, l'enquête effectuée sur le terrain afin de révéler la réalité de l'EPE au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, et savoir la source de leurs financements, voir si ces EPE sont autonomes ou bien elles dépendent toujours des banques comme seule et unique source de financement.

D'après les résultats de notre enquête sur le terrain, nous pouvons répondre à notre problématique posée dès le départ. A savoir la confirmation des deux hypothèses que nous avons proposées

La première hypothèse consiste au fait que l'entreprise publique économique est un acteur qui joue un rôle primordial dans l'économie d'un pays, pour cela, l'Etat Algérien a procédé aux plusieurs réformes afin de s'adapter aux mutations économiques. notre recherche a montré que les entreprises publiques économiques constituent une source de richesse de l'Etat et un moyen d'intervention sur le plan politique, économique et social, elles sont des sociétés commerciales, industrielles et de services et grâce à l'ensemble des réformes, l'Etat a procédé au développement des EPE à chaque période, en lui accordant une certaine autonomie dans le processus de prise de décision, et de mettre en place un système de gestion efficace, dans le but de coordonner les relations qui se nouent au sein de l'entreprise (avec les parties prenantes internes) et à l'extérieur (avec les parties prenantes externes). Pour cela, on trouve aujourd'hui l'existence de l'EPE avec son poids important dans l'économie Algérienne dans les différents secteurs d'activité.

Ces réformes économiques étaient matérialisées par différentes lois qui avaient pour objectif d'instaurer une économie de marché concurrentielle, où chaque entité économique (entreprise, banque) sera libre de se gérer et de prendre les décisions adéquates pour assurer son propre développement. En effet, la loi sur l'autonomie des entreprises s'inscrivait dans une nouvelle conception qui propose des changements structurels fondamentaux, ayant pour objectif la mise en place des mécanismes de transition vers une économie de marché. La loi 90-10 portant sur le système bancaire algérien ainsi que sur le schéma de financement des entreprises publiques est venue pour renforcer ces réformes.

Conclusion générale

La deuxième hypothèse est l'autofinancement et l'emprunt bancaire qui sont les deux sources de financement des entreprises publiques économiques. Cette hypothèse est confirmée par les résultats de notre enquête :

Concernant le financement des investissements, les résultats obtenus dénotent que 75 % des entreprises publiques économiques de la wilaya de Tizi-Ouzou font recours à l'emprunt bancaire, elles sont généralement des entreprises publiques industrielles. Par contre 25% des entreprises enquêtées utilisent ses ressources propres pour répondre à leurs besoins d'investissement, et qui activent dans le secteur du service et le secteur du commerce.

Concernant le financement de l'exploitation, on a déduit à travers l'analyse des résultats de l'enquête que 45% des entreprises publiques économiques financent leurs cycles d'exploitation par des crédits bancaires à savoir le découvert et la facilité de caisse, et 55% des EPE n'expriment pas un besoin de financement d'exploitation.

Les conclusions qu'on peut tirer de ce travail :

Le mode de financement utilisé par les entreprises publiques de la wilaya de Tizi-Ouzou est le financement indirect, c'est la finance appliquée dans une économie d'endettement qui est le cas de l'Algérie.

Quelques entreprises publiques économiques industrielles sont toujours sous l'aide de l'Etat malgré les réformes appliquées, et qui bénéficient toujours des subventions de l'Etat.

Le financement des entreprises publiques économiques via le marché financier « La finance directe » est inexistant.

En fin, c'est le moment de procéder au développement des EPE en leurs accordant plus d'autonomie dans le processus de prise de décision, il faut mettre en place un système de gestion efficace, dans le but de coordonner les relations qui se nouent au sein de l'entreprise (avec les parties prenantes internes) et à l'extérieur (avec les parties prenantes externes).

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- A. DAHMANI : l'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes 1980/1997, casbah édition,
 1. Alger 1999.
 2. Benhalima (A) : le système bancaire Algérien textes et réalité, éditions Dahlab, 2002 .
 3. Benissad (H) : l'Algérie : restructuration et réformes économiques (1979-1993), OPU, 1994.
 4. Benissad (H) : les réformes économiques en Algérie ou l'indicible ajustement structurel, OPU, 1991.
 5. Benkrimi (K) ; crédit bancaire et économie financière, édition El dar El Othmania, 2010.
 6. Bernet-Rolland (L) ; principes de technique bancaire, édition Dunod, 2002.
 7. Boudjenah (Y) : Algérie décomposition d'une industrie : la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question, édition l'Harmattan, 2002.
 8. Boussoumah (M.) : l'Entreprise socialiste en Algérie, OPU, 1982.
 9. Bouyacoub (A) : la gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie, OPU 1987.
 10. Bouyacoub (F), l'entreprise et le financement bancaire, édition Casbah, 2000.
 11. Chainel (A) ; La banque et l'entreprise : techniques actuelles de financement, édition la revue banque, 1989.
 12. Charreaux (G) et al : de nouvelles théories pour gérer l'entreprise, édition Economica, 1987.
 13. Charreaux (G), la théorie positive de l'agence : lecture et relecture, in de nouvelles théories pour gérer l'entreprise du XXI siècle, édition Economica, 1999.
 14. Cohen (E) : Gestion financière de l'entreprise et développement financier, édition EDICEF/AUPELF, 1991.
 15. -Delfaud Pierre : Les théories économiques, Bouchenne, Alger,93.
 16. -Lamiri (A.) : Gérer l'Entreprise publique Algérienne en économie de marché, PRESTCOMM Edition, 1993.
 17. Mekideche (M) : l'Algérie entre économie de rente et économie émergente : essai sur la conduite des réformes économiques édition Dahlab, 2000.
 18. -Mokhtar Belaïboud, de la survie à la croissance de l'entreprise, OPU, Alger, 1995.
 19. Zehor Gueroui : « privatisation des entreprises publiques Algérienne avec référence au secteur bâtiment et Matériaux de construction », octobre 2001.

Bibliographie

Revues et articles :

- 1- Malika AHMED ZAID-CHERTOUK, Fluctuation de la relation Etat-entreprises publiques dans les pays en transition. Cas de l'Algérie, colloque international, recherche et régulation 2015, la théorie de la régulation à l'épreuve des crises.
- 2-Charreaux G, l'entreprise publique est-elle nécessairement moins efficace. La Revue Française de Gestion, 1997.
- 3-Nordine Grim, « Entreprise publiques économiques, le mythe de l'autonomie de gestion », Algérie Eco, 17/09/2016.
- 4-Salah Mohamed, « le dysfonctionnement de l'entreprises publique économique en Algérie ». Revue internationale de droit comparé, vol 43n°3, juillet –septembre 1991.
- 5- Bia C : Les réformes monétaires et financières et leur impact sur l'entreprise algérienne in revue d'économie et statistiques appliquées, n° 06, 2006.
- 6- Atrissi (N), relation d'agence et politique de financement des firmes des pays sur méditerranéens, revue techniques de financement et développement, n°85, décembre 2006.
- 7-MELBOUCI. L, L'entreprise algérienne face à quel genre d'environnement, Revue des sciences de gestion, 2008, n° 234.

Thèses et mémoires :

- 1-SLIMANI KAHINA, Rôle de l'Inspection Générale Des Finances dans le contrôle de la performance des opérations d'investissements réalisées par une EPE, mémoire de magister.
- 2-KASMI KENZA, SMAILI SALIHA, L'impact des réformes économiques sur la gestion des EPE algériennes, mémoire master, université de TO, 2013.
- 3-Adli (Z) : le processus de réformes économiques. Impact sur les performances des entreprises publiques de transformation de la filière blé : cas d'ERIAD d'Alger (1983- 2000), thèse de doctorat, université d'Alger, 2002.
- 4-SAADOUN.R : Privatisation des entreprises industrielles en Algérie : analyse, histoire et développement, thèse de doctorat.

Bibliographie

1-Bendahmane Mohamed Badreddine : Analyse critique, du processus de privatisation des entreprises publiques en Algérie mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magistère

Université d'Oran.

2-Salah Eddine kartobi : Déterminants de la structure financière et réactions du marché boursier aux décisions de financements : cas des sociétés marocaines cotées a la bourse.

Thèse de Doctorat, université cadi Ayyad, Avril 2013.

3-Ben Ali L'Djida-Benali Mohamed Lynda : La problématique de choix des sources de financement des investissements dans l'entreprise, cas : l'ENIEM. Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales, université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou 2017.

4-Hassani Hocine : Impact des réformes économiques sur l'emploi : Cas des privatisations en Algérie 1994-2005. Mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme de Magister en sciences économiques, université d'Alger 3, année 2011.

Textes réglementaires

1- Loi bancaire de 1986 articles 11 et 49.

2-Loi n° 88-01 du 12/01/1988, articles 3, 5,6 et 7.

3-loi 90-10 articles 55, 143 et 213.

Sites web ;

1-www.cours.univer.fr

2- www.cair.info.

Annexe

Annexe

-Questionnaire sur le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou

Dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de master en sciences économiques spécialité économie et finance locale, ayant pour thème : le financement des entreprises publiques économiques en Algérie : Application aux EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou. Nous vous prions de bien vouloir répondre à ce questionnaire en cochant la ou les réponses jugées bonnes.

Lexique I: Présentation de l'entreprise

1-Dénomination de l'EPE :

2-Date de création :

3-Adresse :

4-Capital Social :

5-Secteur d'activité : Industrie Commerce Service

-Activité :

6-Effectif : Cadres Maitrises Exécutants

Lexique II : Le financement de l'entreprise.

A-L'activité de l'entreprise :

7-Chiffre d'affaires : En baisse Stable En croissance

8-Résultat des (05) dernières années : Bénéficiaire Déficitaire

B-Le financement des investissements :

9- Est-ce que l'entreprise finance ses investissements par ses fonds propres ?

OUI NON

10-L'entreprise finance ses investissements par des emprunts bancaires ?

OUI NON

11-Si oui, s'agit-il des ? CMT (1à 5ans) CLT (> 5ans)

12-Quel est le montant du CMT ou CLT en cours ?

13-Est-ce que l'entreprise fait recours au marché financier pour se financer ?

Annexe

OUI NON

14-Si oui, elle a procédé à l'émission des :

Actions Obligations

15-L'entreprise a-t-elle fait un crédit-bail ?

Oui Non

16-Si oui, il s'agit d'un :

Crédit-bail mobilier Crédit-bail immobilier

17-L'entreprise a-elle bénéficié d'un ?

CREDOC/REMDOC Equipement 100%

CREDOC/REMDOC Relayer par un CMT

C-Le financement de l'exploitation :

18-L'entreprise a-elle bénéficié des crédits de trésorerie ?

Facilité de caisse Découvert Avance sur Marchandises

Découvert mobilisable L'escompte Le factoring

19-Est-ce que l'entreprise bénéficie de ?

CREDOC/REMDOC MP margé à 100%

CREDOC/REMDOC MP Relayer par un CMT

20-L'entreprise a-elle bénéficié des subventions de l'Etat ? OUI NON

Lexique III : Le contrôle de l'entreprise :

21-Existe-t-il un service de contrôle financier au niveau de l'entreprise ?

OUI NON Autres précisions

22- L'entreprise est-elle soumise à un contrôle financier par la direction régionale ?

OUI NON

*Sa périodicité :

23-L'entreprise est-elle soumise à un contrôle financier par la direction générale ?

Annexe

OUI NON

*Sa périodicité :

24-L'entreprise est-elle soumise un à contrôle par organisme externe ?

OUI NON

*Sa périodicité :

25-Si oui, quel est cet organisme ?

*Sa périodicité :

27-Le contrôle porte sur quoi ?

Table des matières

Table des matières

Remerciement

Dédicace

Liste des abréviations

Liste des tableaux figure et graphes

Sommaire

Introduction générale : 2

Chapitre I : L'entreprise publique économique dans le cadre des réformes engagées par l'Etat Algérienne.

Introduction du chapitre. 07

Section 1 : Généralités sur les EPE 08

1-1- Quelques concepts liés à l'EPE 08

1- 1-1 : L'efficacité. 08

1-1-2-La performance. 08

1-1-3-L'efficience. 09

1-1-4-La pertinence. 09

1-1-5-La croissance interne. 09

1-2-Présentation de l'entreprise publique économique 10

1-2-1-Définition de l'entreprise publique économique. 10

1-2-2-Structure interne de l'EPE..... 11

1-2-3-Les caractéristiques de l'entreprise publique économique. 12

2-1-4- Les Objectifs des entreprises publiques 14

1-3-Fondements théoriques de l'EPE : 15

1-3-1-Théorie des entreprises publiques économiques. 15

1-3-1-1-la théorie économique traditionnelle. 15

1-3-1-2- les approches interventionniste 15

1-3-1-3- la théorie des incitations et l'approche Néo-institutionnaliste des coûts de transaction.
..... 15

Table des matières

1-3-2-Formes juridiques et classification des EPE.	16
Section 2 : Evolution du système de financement pendant les mutations économiques de l'Algérie.	17
2-1- Système de financement des EPEA en économie planifiée (1962-1988)	17
2-1-1-Le régime financier des EP après l'indépendance.	17
2-1-2-La réforme financière de 1971.	18
2-1-2-1- L'organisation financière	19
2-1-2-3- dérivés du financement bancaire.	19
2-1-2-4-Conséquences de la planification sur la situation financière des Entreprises publiques.	25
2-1-3-Les réformes d'autonomie des années 1980.	26
2-1-3-1-Restructurations organique et financière (1980-1983)	26
2-1-3-2-Les réformes de l'autonomie de 1988.	33
2-1-3-3-Les limites de l'autonomie des entreprises publiques.	35
2-2-Les réformes économiques des années 1990.	36
2-2-1- La restructuration industrielle	36
2-2-2-Le système des holdings	37
Conclusion	38

Chapitre 2 : La politique de financement des entreprises publiques économiques.

Introduction	40
Section 1 : les besoins et les sources de financement	41
1-1-Les besoins de financement.....	41
1-1-1-Les besoins de financement liés à l'investissement.	41
1-1-2-Les besoins de financement liés à l'exploitation.	41
1-2-Les sources de financement.	43
1-2-1-Le financement interne.	44

Table des matières

1-2-2-Le financement externe.	46
1.2.3 Avantage et inconvénients de chaque forme de financement :	55
Section 2 : Les choix de financement.	58
2-1- Les décisions financières.	58
2-1-1-Les décisions financières à moyen et long terme.	58
2-1-2-L e s décisions financières à court terme.	60
2.2 Les modalités de choix des moyens de financement.	60
2.2.1 Décisions de financement et ajustements financiers.	60
2.2.2 Décisions de financement et enjeux stratégiques.	61
2-3-Choix de financement, une revue de littérature.	62
2-3-1- L'approche de Modigliani et Miller (1958).	63
2-3-2- La théorie du signal.	64
2.3.3- La théorie de l'ordre hiérarchique de financement.	64
2.3.4-La théorie d'agence.	64
2.4 Autres déterminants dans le choix des modes de financement.	66
2.4.1- La taille de l'entreprise.	66
2.4.2- L'état du marché financier.	66
2.4.3- Le plan de financement.....	66
Conclusion	67

Chapitre3 : Le financement des EPE de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Introduction :	69
Section 01 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou	70
1. La situation géographique :	70
2. Situation démographique :	71
3. Le relief :	71
4. Le climat.....	72

Table des matières

5. Les potentialités économiques	72
5.1. Le secteur de l'agriculture.....	72
5.2. Les forets	73
5.3. Le secteur du tourisme :	73
5.4. Le secteur de l'industrie :	73
5.5. Le secteur de la Pêche et des ressources halieutique	74
6. Les caractéristiques générales de la wilaya.	74
7. Evolution de la Population de la Wilaya de Tizi-Ouzou.....	75
7.1. Natalité	75
7.2. Mortalité	76
7.3. Structure de la population	76
7.4. Ménages ordinaires et collectifs par commune	76
7.5. Projection de la population de la wilaya par commune horizon 2018	77
7.6. Densités des populations année 2018.....	77
Section2 : Présentation des résultats de l'enquête sur le terrain.....	78
2.1. L'enquête : Objectif et méthodologie.....	78
2.2 .Repères méthodologiques	78
2.3. Choix de l'échantillon	78
2.4. Présentation de l'échantillon	79
2.5. Le questionnaire	81
Section3 : Analyse des résultats de l'enquête	82
3-1-Répartition des EPE de la wilaya de TO :	83
3-1-1-Selon la zone géographique :	83
3-1-2-Selon le secteur d'activité.	84
3-1-3-Selon le chiffre d'affaires réalisé pendant les cinq (05) dernières années	85
3-1-4-Répartition des EPE selon le résultat des cinq dernières années.....	87

Table des matières

3-2-L'analyse du résultat du questionnaire sur le financement des EPE de T-O.	88
3-2-1-Le financement des investissements :	88
3-2-2 Le financement de l'exploitation :	92
3-2-3 Le type de crédit d'exploitation le plus utilisé :	93
3-2-4 Le type de crédit utilisé pour le financement des importations :	94
3-3-L'analyse du résultat du questionnaire sur le	96
Conclusion	97
Conclusion générale	99
Annexes	